VENDREDI 21 JUILLET 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1741
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Votre partenaire JCB AGRI


NOUVEAU TELESCOPIC JCB AGRI SERIE III - 6,20 à 9,50m - 3,2 à 4,2T
Faible consommation, performance hydraulique inégalée, nouvelle cabine
AGRO-CHARGEUSE 435 S
9 modèles et versions de 64 à 282 cv
DEPUSSAY MANUTENTION AGRI
Votre concessionnaire JCB AGRI sur toute la Nièvre
Votre interlocuteur : Arnaud VAGNE 06 18 55 57 22
58110 ALLUY 03 86 79 41 16 58000 ST-ELOI 03 86 61 24 78

L'hétérogénéité, maître-mot des moissons

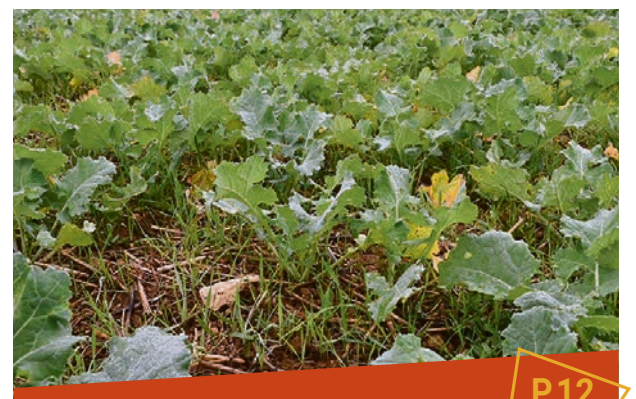


Orges, colza, blé, moutarde, mais aussi fourrages et paille… Nous poursuivons cette semaine notre tour d'horizon des résultats en matière de récoltes, parfois très hétérogènes, entre les cultures et les zones géographiques de Côte-d'Or, de l'Yonne et de la Nièvre. Les agriculteurs rencontrés livrent aussi leur ressenti sur d'autres productions (betteraves, maïs, tournesol) dont la croissance est scrutée de près dans un contexte climatologique incertain.

Pages 04 et 05



ACTUALITÉ P. 06
Prédation lupine // Échanges sur le terrain



PRODUCTIONS P.12
Graminées dans le colza // Adopter la bonne stratégie



RURALITÉ P.16
Réinsertion // L'agriculture, comme un sas de retour vers la vie réelle

fendt.fr
FENDT

RÉSERVEZ VOTRE DÉMO
Nouveau Fendt 700 Vario Gen 7 :
Vous l'avez rêvé. Nous l'avons fait.
Inspiré des besoins et des idées de nos clients mais aussi par notre volonté de concevoir les meilleures innovations et technologies possibles, nous avons développé un tracteur qui répond à toutes vos attentes : le Fendt 700 Vario Gen7.
Une nouvelle référence dans la catégorie 200-300 ch !
En plus de ses performances impressionnantes, le Fendt 700 Vario Gen7 se distingue par sa remarquable polyvalence, ses technologies durables et ses caractéristiques qui en feront votre tracteur favori.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE
de 36 à 500 KWc
SOLAIRFACILE
Grand Lugues - 58270 Beaumont-Sardolles
06 10 05 63 32 - solairfacile@gmail.com

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 LA MOISSON DES PRÉSIDENTS : *« LES PRIX SONT REDEVENUS RAISONNABLES VOIRE LIMITES »*

.05 PRODUCTIONS VÉGÉTALES : LA MOUTARDE BIO MONTE EN PUISSANCE

.06 PRÉDATION LUPINE : ÉCHANGES SUR LE TERRAIN

.07 PORTRAIT : LE GAEC DESMOUTIERS-BRETON PASSE À TROIS

.08 MARCHÉ À E.LECLERC DE COULANGES : LOCALEMENT VÔTRE

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 PROBLÉMATIQUE DU FEADER : UN PLAN D'ACTION POUR SORTIR DE L'ORNIÈRE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 FILIÈRE VIANDE : UNE PREMIÈRE POUR AVANCER ?

.11 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : SOIXANTE PLACES DISPONIBLES

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 GRAMINÉES DANS LE COLZA : ADOPTER LA BONNE STRATÉGIE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.13 VENTE DIRECTE : L'ÉTAPE ULTIME

RURALITÉ // TERRITOIRES

.14 MARAÎCHAGE : UNE TERRE DE LIENS ET D'EXPÉRIMENTATION

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.15 ANIMATION : COMPRENDRE L'INTÉRÊT DES ARBRES

RURALITÉ // SOCIAL

.16 RÉINSERTION : L'AGRICULTURE, COMME UN SAS DE RETOUR VERS LA VIE RÉELLE

SERVICES

.17 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.20 PETITES ANNONCES

.22 ANNONCES LÉGALES

.26 ÉQUIPEMENT

MAGAZINE // LOISIRS // PORTRAIT

.27 L'AGENDA LOISIRS

.28 FLORA ET TIMOTHÉ, TRAVAILLEURS SAISONNIERS : AU FIL DES SAISONS À BORD DE LEUR CAMION-MAISON



// LE DESSIN

// EN BREF

Glyphosate La Commission européenne prépare déjà sa proposition de réautorisation

La Commission européenne a déjà présenté aux États membres un projet de rapport de renouvellement de l'autorisation du glyphosate (qui expire en fin d'année), lors du comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux des 11 et 12 juillet. Le document, rendu public le 17 juillet par l'association Pesticides action network (PAN) Europe, propose quelques mesures d'atténuation (bande tampon de 5 à 10 m en bord de champ par exemple), mais ne précise pas la durée pour laquelle l'autorisation pourrait être accordée. La proposition en tant que telle devrait être soumise au mois de septembre aux Vingt-sept, qui seront ensuite invités à voter ce règlement. En 2017, une autorisation pour cinq ans seulement avait été convenue entre les États membres (contre au moins dix ans en général). La procédure d'évaluation des risques ayant pris du retard, cette autorisation avait été prolongée d'un an fin 2022. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) a transmis début juillet ses conclusions sur l'évaluation des risques du glyphosate qui, selon elle, ne présente pas de risques suffisants pour en interdire l'utilisation dans l'UE. Mais les détails de cette évaluation ne seront rendus publics que cet automne. « Afin d'éviter le contrôle scientifique et public des travaux de l'Efsa, la direction générale de la Santé accélère la procédure de prise de décision dans le secret avec les États membres », dénonce PAN Europe.

Céréales ukrainiennes La Russie refuse de prolonger l'accord d'Istanbul

L'accord sur le transport de céréales ukrainiennes en mer Noire « *s'est de facto terminé aujourd'hui* », a annoncé le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, le 17 juillet, ajoutant que *« dès que la partie [des accords] concernant la Russie sera satisfaite, la Russie reviendra immédiatement à l'accord sur les céréales »*. Signée en juillet 2022 à Istanbul avec la Russie et l'Ukraine sous l'égide de la Turquie et des Nations unies, cette Initiative sur les céréales en mer Noire a permis d'exporter près de 33 000 tonnes de céréales d'Ukraine malgré la guerre entre les deux pays. Après trois prolongations, il expirait le 17 juillet. Mais la Russie dénonce l'absence d'application formelle d'un second accord relatif à l'exportation d'engrais russes. La décision russe a été vivement dénoncée par le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, qui estime que des centaines de millions de personnes dans le monde *« vont en payer le prix »*. Quant au président ukrainien Volodymyr Zelensky, il a indiqué que son pays était disposé à continuer ses exportations de céréales via la mer Noire malgré l'annonce de Moscou.

Bassines La Cour des comptes s'interroge sur l'apport réel à la *« souveraineté alimentaire »*

Dans un rapport sur l'amélioration de la gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique publié le 17 juillet, la Cour des comptes estime qu'une *« stratégie déterminée de réduction des prélèvements d'eau et d'utilisation raisonnée de la ressource est [la] seule susceptible d'apporter une solution de long terme »*. Du point de vue de l'agriculture, le rapport considère que le financement partiel des réserves de substitution n'incite pas les agriculteurs *« à réduire l'irrigation mais à valoriser ce qu'ils appellent des « droits de l'eau » en s'orientant vers des cultures à plus forte valeur ajoutée »*. Face à ces critiques, *« des représentants des filières agricoles invoquent la défense de la souveraineté alimentaire sans produire à l'appui des indicateurs précis, par exemple sur la part de la production bénéficiant de l'eau des réserves qui n'est pas exportée »*, pointe la Cour des comptes. Aussi recommande-t-elle que soient objectivées de telles données, alors qu'elles ne sont aujourd'hui pas exigées par les financeurs. Elle incite également à *« renforcer sans délai le contrôle des autorisations de prélèvements »* et à *« conditionner le financement public des infrastructures de sécurisation de l'irrigation agricole à des engagements (…) de réduction des consommations et des prélèvements »*.

// EN IMAGE

Nappes phréatiques : la situation reste contrastée

Au 1er juillet la situation des nappes phréatiques restait très contrastée, selon le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Alors que nous sommes en phase de vidange, le niveau de remplissage des nappes était inférieur à la normale dans 66 % d'entre elles. Il était très bas pour 19 % des cas. Néanmoins, les pluies de fin de printemps ont permis d'interrompre la dégradation, mais de façon variable. Les nappes se sont bien rechargées en Artois. En Bretagne, les nappes ont bénéficié des pluies de printemps. Mais ailleurs dans la partie nord de la France, l'impact des pluies a été peu significatif. Les nappes du Poitou, de Champagne et de Lorraine qui sont très réactives aux précipitations ont continué à se dégrader, comme celles du Bassin parisien qui sont plus inertielles. La situation reste très préoccupante dans la vallée de la Saône et du Rhône et en Alsace. Dans le Sud, les pluies abondantes du printemps ont eu un impact positif sur les nappes en Provence, dans les vallées de l'Adour et du Gave de Pau. En revanche dans le Roussillon et la région de Nice, l'état des nappes reste catastrophique. Contrairement à l'an dernier où la dégradation des nappes était généralisée sur tout le territoire à cause de la sécheresse, la situation est beaucoup plus inégale selon l'abondance des précipitations et les besoins des cultures.



Crédit : BRGM

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// GUERRE EN UKRAINE

L'accord sur le corridor de la Mer Noire est devenu caduc

Après maintes tergiversations, Moscou a finalement décidé de ne pas reconduire l'accord sur l'exportation des céréales ukrainiennes via la Mer Noire.

La diplomatie russe avait de nombreuses fois brandi la menace de mettre un terme à l'accord sur les exportations de céréales ukrainiennes conclut il y a un an, systématiquement quelques jours avant l'arrivée de l'échéance. Ce fut le cas en novembre 2022, puis en mars dernier puis en mai. L'accord qui était initialement prévu pour 120 jours avait été réduit à 60 jours à partir du mois de mars. Le 18 juillet, il est devenu caduc. Sa reconduction a capoté pour trois raisons principales : d'abord, Vladimir Poutine se plaint d'entraves à ses propres livraisons de produits agricoles, notamment de l'exportation d'engrais. Il est vrai que l'accord du 22 juillet 2022 prévoyait de lever les obstacles à ces exportations mais aussi de faciliter les transactions financières de la Banque agricole russe. Des points qui n'ont pas été respectés selon le Kremlin. Ensuite, Moscou exigeait la remise en service du pipeline d'ammoniac Togliatti-Odessa. Ce dernier qui acheminait 2,5 millions de tonnes d'ammoniac russe par an, depuis la région de la Volga jusqu'au port ukrainien de Pivdennyi, sur la mer Noire, a été endommagé début juin. Tant Kiev que Moscou se sont rejeté la responsabilité de sa destruction.



BKF 92

La remise en cause de l'accord d'Istanbul de juillet 2022 par la Russie bouleverse à nouveau les marchés internationaux des céréales.

Nouvelles exigences

Autre point de crispation : le fait que l'un des points saillants de cet accord, à savoir la livraison de céréales aux pays dans le besoin, notamment africains, ne pèse qu'une part minime : seulement 3 % des 32 millions de tonnes livrées par Kiev depuis un an, a confié, le 15 juillet, le chef du Kremlin auprès de son homologue sud-africain Cyril Ramaphosa. L'Union européenne conteste ce chiffre, estimant au contraire qu'il atteint 49 %. Ces principales exigences ont été complétées par de nouvelles, comme la reprise des livraisons de machines agricoles, celle des pièces détachées et des services ou encore la levée des restrictions sur l'assurance et la réassurance, etc. Le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a indiqué que *« dès que la partie (des accords) concernant la Russie sera satisfaite, la Russie reviendra immédiatement à l'accord sur les céréales »*. Quelles pourraient être les conséquences de ce blocage ? Il faut s'attendre à un renchérissement des matières premières agricoles, notamment le blé et le maïs. Au début de la guerre en Ukraine, les cours avaient rapidement doublé. Situés autour de 240 euros/tonne au 15 juillet, ils devraient immanquablement grimper car la ressource sera moindre et les cours de transports (par voie ferroviaire) seront plus longs et donc plus coûteux. De plus, les pays de l'Est européen (Pologne, Hongrie, Roumanie…) sont excédés de voir leurs marchés inondés de céréales ukrainiennes. Ce qui pourrait raviver quelques tensions intra-européennes.

La hausse devrait être contenue

Dès l'ouverture des marchés, les prix du blé tendre avaient déjà augmenté de +3,5 % à Chicago pour atteindre plus de 251 dollars/tonne, soit plus de 280 dollars/tonne au cours du 17 juillet. Mais selon les experts, la hausse des prix devrait être contenue et ne pas atteindre les records de 2022.

Autre conséquence : selon les chiffres du Programme alimentaire mondial (PAM), les céréales ukrainiennes nourrissent environ 400 millions de personnes dans le monde. Environ 64 % du blé a été exporté vers les pays en développement, tandis que le maïs a été exporté à part presque égales vers les pays développés et les pays en développement. La caducité de l'accord rendrait les exportations vers les pays les plus pauvres très compliquées. Déjà l'ensemble des exportations de denrées alimentaires rendues possibles par l'accord a chuté d'environ trois quarts en mai 2023 par rapport à octobre 2022, car de plus en plus de compagnies ont renoncé à envoyer des navires sur des routes maritimes jugées dangereuses. Une chose est certaine : cette décision de la Russie donne le signe d'un durcissement d'un conflit qui a déjà dépassé les 500 jours. L'objectif du Kremlin est d assécher économiquement le peuple ukrainien. En le rendant dépendant des pays occidentaux qui le soutiennent militairement, Poutine trouve un argument supplémentaire pour montrer la connivence entre le bloc occidental et l'Ukraine. Ce qui lui permet aussi de justifier son *« opération militaire spéciale »* auprès de sa population.

Christophe Soulard

Une agriculture soumise à rude épreuve



L'Ukraine en guerre a entamé sa deuxième campagne céréalière amputée de près de la moitié de ses moyens de production. En 2021, l'Ukraine avait récolté 87 millions de tonnes de grains. Andriy Dykun, le président d'Ukrainian Agri Council (UAC) – le principal syndicat agricole - dresse le bilan provisoire du conflit qui oppose son pays à la Russie depuis dix-huit mois : *« Notre pays est devenu un champ de mines de huit millions d'hectares sur un territoire amputé de 250 000 km². Il faudra 30 ans pour le remettre en état »*. Les roquettes et les obus qui tombent sur les champs rendent leur culture impossible. Ils polluent les terres et les incendies détruisent les récoltes. La destruction du barrage de Kakhovka a de graves conséquences : sur les territoires qui ne sont plus irrigués par le barrage, deux millions de tonnes de céréales, de légumes et de fruits ne peuvent plus être produites. En aval, les terres qui ont été inondées (1,5 million d'hectares) seront inexploitables pendant cinq ans. *« La Russie, poursuit le président d'UAC, a décidé de ruiner l'agriculture ukrainienne. Elle sait que ce secteur représente une part importante du Produit intérieur brut du pays et qu'à l'export, elle est une source de devises importantes »*. En minant les terres perdues pour empêcher l'Ukraine de les remettre en cultures, la Russie a réduit le potentiel de production du pays. En bombardant les ports, elle a paralysé le trafic maritime ukrainien pendant plusieurs mois et dans les régions conquises, elle pille les récoltes. En 2022-2023, la récolte céréalière de l'Ukraine a chuté de 40 %, celle de légumes de 25 % et celle des fruits de 10 %. Dans les régions de Zaporizhia, de Donetsk et de Louhansk, plus des trois quarts de la production de céréales ont été perdus.



// LA MOISSON DES PRÉSIDENTS

« Les prix sont redevenus raisonnables voire limites »

Durant un mois, Terres de Bourgogne s'en va à la rencontre des présidents d'organismes agricoles de l'Yonne, pour parler des moissons. Rendements, qualité, prix… Tous les sujets sont abordés, avec le point de vue de l'agriculteur. Car au-delà de leurs diverses fonctions, ces présidents restent avant tout des agriculteurs. Pour ce troisième volet, direction Saint-Valérien, pour y retrouver Damien Renoux, président de l'UPVY.



Damien Renoux, président de l'UPVY et agriculteur à Villebougis.



Les colzas sont en dessous des espérances un peu partout dans le département.



La moisson, c'est la récolte, mais aussi la livraison à la coopérative.

C'est le jeudi 6 juillet dernier que nous sommes allés à la rencontre de Damien Renoux, président de l'UPVY et agriculteur à Villebougis, dans le cadre de notre tour des présidents pour la moisson. C'est à Saint-Valérien que nous nous sommes retrouvés. Et une fois n'est pas coutume, ce n'est pas dans la moissonneuse-batteuse que nous prenons place, mais dans le tracteur, direction la coopérative Ynovae de la commune, pour livrer. Car c'est aussi ça la moisson.

Pendant ce temps, nous faisons un bilan des récoltes effectuées. Et en orges d'hiver, les résultats sont là dans le secteur. « *Il y a la quantité et la qualité. La moyenne sur le secteur est de 85 q/ha avec 90 % de calibrage* », se réjouit Damien Renoux. « *Pour les orges de printemps semés à l'automne, on est un peu l'exception, avec des rendements atteignant les 95 q/ha, avec 80 % de calibrage. Ce que l'on entend ailleurs c'est que le calibrage n'est pas bon cette année dans le secteur malgré la quantité. Nous, on s'en sort très bien* », avoue-t-il.

La déception se porte sur les colzas. « *Après des orges qui étaient très bonnes, on s'attendait vraiment à ce que les colzas suivent. Mais on est déçu. Notre rendement moyen pluriannuel est de 38 à 40 q/ha ici. Là on tourne plutôt autour de 35 q/ha. Ce n'est pas une année catastrophique non plus mais c'est une petite année. Pourtant, ils paraissaient beaux, il y avait de vrais espoirs* », confie l'agriculteur.

Un peu plus loin, nous rencontrons un autre membre de la famille Renoux, Didier, lui aussi président, de la CGB de l'Yonne. L'occasion de faire un point sur les betteraves. Et les inquiétudes qui ressortaient à la suite de la décision européenne d'interdire dès cette année l'utilisation des NNI semblent se confirmer. « *On constate des prémices de la jaunisse* », se désole Didier Renoux. « *On en saura plus dans les prochains jours sur l'ampleur des dégâts sur la prochaine récolte* ».

Limiter la casse pour certains, de fortes inquiétudes pour d'autres

Lors des deux premiers volets de notre série d'articles sur la moisson des présidents, nous demandions à Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne et Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, si l'inquiétude pour l'économie des exploitations pour les années à venir, exprimée il y a un an, avec les prix des intrants qui avaient flambé, à la suite du conflit russo-ukrainien, était toujours d'actualité avec une moisson prometteuse annoncée cette année.

Pour Damien Renoux, « *ceux pour qui la moisson de cette année sera bonne, cela limitera la casse. On est en plein dans ce qu'on avait annoncé l'an passé, l'effet ciseaux. On a dû acheter les intrants très chers et là, ce qu'on est en train de récolter, sera vendu à des prix redevenus raisonnables voire limites* », juge-t-il. « *En blé par exemple, on est à 200 €/t aujourd'hui, alors qu'on était presque au double l'an dernier. En colza, c'est encore plus flagrant. On est désormais à 440 €/t alors qu'on était monté jusqu'à 1 000 €/t l'an dernier* ».

Pour lui, l'inquiétude se porte essentiellement sur les exploitants situés dans les moins bonnes terres du département. « *Nous, ici, dans le secteur, qui allons faire une bonne récolte, nous allons y arriver. Mais je pense à ceux qui se trouvent dans des secteurs plus compliqués, comme le Tonnerrois, cela sera dur pour eux* », regrette Damien Renoux.

Christopher Levé

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Entre l'herbe et les graines

Un agriculteur du canton d'Arnay-le-Duc livre son ressenti sur ses récoltes.



Denis Gagnepain, la semaine dernière à Antigny-la-Ville.

Terres de Bourgogne poursuit sa série de témoignages sur les récoltes. Denis Gagnepain, rencontré le 10 juillet dans une parcelle à Antigny-la-Ville, s'est prêté à l'exercice en partageant ses résultats. La campagne de cet éleveur de cent vaches charolaises avait très bien débuté avec les foins. « *Nous sommes dans une bonne moyenne, c'est de bon augure pour les animaux. Je n'ai pas compté précisément les volumes, mais il y a quelques bottes supplémentaires par rapport à l'an passé, avec très certainement de la qualité* ». La satisfaction de l'exploitant est vite retombée après sa moisson d'orges d'hiver en variété Vanessa, réalisée fin juin : « *la culture était assez prometteuse au début du printemps, mais cela n'a pas duré. Il n'a quasiment pas plu ici depuis le 15 mai. En un mois et demi, nous n'avons eu que 20 mm répartis en plusieurs fois, avec un maximum de 4 mm… C'est bien peu pour les orges, cela s'est ressenti à la moisson. Je n'ai pas pesé mais je n'ai certainement pas dépassé les 40-45 q/ha. C'est une année très décevante, d'autant qu'elles ne doivent pas valoir grand-chose au niveau qualité. Il faudra sans doute faire des analyses pour ne pas pénaliser l'engraissement des bovins… Le seul lot de consolation vient de la paille, il y en a beaucoup* ».

De l'eau, SVP

La moisson suivante a été celle de l'avoine. Denis Gagnepain craignait une dégradation du même type que dans les orges : « *finalement, la casse a été plus que limitée, c'est plutôt une bonne surprise pour l'avoine. Nous finissons aux environs de 45 q/ha, ce qui est correct pour le secteur et cette culture qui est également destinée aux bovins. Là encore, la paille est au rendez-vous* ». Malgré des volumes de paille intéressants et en forte hausse, l'agriculteur ne changera pas ses habitudes en allant chercher des quantités supplémentaires dans le secteur beaunois : « *la paille, nous n'en avons jamais assez en élevage. À noter que, malgré la bonne récolte qui se profile, le marché reste tendu car le broyage est devenu tendance avec les prix élevés de l'engrais azoté* ». Les moissons de Denis Gagnepain ont pris fin avec le blé, majoritairement destiné à la vente. Les premiers hectares moissonnés le 10 juillet laissaient apparaître un rendement d'environ 60 q/ha, proche du potentiel des terres de l'agriculteur. Celui-ci avait désormais les yeux rivés sur les fortes températures et sa culture de maïs : « *il va falloir qu'il pleuve assez vite, sinon ça va se compliquer. Les sources baissent à vue d'œil. Nous apportons déjà de l'eau aux bovins et si rien ne change, ce sera bientôt l'affouragement. Le maïs ? C'est très problématique, pour les mêmes raisons. Il fait un mètre de hauteur et ne bouge pas…* ».

AG

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

21

La moutarde bio monte en puissance

Un agriculteur du village de Barges, au sud de Dijon, vient de récolter sa toute première moutarde AB.

Petit à petit, l'oiseau fait son nid. La moutarde bio se développe de plus en plus dans la région, elle qui a pointé le bout de son nez il y a seulement deux ans au sein de l'APGMB. *« De 10 tonnes en 2021, la commande des industriels est passée à 50 tonnes en 2022, 250 tonnes cette année, et elle sera encore deux fois plus importante en 2024 »*, informe Damien Baumont, exploitant agricole à Barges et vice-président de l'association des producteurs.

Celui-ci s'est lancé dans l'aventure bio cette année : sa moisson a été réalisée le 11 juillet, juste avant le gros orage qui a sévi dans plusieurs départements du grand Est. *« Pour l'anecdote, ma moissonneuse était en panne, il y avait urgence d'agir avant l'arrivée de la grêle. J'ai pu compter sur la disponibilité et les services d'un voisin pour me dépanner avec sa machine. Merci à lui ! »*, confie le Côte-d'orien, qui enregistre un rendement de 5 q/ha sur ses 7,5 ha de cultures.



Damien Baumont a réussi à moissonner quelques heures avant l'orage du 11 juillet.

Entre 2 et 3 q/ha de moyenne ?

Ce résultat est certes *« un peu décevant »*, mais en bio, les volumes sont toujours limités. *« Comme en conventionnel, nous observons une baisse de rendements de 30 à 40 % par rapport à ce que nous avions prévu de récolter. À l'évidence, le coup de sec a impacté les cultures. Les grains sont très petits, il y a eu également quelques problèmes à la floraison. Dans mon cas, en bio, j'ai été impacté par la gestion du vulpin, mais aussi par le sclérotinia, l'alternaria et un peu par la rouille blanche. Heureusement, la pression d'insectes a été un peu moindre que d'ordinaire, avec des semis assez tardifs réalisés après le 15 octobre. Même avec 5 q/ha, je sauve encore la mise car la culture était dans de bonnes terres. La moyenne en bio cette année, dans la région, variera plutôt entre 2 et 3 q/ha »*. Le lot de consolation des producteurs en AB vient du prix de la tonne de moutarde, qui s'élève à 3 000 euros : *« avec un rendement de 3 q/ha, le chiffre d'affaires est tout de même à 900 euros. Les nouvelles variétés qui arrivent, plus tolérantes aux insectes et aux maladies, devraient nous permettre de viser un peu plus haut. Même si elle est très technique et avec des moyens limités, la culture de moutarde bio a de l'avenir, j'en suis persuadé. Dans mon cas, je vais passer à une quinzaine d'hectares pour 2024 »*.

Avis aux amateurs

La prochaine campagne de moutarde est déjà au cœur de l'actualité. Les engagements des producteurs, c'est en ce moment, comme le rappelle Damien Baumont. *« Au 12 juillet, nous sommes déjà à 8 000 ha d'intentions de semis. Le prix du bio restera à 3 000 euros/t. Le conventionnel, lui, passera à 1 500 euros. Cette année, nous avions 12 000 ha. Aussi et surtout : Nous avons la volonté de développer un stock tampon qui sera mis en place chez nos différents OS. L'idée est d'éviter les ruptures de stocks comme ce fut le cas en 2022. Nous sommes au stade des réflexions, rien n'est calé, mais il serait bien de pouvoir stocker 3 000 voire 4 000 tonnes. Les différentes modalités de ce projet sont actuellement étudiées. En attendant, nous invitons les personnes intéressées par la culture de moutarde à nous contacter par mail via l'adresse : apgmb.bourgogne21@gmail.com*

AG

Des grêlons, mais une belle moisson



Damien Baumont et ses associés ont réalisé leur toute première moisson bio, y compris dans d'autres cultures. Les rendements et la qualité sont au rendez-vous dans le triticale (41 q/ha) et dans les blés (entre 40 et 45 q/ha, PS entre 82 et 85, protéines entre 9 et 13). Les résultats sont tout aussi encourageants dans les orges de printemps, qui dépassent les 50 q/ha. Ces orges seront vendues au Beaunois Michel Couvreur, mondialement connu pour son whisky. Les céréales de Damien Baumont ne se retrouveront donc sur le marché que dans une vingtaine d'années, le temps de fabriquer ce produit dans les règles de l'art. Dans la partie des *« déceptions »*, il y a malheureusement l'orage du 11 juillet, qui a impacté les blés non récoltés de Damien Baumont : *« cela concerne 50 hectares : sur 11 d'entre eux, les dégâts se chiffrent aux environs de 50 %. Dans 20 autres hectares, nous sommes aux alentours de 30 %. Tout n'est cependant pas négatif car les fortes précipitations, quand celles-ci n'étaient pas accompagnées de grêle, ont certainement fait le plus grand bien au tournesol, au soja ainsi qu'au sarrasin, nos trois autres cultures »*.



Vous êtes toujours prêt ! Et vous attendez la même chose de votre tracteur.

DEUTZ-FAHR lance le nouveau 8280 TTV, votre outil de travail totalement connecté, puissant et fiable. Produit à l'usine DEUTZ-FAHR Land, à Lauingen, en Allemagne, le nouveau 8280 TTV offre les plus grandes innovations technologiques ainsi qu'une qualité et une performance "Made in Germany". Le moteur à double turbo avec 287 CH de puissance maximale, une vitesse de 60km/h associés à une prise de force frontale Dual Speed et à des freins à disques secs externes font du nouveau 8280 TTV un tracteur polyvalent. Il est équipé des dernières solutions digitales pour une précision et une qualité de travail optimales telles que le SDF Fleet Management et le SDF Guidance. La suspension du pont avant intelligente et adaptative, ainsi que la cabine suspendue pneumatique et climatisée, vous permettent de profiter d'un espace de travail des plus confortables.

Vous êtes toujours prêt à exceller dans votre travail, le nouveau 8280 TTV est votre **#AlwaysOnTractor**.

Découvrez le nouveau 8280 TTV sur **deutz-fahr.com** ou chez votre concessionnaire.

MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup **03 86 26 24 49**
Nos agents font notre force
Ets Bourgeat 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

- 58 Varennes Vauzelles **03 86 71 62 90**
- 58 St. Hilaire **03 86 76 16 87**
- 18 Crézancy **02 48 79 02 30**
- 89 Ligny le Chatel **03 86 47 43 62**

Suivez-nous sur :

DEUTZ-FAHR est une marque de SDF

DEUTZ FAHR

// PRÉDATION LUPINE

58 Échanges sur le terrain

Suite aux attaques subies pas le cheptel ovin d'Armand Perraudin (voir notre dernière édition), Cyrielle Franchi, sous-préfète de Clamecy et référente loup pour le département, s'est rendue à sa rencontre sur le terrain le 11 juillet.

Le 11 juillet, la sous-préfète de Clamecy et référence loup pour la Nièvre a rencontré Armand Perraudin, éleveur aux Assiards (Chiddes), afin de faire suite aux deux attaques sur son cheptel dont « la responsabilité du loup n'a pas été écartée ». Pour mémoire, ces dernières ont eu lieu dans la nuit du 28 au 29 juin et celle du 1er au 2 juillet. Durant les échanges, étaient aussi présents : les maires de Millay, Larochemillay et Chiddes, de même que Stéphane Gédoux (adjoint au chef de service du Service Eau Forêt Biodiversité à la Direction départementale des Territoires), Olivier Clerc (président cantonal de la FDSEA 58), Olivier Laporte (élu responsable prédation à la FDSEA 58), Quentin Montcharmont (président des JA du canton), et quelques voisins exploitants.

Vision de l'État

Pour Cyrielle Franchi, cette visite avait deux objectifs : *« le premier est d'affirmer notre soutien face à la détresse psychologique que ce genre d'attaque peut engendrer chez les éleveurs. Il est très difficile de voir ses animaux blessés ou stressés. Ces événements ne sont pas neutres et l'administration en a bien conscience. La seconde visée était de faire passer un message auprès des autres exploitants et des élus : nous sommes sur un front de colonisation, le loup ne fait que passer – aucune meute fixe n'est recensée – et peu d'élevages sont protégés dans la Nièvre. Nous avons jusqu'ici été relativement épargnés par rapport aux autres départements bourguignons. Or, il est indispensable d'avoir un troupeau protégé pour pouvoir mettre en œuvre ensuite des tirs de défense simples puis, si les attaques persistent avec des dommages des tirs de défense renforcés. Ces autorisations sont données par arrêté préfectoral. La protection des troupeaux est un préalable indispensable avant de pouvoir envisager d'autres mesures. Il faut rappeler qu'il existe (selon le cerclage c'est-à-dire le niveau de risque de prédation) des subventions pour l'acquisition de chien de troupeau et l'installation de clôture (à hauteur de 80 % des frais engagés) ».*

Elle poursuit : *« le loup est une espèce protégée par la loi – convention de Berne. Les tirs ne sont pas des opérations de régulation mais bien un outil de protection qui s'ajoute aux filets et aux chiens quand cela n'est pas suffisamment efficace. Ils doivent être effectués par des détenteurs d'un permis de chasse valide. Nous devons vivre avec le loup ce qui sera plus complexe que de vivre sans car la protection implique des contraintes pour l'éleveur. Face à cette cohabitation inévitable, l'État est là pour trouver des solutions afin qu'un équilibre se fasse et que l'élevage puisse continuer. Pour cela, le Plan national loup apporte des outils et un nouveau Plan devrait voir le jour en septembre 2023. Dans tous les cas sur notre territoire, si les circonstances exigent un tir simple ou renforcé, ce sera fait comme le prévoit la loi. Cela a été fait pour cet élevage ».* En effet, un arrêté préfectoral autorisant un tir simple a été accordé pour le dossier de Monsieur Perraudin.

Incompréhension

De son côté, Armand Perraudin *« entend »* bien le positionnement de l'État et d'ailleurs *« apprécie qu'un représentant comprenne enfin mes problématiques et les conséquences »*, mais, pour lui : *« cela ne suffit pas. Il faut une meilleure réactivité de la part de l'administration en matière d'autorisation de tir. Nous sommes à près de 15 jours des attaques et on attend encore une réponse. Je pense que s'il y avait un délai de six heures uniquement, cela serait plus efficace pour espérer toucher un desdits prédateurs ».*



Photo : Olivier Laporte

Les ovins blessés durant les attaques semblent sortis d'affaire selon Armand Perraudin.

Sur ce point, Olivier Laporte acquiesce et rebondit : *« on nous balade. Il faut que les politiques en place prennent des décisions sauf que personne ne le fait. Il faut savoir ce que l'on veut : de l'agriculture ou pas »*. Ils précisent : *« Nous sommes contents qu'une rencontre avec Madame la sous-préfète ait eu lieu, mais même si elle comprend clairement le problème et les enjeux qu'une telle prédation engendre, elle ne peut aller contre les institutions en place. Encore une fois, il semble que tout le monde perde son temps, c'est usant »*. Armand Perraudin insiste : *« les financements pour les clôtures ou les chiens c'est très bien, mais pourquoi ne pas mettre tout cet argent dans des parcs pour les loups ? Pourquoi forcément parquer nos élevages ? Car, on ne peut pas se défendre puisqu'on ne le voit pas »* et d'Olivier Laporte d'ajouter : *« notre but est que les éleveurs puissent continuer à travailler sereinement et pour le moment ce n'est pas le cas »*. Des discussions ressort un autre point : la communication. Olivier Laporte martèle : *« il faudrait que les éleveurs soient tenus au courant des attaques (même non avérées) dans la Nièvre et dans les départements voisins. Ainsi, ils pourraient, en fonction du secteur, prendre des mesures ponctuelles pour protéger leurs troupeaux »* et Armand Perraudin de compléter : *« si ce n'est nous, au moins les mairies… Je pense que le zéro attaque nous ne l'aurons plus jamais. La seule chose à faire maintenant est qu'à chaque mort d'attaque suspecte dans un cheptel, il faut préserver la scène et se faire connaître le plus rapidement possible auprès de la DDT ou de la Préfecture »*. Il conclut : *« J'aimerais sincèrement qu'une personne pro-loup vienne m'expliquer ce que cet animal lui apporte, car je ne vois pas pourquoi il serait mieux que nos ovins ou nos bovins. Je ne comprends pas »*. Les échanges du 11 juillet sont restés cordiaux.

Chloé Monget

// SÉCHERESSE

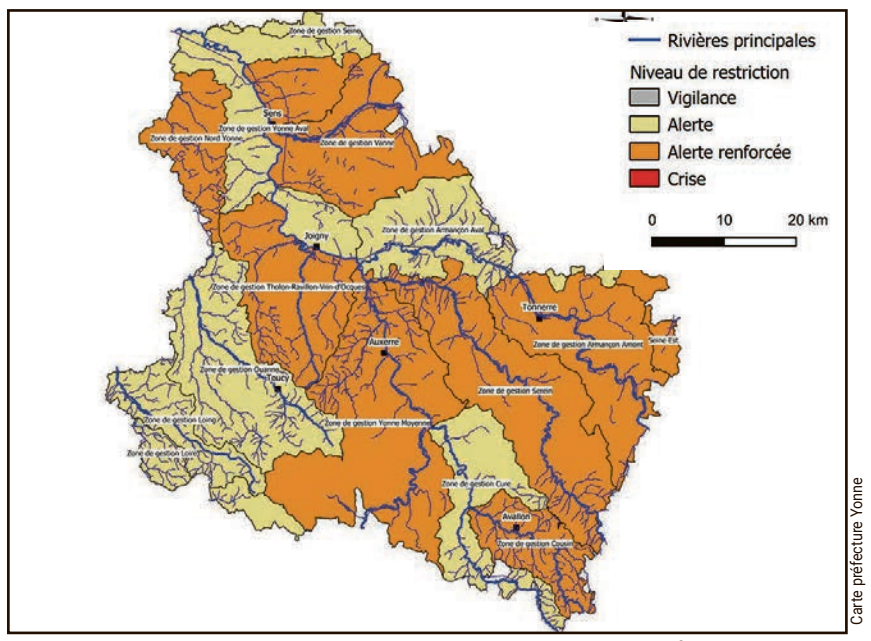
89 De nouveaux secteurs en alerte renforcée

Dans l'Yonne, la situation hydrologique continue de se détériorer et de nouveaux secteurs viennent d'être placés en alerte renforcée par le préfet de l'Yonne : l'Armançon amont, le Serein, le Cousin, le Tholon, l'Yonne moyenne et la Vanne rejoignent ainsi le secteur nord Yonne.

Les secteurs de l'Yonne aval et de l'Armançon aval passent, quant à eux, en alerte, comme cela était déjà le cas de l'Ouanne, du Loing et de la Cure.

Au vu de la situation actuelle, *« ces mesures vont très certainement s'étendre à d'autres secteurs, voire s'intensifier, dans les semaines à venir »*, indique la préfecture de l'Yonne dans un communiqué. Des mesures qui entraînent des restrictions de l'usage de l'eau. Toutes les informations sont à retrouver sur le site des services de l'État dans l'Yonne à yonne.gouv.fr.

Christopher Levé



Carte préfecture Yonne

Situation au 1er juillet. De nouveaux département ont été placés en alerte renforcée concernant la sécheresse.

// EN BREF

Légion d'Honneur Le Côte-d'orien Frédéric Naudet parmi les récipiendaires



Photo : Forestopic

La traditionnelle promotion de la Légion d'honneur du 14 juillet a récompensé pas moins de 358 personnes (contre 329 en 2022 et 467 en 2021) parmi lesquelles des représentants du monde agricole. Parmi les récipiendaires qui ont été nommé chevaliers, on trouve le Côte-d'orien Frédéric Naudet, dirigeant des pépinières Naudet mais aussi président de l'association française du sapin de Noël naturel, et maire de la commune de Leuglay. Il figure dans cette liste aux côtés de Françoise Roch, présidente de la Fédération nationale des producteurs de fruits ; Franck Alexandre, viticulteur, vice-président de l'AOC Gigondas et président du Crédit Agricole Alpes Provence ; Valérie Blandin, présidente de la Coopérative laitière les Maîtres laitiers du Cotentin ; Christian Huyghe, directeur scientifique à l'Inrae.

// PORTRAIT

Le Gaec Desmoutiers-Breton passe à trois

Depuis le 1er janvier, Noa Vigneron a rejoint le Gaec Desmoutiers-Breton comme associé. Pour ce jeune icaunais qui n'a pas encore 22 ans, c'est le début d'une nouvelle vie, qu'il découvre petit à petit aux côtés des expérimentés Joël et Gérard.

Si le nom de l'exploitation n'a pas changé, un nouveau visage vient compléter ceux des dirigeants du Gaec Desmoutiers-Breton, situé à Branches. À pas encore 22 ans, Noa Vigneron est le nouvel associé de Joël Desmoutiers et Gérard Breton, depuis le 1er janvier. Mais il n'est pas un inconnu à la chèvrerie. « *Je viens de terminer mes études mais cela fait deux ans que je travaille ici. J'ai fait un an en apprentissage et je sors d'un CS (certificat de spécialisation) caprin, que j'ai fait aux Herbiers (85)* », indique-t-il.

Originaire de l'Yonne, Noa Vigneron n'imaginait pourtant pas travailler au sein d'une exploitation en production laitière. « *À la base, comme beaucoup d'enfants, je pensais devenir vétérinaire. Ensuite je me destinais à être soigneur animalier, jusqu'à mon BTS. Mais la formation étant hors de prix, j'ai décidé de changer de voie. Durant un stage, j'ai découvert le fonctionnement d'une chèvrerie et cela m'a plu* », raconte-t-il. « *J'ai découvert le Gaec Desmoutiers-Breton via le réseau Bienvenue à la ferme et je me suis présenté pour demander à y faire mon alternance* ». Pour Gérard Breton, « *ce n'était pas du tout prévu au départ que Noa s'associe à nous. Cela s'est fait bien plus tard, lorsqu'il a su qu'on cherchait quelqu'un. Cela faisait des années que l'on cherchait un associé* ».



Noa Vigneron aux côtés de Gérard Breton.

Une décision mûrement réfléchie

Durant son apprentissage, Noa Vigneron a pris le temps de faire mûrir sa réflexion. « *C'est une décision qu'on ne prend pas à la légère, j'ai longuement réfléchi avant de leur proposer de nous associer. Ça change toute une vie de passer d'apprenti à patron* », dit-il. « *J'avais peur de me tromper, d'aller dans quelque chose de trop compliqué. Et puis j'ai quand même décidé de me lancer. Je ne me sentais pas être salarié. Déjà lors de mon BTS, j'avais cette envie de reprendre un jour une exploitation. Mais je ne pensais pas que cela se ferait aussi tôt* ».

Et s'il a décidé de franchir le pas, c'est en partie grâce à Joël et Gérard. « *S'ils n'étaient pas restés aux Gaec, je ne pense pas que je l'aurais fait maintenant, peut-être pas aussi jeune. Leur présence me rassure et m'aide beaucoup dans ce nouveau rôle* ».

Car devenir patron à 22 ans, forcément, cela demande des sacrifices. « *Mais lorsque la passion est là, on ne considère plus cela comme des sacrifices. On se dit juste qu'il faut y aller et travailler* », sourit Gérard Breton. « *Au départ, on a été surpris lorsque Noa est venu nous parler de son envie de s'associer à nous. Très honnêtement, on désespérait de trouver quelqu'un. On avait le moral très bas avant que Noa arrive. On a même pensé à tout vendre. Et quand Noa est arrivé avec son projet, cela nous a reboostés* », assure Gérard Breton. « *J'aime être avec les jeunes, les accompagner, leur transmettre mon savoir-faire. L'arrivée de Noa au Gaec était une aubaine. C'est quelqu'un de très sérieux, de volontaire. Certes on était désespéré mais on ne se serait jamais associé avec n'importe qui. Le Gaec, c'est notre bébé avec Joël. On a démarré de zéro, avec une chèvre (il y en a aujourd'hui 260), il y a 26 ans. Il était impensable de laisser des parts au premier venu* ».

Une installation hors cadre agricole

Aussi, ce qui a plu aux deux compères, « *c'est que Noa ne vienne pas du monde agricole. Cela prouve que lorsque l'on veut s'installer, que l'on a un vrai projet, c'est possible. Ce n'est pas réservé aux enfants d'agriculteurs* », assure Gérard Breton.

Mais pour Noa Vigneron, l'objectif n'est pas de reprendre seul l'exploitation d'ici quelques années. « *On cherchera un ou plusieurs autres associés. Je ne pourrais pas reprendre l'exploitation seul, c'est trop compliqué, ce serait me tirer une balle dans le pied. Il faut gérer à la fois les chèvres, la transformation et la commercialisation* ».

Et Noa Vigneron n'est pas venu seul, mais avec des projets plein la tête. « *On a trois grands projets en préparation. On attend les réponses au niveau du PSN (anciennement PCAE) pour la création d'un bâtiment de stockage. Il y a aussi la création d'une nouvelle chambre froide et la création d'une salle de traite. Les deux premiers projets seront commencés dans l'année. La salle de traite est prévue pour un peu plus tard* », informe-t-il.

En attendant, Noa Vigneron est bien entouré dans son nouveau rôle, qu'il prend très à cœur.

Christopher Levé

// HOMMAGE

« Tu vas nous manquer mon pote »

Le 5 juillet, Mathieu Angel s'est éteint à 35 ans. Ancien président des JA de 2014 à 2018, il laisse derrière lui un héritage certain tissé d'amitiés, de professionnalisme et de partage.

« *Il nous a marqués par une multitude de petites choses, il est donc normal pour nous de lui rendre hommage* » souligne Jodie Perraudin, Bertrand Lordey et Quentin Montcharmont (président des JA du canton de Luzy) portant la parole « *d'une cinquantaine de personnes qui souhaitaient s'associer à cette démarche* ». Tout d'abord, leurs pensées et sentiments vont à la famille ainsi qu'à la compagne de Mathieu Angel. Ce dernier, disparu à 35 ans, s'était distingué par de nombreux titres : président des JA du canton de Luzy de 2014 à 2018, arrivé 3e au concours de labour régional en Haute-Saône en 2017 (et ayant participé 5 fois au total en catégorie charrue à plat), vice-président des comices de Luzy, bouvier au marché au cadran de Moulins-Engilbert ou encore exploitant polyculteur-éleveur dans la ferme familiale depuis 2012… Mais, Mathieu ne peut se résumer qu'à cela…

Marqués à vie

« *Un pote, un confident, un bon vivant, un travailleur, un dévoué, un gentil, notre Pâthieu, un nounours, un frère, un motivé, un courageux, un modeste, un tonton Chochotte…* » les mots de ses proches fusent pour dépeindre Mathieu. Pour ceux qu'il laisse malgré lui, rien ne sera plus vraiment comme avant sans « *ce rire qui éclate au milieu d'un silence* » ou ce « *grand gaillard qui traque avec ses chiens ou qui se balade sur son quad* ».

Ce « *grand vide* », impossible à combler, est pavé de souvenirs, témoins de son passage dans la vie des autres : « *C'est lui qui a lancé les soirées tartiflette ! Les salles étaient pleines à chaque fois !* » ; « *il a su faire la transition entre les jeunes et les plus anciens. Il arrivait à être un lien entre tous. Pour preuve de cet attachement aux gens, en 2022, il a entraîné un petit jeune de 15 ans pour le concours de labour, il a trouvé la force de l'aider. Il était fort notre Mathieu…* » détaillent Jodie, Bertrand et Quentin et d'ajouter : « *En mars 2023, lors du dernier jugement de bétail du canton, il a absolument tenu à faire griller la viande. Alors qu'il n'était pas bien à cause de la maladie, il a tenu bon, avec le sourire, jusqu'au petit matin* ». Pour lui rendre hommage, « *nous ferons tourner son tracteur et sa charrue au prochain concours de labour afin qu'il soit toujours un peu là* » avant de conclure : « *tu vas nous manquer mon pote* ».

Une messe sera dédiée à la mémoire de Mathieu Angel le 23 juillet en l'Église de Saint-Pierre à Luzy.

Chloé Monget



Élodie Develay

Mathieu Angel avec un de ses fidèles compagnons à quatre pattes.

// MARCHÉ À E.LECLERC DE COULANGES

58

Localement vôtre

Début juillet et durant une semaine, les producteurs et éleveurs se sont relayés sur le stand dédié pour eux par E.Leclerc de Coulanges-lès-Nevers. Au programme : discussions, dégustations et éventuel achat.



Guy Darcy en pleine dégustation avec les Eleveurs Engagés au E.Leclerc de Coulanges-lès-Nevers.



Valentin Fassier, Vincent Riechert et Agnès au stand « Le grand marché du local ».



Une trentaine de producteurs locaux étaient représentés sur le stand.

Afin de mettre en avant les quelque 7 500 producteurs, éleveurs et petites entreprises avec qui E.Leclerc travaille via ses 15 000 Alliances locales(1), un « Grand marché du local » était organisé dans toute la France. Dans ce cadre, le magasin de l'enseigne situé à Coulanges-lès-Nevers avait prévu un stand dédié, durant une semaine début juillet, afin d'honorer une trentaine de producteurs locaux dont les denrées sont distribuées dans les rayons.

Se rendre service

« Le local et les GMS ne sont pas antinomiques. Au contraire, nous sommes complémentaires : de notre côté nous offrons un lieu de forte affluence pour qu'ils puissent vendre leurs produits ; de leur côté, ils nous permettent d'avoir des produits de haute qualité et de proximité, ce que recherche le consommateur aujourd'hui » détaille Vincent Reichert, directeur du magasin de Coulanges-lès-Nevers. Valentin Fassier, éleveur à Sampanges (Gimouille) et participant au groupe Éleveurs Engagés rebondit : *« grâce à l'accord passé entre Éleveurs Engagés et E.Leclerc de Coulanges, nous vendons une partie de nos animaux, au juste prix pour nous »* et Agnès (Les Ruchers du Morvan) d'ajouter : *« sans les ventes dans les grandes surfaces il serait difficile de maintenir une activité ou en tout cas d'écouler autant de produits »*.

Ravie de venir exposer les miels et autres confitures des Ruchers du Morvan, elle confesse tout de même : *« l'été étant la pleine période apicole pour nous, il est difficile de se dégager du temps, mais il faut répondre présent à ces invitations pour obtenir un maximum de visibilité sur nos productions »*. *« Le grand marché du local »* offre un autre atout : le contact avec les clients.

Échanges bénéfiques

En effet, Valentin Fassier explique que *« ces journées permettent de discuter avec nos consommateurs, d'avoir un lien avec eux, car au quotidien nous n'en avons pas – pour ceux qui ne pratiquent pas la vente en ferme »*. Ainsi, pour casser la peur de la première rencontre, des dégustations de produits étaient proposées sur le fameux stand dont une de viande Charolaise – bête issue des exploitations d'Éleveurs Engagés. Guy Darcy, 77 ans, s'est laissé tenter par un petit morceau de bon matin : *« Avec mon épouse, nous venons de la Charité-sur-Loire car nous savons que la viande du magasin de Coulanges provient d'élevage de proximité et c'est une belle surprise de pouvoir rencontrer les représentants afin d'échanger sur leurs pratiques ! »*. D'ailleurs, durant ces discussions avec la clientèle, Valentin Fassier remarque que *« Si les questions posées sont diverses et variées, je constate qu'elles sont souvent liées à une méconnaissance de nos professions. Et, même si ces rencontres ne règlent pas intégralement ce problème, elles peuvent aider »*.

Chloé Monget

(1) https ://www.allianceslocales.leclerc/

// TRAIT AUXOIS

21

Une saison bientôt lancée

Trois concours *« modèles et allures »* se préparent à Liernais, Vitteaux et Meursanges. Rencontre avec un éleveur qui participera à deux de ces rendez-vous.

Les canassons après les moissons : chaque année, le rituel est le même pour Georges Bailly, agriculteur à Meursanges près de Beaune. Ce grand passionné de chevaux Trait Auxois vient de ranger sa batteuse et a désormais les yeux rivés sur les concours qualificatifs pour le Spécial de Semur. Georges Bailly se rendra tout d'abord le 5 août à Liernais en tant que juge, avant de concourir lui-même le 19 août dans l'épreuve organisée dans son village. L'éleveur présentera trois juments suitées, une pouliche de trois ans et une autre de 18 mois à ce rendez-vous qu'il n'a jamais manqué depuis ses 17 ans. *« J'en ai aujourd'hui 64 et en effet, je n'ai jamais raté une édition. Le concours se déroule au haras de Meursanges, à deux pas de ma ferme, c'est un plaisir de participer tous les ans »*. L'objectif sera une nouvelle fois de décrocher un ou plusieurs *« tickets »* pour la finale des 9 et 10 septembre : *« chaque Trait Auxois sera évalué, une note leur sera attribuée comme à chaque concours Modèles et allures. Tous ceux qui obtiendront la note minimale exigée pour Semur seront qualifiés. Le nombre de places pour la finale n'est donc pas prédéfini, il y a simplement des critères à bien respecter »*. En 47 éditions, Georges Bailly a toujours qualifié au moins un de ses chevaux. Et près d'une quinzaine de fois, le Côte-d'orien a eu l'honneur de *« passer à l'étape supérieure »* en concourant l'année suivante au salon de l'agriculture à Paris.



Georges Bailly en compagnie de Noisette et Nectar, deux de ses poulains nés il y a deux mois.

Anniversaire de l'Union

Cette passion pour le Trait Auxois, Georges Bailly l'a héritée de ses parents, eux-mêmes éleveurs. Et très vite, ce *« virus »* a été transmis à ses propres enfants, Alexandra et Mathieu étant déjà très impliqués au sein de la race. Propriétaire de sept chevaux, Georges Bailly s'implique comme ses homologues éleveurs au sein de l'UNCTA, l'Union nationale du cheval de Trait Auxois, qui fêtera ses dix ans le 10 septembre à Semur, avec un défilé de chevaux organisé au cours de l'après-midi. L'habitant de Meursanges occupe le poste de deuxième vice-président de l'UNCTA : *« le Trait Auxois nous passionne et nous réunit dans de très bons moments professionnels et conviviaux. Notre cheval favori se distingue par sa masse et sa puissance. Il est très robuste et peut être utile dans plusieurs travaux dans les vignes, sans oublier le débardage dans les bois. Il ne faut surtout pas hésiter à venir le rencontrer sur nos concours, les visiteurs sont à chaque fois les bienvenus »*.

Le haras grêlé

Meursanges fait partie des villages de Côte-d'Or les plus touchés par la grêle du 11 juillet. Les dégâts sont considérables, notamment dans les exploitations agricoles. Le haras local est lui aussi impacté, aucune de ses toitures n'a résisté à la violence des grêlons. Aucune blessure n'est heureusement à déplorer chez les nombreux chevaux hébergés sur ce site. Le concours Trait Auxois du 19 août se tiendra comme chaque année au sein de cet établissement, son organisation n'est pas remise en question.



Sur l'agenda

La saison 2023 des concours Trait Auxois a en réalité déjà commencé, avec un premier rendez-vous à Lalheue, en Saône-et-Loire, dès le 8 juillet. En plus des trois réunions côte-d'oriennes le 5 août à Liernais, le 15 août à Vitteaux et le 19 août à Meursanges, deux autres concours se tiendront également dans le 71 : le 12 août à Saint-Symphorien-de-Marmagne et le 14 août à Étang-sur-Arroux.

AG

RÉGION

// PROBLÉMATIQUE DU FEADER

Un plan d'action pour sortir de l'ornière

À la demande de la FRSEA, des JA et de la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté, le premier comité de pilotage Feader portant sur le transfert de compétences État-Région s'est tenu début juillet au Conseil régional. Un plan d'action a été proposé.

Le mécontentement agricole lié au transfert aux Régions de la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) s'était exprimé au grand jour lors de la Conférence régionale agricole organisée le 13 juin au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC), à Dijon *(voir Terres de Bourgogne N°1737)*. La Région, et sa présidente, Marie-Guite Dufay, avaient pris l'engagement de mettre en place un dispositif permettant de solutionner les problèmes de retard de versement d'aide ou de blocage de dossier entraînés par ce transfert de compétence. Cette décision s'est concrétisée début juillet avec l'organisation, au Conseil régional, d'un comité de pilotage, à la demande de la FRSEA BFC, de JA BFC et de la Chambre régionale d'agriculture. Ce comité réunissait la Région, l'État, l'Agence de services et de paiement (ASP) et des représentants de la profession agricole. L'objectif était de faire le point sur les différents dispositifs annoncés, d'identifier clairement les difficultés à lever pour que les agriculteurs (-trices) puissent bénéficier rapidement des aides prévues, en proposant un plan d'action permettant de résorber ces retards.

« Retrouver un fonctionnement normal »

Pour présenter l'objectif de cette réunion, Marie-Guite Dufay a précisé qu'elle *« ne se substitue pas au comité de suivi du Feader, mais a pour but de régler les difficultés liées au transfert de compétences État-Région et de trouver ainsi des solutions opérationnelles aux difficultés rencontrées. Je comprends les inquiétudes et ces demandes sont légitimes »*. Pour l'État, Anne Coste de Champeron, Secrétaire général aux affaires régionales (Sgar), représentant le préfet de Région, ajoutait : *« nous nous mettons à côté de la Région pour mettre en place ce plan d'action. L'énergie à mobiliser maintenant est dans le « faire ». L'État en Région assumera avec énergie la mise en œuvre des actions nécessaires pour surmonter ces difficultés »*. Pour la profession agricole, Florian Dornier, membre du bureau de la FRSEA et représentant le président Christophe Chambon, a précisé : *« nous avions demandé qu'un comité de pilotage puisse avoir lieu avant le 14 juillet, avec tous les acteurs, nous vous remercions d'avoir répondu à cette demande. Nous devons tous nous mobiliser en toute intelligence et transparence pour retrouver un fonctionnement normal après ce transfert et ne pas pénaliser ainsi les agriculteurs directement impactés »*.

Dossiers repris par les DDT

Depuis le 1er juillet, 211 dossiers ont été repris par les DDT. Pour cette mission obtenue par le Préfet de Région auprès du ministère, les DDT retrouvent l'intégralité des prérogatives. Les agriculteurs concernés seront directement prévenus par les services. L'objectif est de transmettre les demandes de paiement à l'ASP avant la fin de l'année. Sur les petits dossiers, pour lesquels le coût d'instruction aurait été plus élevé que le montant de la subvention, la Région va déprogrammer le Feader et prendre en charge les aides initialement prévues. 290 dossiers sont concernés pour un montant inférieur à 5 000 euros, soit un total de 963 509 euros dont 681 374 euros de Feader.

Les porteurs de projets seront directement informés par courrier. L'instruction sera réalisée par les services du Conseil régional. Thomas Lemée, secrétaire général de JA BFC, a clairement exprimé les difficultés rencontrées sur le terrain : *« de nombreux JA rencontrent de grosses difficultés financières avec ces retards de paiement »*. Pour ces retards l'agriculteur devra contacter sa banque lorsqu'un besoin de court terme sera avéré. Un fonds de solidarité a été mis en place par la Région. Les banques ont été informées des difficultés rencontrées.

Accompagnement des Chambres d'agriculture

Afin de réduire la phase d'instruction et améliorer la qualité des demandes de paiement, les agriculteurs intéressés devraient pouvoir se faire accompagner par le réseau des Chambres d'agriculture. Cela concerne environ 3 000 dossiers à traiter avant janvier 2025. Cet accompagnement fera l'objet d'un financement régional et les modalités sont en cours de définition. Il ne s'agit pas une pré-instruction, mais bien une aide à la complétude du dossier. La responsabilité reste bien au service instructeur. Une partie des visites sur place sera externalisée afin d'assurer pleinement toutes les missions du service instructeur. Une autre difficulté a été identifiée par Christian Decerle, le président de la Chambre régionale d'agriculture : *« il y a environ 250 dossiers bloqués pour le paiement. Il s'agit des dossiers transférés de l'État à la Région lorsqu'ils comportent un cofinancement de l'État et dont les conventions n'ont pas été signées »*. Gilles Da Costa, le directeur général des services à la Région BFC a indiqué que *« dans ce cas la Région ne peut pas signer les conventions pour l'État et l'État n'a plus les compétences pour le faire. Ce point a fait l'objet de vives réactions lors du comité État-Régions et des interventions sont prévues auprès du ministère de l'Agriculture pour trouver une réponse juridique et assurer comme il se doit les paiements aux bénéficiaires »*. À l'issue de la réunion, les participants se sont donné rendez-vous à l'automne pour faire une première évaluation de ce plan d'action.



La présidente de Région, Marie-Guite Dufay, s'était engagée, auprès de la profession agricole, à organiser ce comité de pilotage Feader avant le 14 juillet.

FRSEA BFC

// AGRIVOLTAÏSME

Deux ministres et des propositions agricoles

Après Marc Fesneau à Jalogny, Agnès Pannier-Ruchaner, la ministre de la Transition énergétique, était en Saône-et-Loire le 6 juillet. Les deux ministres ont livré leurs points de vue sur le développement de l'agrivoltaïsme.



Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, le 6 juillet au Creusot, lors de sa rencontre avec Christian Bajard (président de la FDSEA 71, à gauche) et Bernard Lacour, président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire.

Administrateur FNSEA pour la région BFC, l'éleveur Luc Jeannin se souvient de la réaction des agriculteurs en 2020 lorsqu'ils ont entendu parler d'agrivoltaïsme : *« on ne veut pas de panneaux sur nos terres, on veut produire des aliments pour la société »*. Alors que les départements du Sud n'ont pas opposé de résistance à son développement, la quarantaine d'opérateurs qui frappe à la porte des fermes, de la Chambre d'agriculture… a été éconduite en Saône-et-Loire. Aucun projet ne sort de terre. Seules des expérimentations sont possibles comme au Pôle ovins à Charolles.

Néanmoins, un important travail a été mené sur le sujet (analyse juridique, technique, économique et syndical). La profession n'est pas sourde au besoin de souveraineté énergétique du pays, à condition de ne pas l'opposer à la souveraineté alimentaire. Comment accélérer, comme le prévoit la loi AER sur les énergies renouvelables, sans nuire à l'installation des jeunes agriculteurs et faire de l'agrivoltaïsme un *« levier d'adaptation au changement climatique »*, plaide aujourd'hui Luc Jeannin en tant que vice-président de la Chambre d'agriculture ? La première demande consiste à défendre le bail rural et le statut du fermage. Les opérateurs veulent prêter la surface à l'agriculteur, ce qui enlève toute protection à ce dernier. JA, FDSEA et Chambre préfèrent que l'on protège juridiquement l'agriculteur. Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, différencie agrivoltaïsme et photovoltaïque au sol, espérant *« éviter l'agrivoltaïsme d'opportunité »*. Il ne veut pas reproduire la dérégulation des zones destinées aux éoliennes qui provoque aujourd'hui une opposition massive.

« Équilibrer les territoires »

Interrogée lors de sa venue au Creusot, le 6 juillet, Agnès Pannier-Ruchaner, ministre de la Transition énergétique, ne disait pas autre chose. Sur la question du bail rural, elle se montrait prudente sur ce *« fin équilibre »*.

L'idée de la profession agricole est plutôt *« d'insérer une disposition créant une clause environnementale compatible avec l'agrivoltaïsme »*, de manière similaire à l'agroforesterie, suggère la juriste de la FDSEA, Aurélie Lucas. Autre demande de la profession : *« équilibrer les territoires, quitte à limiter les puissances installées par exploitation en mégawatts installés »*, disait Christian Bajard, le président de la FDSEA71. Il s'agit de réfléchir à des grappes de projets, ce qui aurait pour vertu *« de multiplier la production et permettre à plus d'entreprises d'en bénéficier »*, rajoutait Bernard Lacour, président de la Chambre d'agriculture.

Autre idée : créer un fonds commun abondé par les opérateurs pour aider les exploitations éloignées à raccorder leur projet. Les deux ministres ont semblé plus réservés sur la demande de partager à 50-50, *« les retours sur investissement très confortables »* des opérateurs, en imposant à ces derniers que la moitié des sommes revienne au fermier. Agnès Pannier-Runacher évoquait plutôt la possibilité d'autoconsommation collective pour les collectivités locales, ou des Gaec…

Cédric Michelin

ÉLEVAGE

// FILIÈRE VIANDE

58 Une première pour avancer ?

Le 21 juin, le Conseil départemental de la Nièvre tenait son premier comité de pilotage dédié à la valorisation de la transformation de la viande.



Le premier comité de pilotage a eu lieu le 21 juin.

Le premier comité de pilotage (Copil) Conseil départemental de la Nièvre (CD 58) dédié à la filière viande nivernaise et particulièrement à sa transformation a eu lieu le 21 juin. Ainsi, Fabien Bazin, président du Conseil départemental, et Thierry Guyot, conseiller départemental délégué à l'agriculture et à l'alimentation de proximité ont expliqué les origines de ce Copil.

Pourquoi ?

En effet, il découle, selon le CD 58, *« d'une volonté politique de maintenir des outils de transformation agricole en local et de leur donner les possibilités de se développer ; d'une nécessité d'augmenter la part de la transformation de la viande en local pour apporter de la valeur ajoutée et un prix rémunérateur plus intéressant aux éleveurs et enfin d'une demande en produits locaux en augmentation alliée au choix d'approvisionner la restauration collective en produits locaux »*. Par cela, ce comité semble s'inscrire dans la lignée d'autres actions du Conseil départemental : investissement dans le Programme alimentaire territorial, implication dans la réouverture de l'abattoir de Corbigny (via une SCIC) et dans la modernisation de l'abattoir de Cosne, etc. *« C'est l'objet du travail initié par le Conseil départemental et mené par le CERD et Bio Bourgogne, présenté le 21 juin dernier »*.

État des lieux

Ainsi, l'étude met en avant un recul du nombre d'exploitations dans la Nièvre (passant de 2 113 en 2010 à 1 524 en 2020), avec 28 % des exploitations engraissant les jeunes bovins ou les femelles. Côté abattage il est indiqué que 6 % des bovins nivernais sont abattus dans la Nièvre, 19,3 % en BFC et 42,4 % en France. La Nièvre a donc *« une production qui répond au marché de l'export mais pas à la demande de la consommation française et locale »*. La Nièvre compte à ce jour deux abattoirs (Cosne et Luzy) et un en cours d'étude pour réouverture (Corbigny). L'étude pointe également 35 boucheries environ (Hallal compris) sur le département, quatre ateliers de découpe avec agrément, 15 ateliers en dérogations à l'agrément (découpe de viandes fraîches), une trentaine d'ateliers de préparations de viande ou produits à base de viande et enfin une quarantaine de producteurs utilisant le circuit court.

Afin de trouver des solutions adaptées pour développer l'approvisionnement local, un calendrier prévisionnel d'actions a été décortiqué avec l'envoi dans un premier temps d'un questionnaire auprès des responsables des outils de transformations.

Les pistes de travail

Pour la suite, trois phases sont ciblées pour mener ce travail. La première est le « *diagnostic territorial et synthèse des démarches en cours* » soit l'état des lieux des forces en action. La seconde s'attache aux *« trajectoires pour la filière viande de la Nièvre »*, courant de juillet à novembre, avec un développement et une mutualisation des outils, des soutiens opérationnels, l'émergence de projets et chiffrage des travaux.

Enfin, la troisième s'attellera aux *« potentiels de développement de la filière »*, s'étalant de décembre 2023 à mai 2024, via une enquête auprès de marchés ciblés, des tests de marché et l'ajustement des chiffrages. Le Conseil départemental stipule que la Chambre d'agriculture – présente à la réunion de lancement – contribuera aux travaux et d'ajouter : *« cette démarche a pour objet d'aider les acteurs locaux de la filière viande à se développer »*.

La réunion se termina sur des pistes de travail comme la logistique – d'ailleurs, une étude départementale menée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre est en cours sur ce point (voir TDB n° 1740) - ou encore des questionnements sur les membres constituant du comité technique… Fabien Bazin, président du Conseil départemental conclut : *« il ne s'agit pas de faire une nouvelle étude inutile, car ce travail doit donner une ligne d'actions opérationnelles pour engendrer des solutions efficaces et satisfaisantes »*. Enfin, le CD 58 s'autorise, le cas échéant, à transmettre ce travail au Conseil Régional.

Chloé Monget

// SANITAIRE

58 Prophylaxie BVD 2022-2023

La troisième campagne de dépistage des naissances et d'assainissement des foyers se termine. Retour sur la surveillance 2022-2023.

Campagne	Nombre de veaux nés totaux	Cheptels infectés BVD	Bovins avec statuts non IPI	Bovin IPI	Création de statut non IPI	Cheptels non conformes	Boutons de rattrapage envoyés
2020-21 30 juin 20 au 1er juillet 21	131 693	62	249 312	103	264 811	11	987
2021-22 30 avril 21 au 1er mai 22	129 100	38	306 814	69	163 843	6	861
2022-23 30 avril 22 au 1er mai 23	127 569	38	335 147	66	156 210	6	716

Bilan chiffré des trois dernières campagnes. Crédit photo : GDS 58.

La nouvelle campagne de dépistage BVD touche à sa fin. Ainsi, depuis l'automne et pour les cheptels dits « foyers », le GDS de la Nièvre est intervenu chez les éleveurs, le plus souvent en présence de leur vétérinaire sanitaire, pour les accompagner dans l'assainissement de leurs troupeaux : informations techniques, réglementaires, définition du calendrier d'assainissement, réflexion sur l'outil vaccinal. Cet investissement humain, qui n'avait pu être réalisé l'an dernier, doit permettre d'obtenir une baisse de l'incidence et de la prévalence de la maladie.

Bilan

Le nombre d'animaux IPI diminue sensiblement encore cette année (0,05 % d'animaux IPI) mais le nombre de foyers ne varie pas (2 % de foyers). Près de 99 % des veaux et 96 % des bovins nivernais bénéficient d'un statut non IPI. La très grande majorité des foyers ne vaccinaient pas et 5 cheptels sur 10 étaient déjà foyer N-1. Cette campagne, la mention non IPI est apparue sur les ASDA des veaux qui le sont. La mention « cheptel non conforme BVD » apparaît aussi pour les cheptels ne respectant pas la réglementation (2 cheptels seulement). Une mention « cheptel indemne de BVD » est en réflexion au niveau national.



GDS 58

À ce jour, on compte 335 147 bovins avec un statut non IPI dans la Nièvre.

Mouvements des bovins

Le GDS rappelle que moins de 2 % des bovins sont contrôlés vis-à-vis de la BVD lors de l'introduction d'un achat dans le cheptel. Même si le bovin est porteur de la mention non IPI sur l'ASDA, il peut néanmoins être virémique transitoire et contaminer le troupeau à ce moment. Le GDS 58 incite donc vivement à isoler et contrôler vis-à-vis de la BVD, tout bovin introduit dans une exploitation.

Le conseil d'administration du GDS se prononcera pour lier ou non ce dépistage aux aides financières accordées par le GDS. Enfin, le GDS prévoit d'expérimenter dans quelques cheptels sélectionnés (indemne depuis 3 ans, pas de voisins de « foyer » …) une méthode de dépistage alternatif aux boucles préleveuses. Enfin, le GDS insiste : les enveloppes blanches sont toujours valables, jusqu'au 31 décembre 2024 ! Et, les enveloppes bleues, elles, ne sont pas limitées dans le temps.

GDS 58

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter votre GDS au 03 86 90 18 90.

Attention : les bureaux du GDS seront fermés le lundi 14 août. L'équipe du GDS 58 aura le plaisir de répondre à vos questions le mercredi 16 août.

ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Soixante places disponibles

Le recrutement de la station charolaise de Créancey est imminent. Le futur millésime du GIE Charolais sera composé de 60 veaux au lieu de 43, suite à la délocalisation de la vente de l'Union Charolais Croissance.

La station charolaise de Créancey recevait jusqu'à présent deux lots de veaux : d'un côté, celui du GIE Charolais Évaluation et de l'autre, les reproducteurs de l'UCC.

Cette année, l'Union Charolais Croissance délocalise son programme sur d'autres outils, ce qui libère de la place dans l'équipement côte-d'orien. *« Nous profitons de l'occasion pour augmenter notre effectif de dix-sept reproducteurs, pour atteindre la barre des soixante veaux »*, annonce Jean-Pierre Godot, président de la station et du GIE Charolais Évaluation.

La vente aux enchères du 9 février prochain aura donc un format plus étoffé. Les organisateurs n'ont toutefois pas souhaité *« monter »* jusqu'à 85 veaux, représentant l'ancien effectif cumulé des deux lots : les reproducteurs disposeront ainsi d'un espace plus important pour leur bien-être, leur évaluation se fera dans des conditions optimales.



Les dix cases de la station seront mobilisées par des veaux du GIE Charolais Évaluation.

Manifestez-vous

Les inscriptions auprès du GIE sont ouvertes et attendues d'ici le 15 août. Des courriers ont été envoyés à de nombreux adhérents de Bovins Croissance et du Herd-Book Charolais, sur plusieurs départements. *« Les exploitations intéressées, qui n'auraient pas été destinataires de ce courrier, sont invitées à nous contacter. Nous leur adresserons la liste des veaux de leur élevage répondant aux critères d'entrée ainsi que les modalités de participation »*, informe Isabelle Brice, en charge de la gestion administrative du GIE.

Cette augmentation d'effectif est forcément une opportunité pour les éleveurs, comme insiste Jean-Pierre Godot : *« il y aura de la place pour les habitués mais aussi pour des nouveaux apporteurs, je pense tout particulièrement aux jeunes et aux nouveaux adhérents du Herd-Book Charolais (voir encadré). Ce nouveau recrutement est l'occasion pour les non habitués de se lancer ! L'objectif est de sélectionner des animaux aux origines variées, qu'ils soient issus d'IA ou monte naturelle »*.

Un jeune ravi

Nicolas Germanic, de l'EARL des Brosses à Ormancey (Haute-Marne) ne regrette pas d'avoir *« approché »* la station il y a deux ans. Lors de sa participation l'an dernier, cet ancien étudiant du lycée La Barotte à Châtillon-sur-Seine a réalisé la top-vente avec Santiago, vendu en Saône-et-Loire pour la coquette somme de 7 350 euros : *« Je n'en retiens bien sûr que du positif. J'ai vendu cinq génisses pleines, suite à ce rendez-vous : je ne sais pas si c'était lié, mais Créancey nous permet de nous faire une belle publicité. Tout naturellement, je postule de nouveau cette année avec deux veaux, dont l'un est le frère de Santiago. Cette expérience en station me motive à continuer, encore plus avec les moissons que nous venons de réaliser sur le plateau de Langres. À cause du gel et du sec, nous sommes descendus à 35 q/ha en blé. … Il faut continuer l'élevage ! »*.

AG

Renseignements sur le recrutement des veaux : isabelle.brice@cote-dor.chambagri.fr / 03 80 90 68 81.

À savoir

Pauline Michot, ingénieure au Herd-Book Charolais, procède ici à quelques rappels sur le fonctionnement des stations et le recrutement des veaux : *« Les stations d'évaluation sont des outils du programme de sélection mis en œuvre par Charolais France. Elles permettent de comparer et d'évaluer dans le même environnement les performances de croissance, conformation et qualité de race de futurs reproducteurs. Tout élevage adhérent au Herd-Book Charolais peut proposer à la commission de sélection un animal inscriptible en classe de mérite A + du livre généalogique Charolais France. Les nouveaux adhérents HBC peuvent être candidats dès la première année d'adhésion. Ils peuvent par exemple participer avec des veaux issus de vaches achetées qui ont fait carrière dans des élevages inscrits au HBC, mais également issus de mères inscrites de leur cheptel. Quel que soit le cheptel candidat, l'idéal est de disposer de mères connectées génétiquement pour permettre le classement et la mise en comparaison ».*

// RENDEZ-VOUS

58 Foire concours d'ovins reproducteurs

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa foire-concours d'ovins reproducteurs le 1er août sur le Champ de Foire. Un événement ouvert à toutes les races, avec une nouveauté.



Gilles Trinquet / Comité des foires de Moulins-Engilbert.

La foire concours aura lieu le 1er août à partir de 7 h 30 pour les professionnels.

Le Champ de foire de Moulins-Engilbert accueillera la Foire concours d'ovins reproducteurs du Comité des foires de la ville le 1er août. Si les animaux seront accueillis à partir de 7 h 30, le concours débutera lui à 9 h 00. Durant toute la matinée et jusqu'à 14 h 00, les professionnels pourront faire affaire et les curieux s'informer ; Gilles Trinquet, président du Comité, précise tout ceci.

Large présentation

« Même si le concours est réservé au Mouton Charollais, Texel et Suffolk, tous les animaux inscrits comme non inscrits de toutes races sont les bienvenus. Nous avons souhaité procéder de la sorte pour que les professionnels puissent découvrir de nouvelles races, tout comme le grand public – qui nous l'espérons sera au rendez-vous également ».

Pour la première fois, selon Monsieur Trinquet, la Chambre d'agriculture (CA 58) participera à l'événement en exposant des panneaux explicatifs sur les races présentées : *« c'est une manière de mettre en avant une information chiffrée et de qualité sur cette filière »*. Ainsi, Christophe Dagouneau, conseiller à la CA 58 sera sur place pour répondre aux questions.

Mouton préféré

Gilles Trinquet indique : *« outre l'aspect technique, la foire concours sera aussi pour la profession le moment de pouvoir expliquer les contraintes qu'elle subit. Je pense spécifiquement au loup qui semble faire des attaques de plus en plus récurrentes dans le département et ailleurs. Que préfère-t-on : avoir des moutons ou des loups ? Je pense que la réponse est vite faite surtout lorsque l'on voit les cours des marchés pour les ovins ces derniers temps qui ne font que s'envoler. Il y a un véritable engouement pour cette filière qui a beaucoup à offrir ; pour preuve les installations avec de grand cheptel. D'ailleurs, je remarque qu'il n'y a plus de petites troupes car pour prétendre aux aides il faut un minimum de 50 mères sur l'exploitation ; c'est un peu dommage car cela réduit les possibilités »*. Il conclut : *« pour délier les langues et surtout les papilles, nous proposerons des rafraîchissements et une dégustation de viande de mouton bien sûr ! Et, encore une fois : pour tous sans distinction ! »*. Pour rappel, le prochain rendez-vous du Comité sera la foire aux bovins reproducteurs le 21 octobre. Renseignements : 06 79 71 79 72.

Chloé Monget

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// GRAMINÉES DANS LE COLZA

Adopter la bonne stratégie

La pression du ray-grass et du vulpin augmente et les graminées deviennent une cible prioritaire dans les systèmes de culture. Pour Terres Inovia la solution passe par l'agronomie et le bon usage des herbicides.

Les leviers agronomiques connus à l'échelle de la rotation doivent être activés. Ils sont incontournables. Dans les situations extrêmes, le recours à un labour d'opportunité n'est pas une aberration. Réalisé avec rasettes, il présente l'avantage de remettre à un niveau plus acceptable le stock grainier concentré en surface. Les faux semis, en interculture courte (avant blé) ou longue (en culture de printemps) est efficace et incontournable, surtout lorsque le faux semis est ensuite détruit au glyphosate. Un meilleur équilibre entre cultures de printemps et cultures d'hiver permet également de « casser » le cercle vicieux de ces graminées.

L'utilisation à bon escient des herbicides de prélevée

Dans les situations où le ray-grass et le vulpin posent question, la postlevée avec propyzamide (KERB FLO, IELO, etc..) se montre parfois insatisfaisante. Les cas les plus fréquents sont ceux où l'application d'herbicides de prélevée fait défaut. Une application de présemis incorporé avec napropamide (COLZAMID, etc..) ou de prélevée efficace est incontournable pour un programme optimal.

Il faut rappeler que la napropamide, en présemis incorporé est certes contraignante mais reste de loin la solution la plus efficace contre le vulpin et le ray-grass. Dans la gamme des herbicides de prélevée, seuls les produits à base de métazachlore, de dimétachlore, de dmta-P et de péthoxamide sont efficaces sur ray-grass. Mais attention, sur vulpin, ce sont les herbicides à base de métazachlore qui sont préférentiellement conseillés (NOVALL, ALABAMA, RAPSAN TDI, SULTAN, BANDONEON, etc..).

La postlevée précoce peut être défaillante contre le ray-grass

Les conditions sèches de fin d'été ont orienté les producteurs vers la postlevée précoce avec des produits de prélevée tels que NOVALL ou ALABAMA appliqués du stade rayonnant (stade cotylédons) afin d'être sûr de rentabiliser l'investissement. L'objectif est que l'herbicide soit en condition plus favorable d'humidité.

Dans ce cas, la lutte contre les dicotylédones gagne en efficacité (sauf sur géranium). Mais la gestion des graminées peut faire défaut notamment sur ray-grass. Une importante partie ray-grass lève au même moment que le colza. Or, l'herbicide racinaire n'agit qu'en prélevée de la mauvaise herbe (antigerminatif). C'est la raison pour laquelle la postlevée précoce manque d'efficacité et n'est pas conseillée contre ray-grass. Le phénomène est différent en lutte contre vulpin dont la majeure partie lève après le colza. Dans ce cas, une postlevée précoce avec un herbicide de prélevée conserve tout son potentiel.

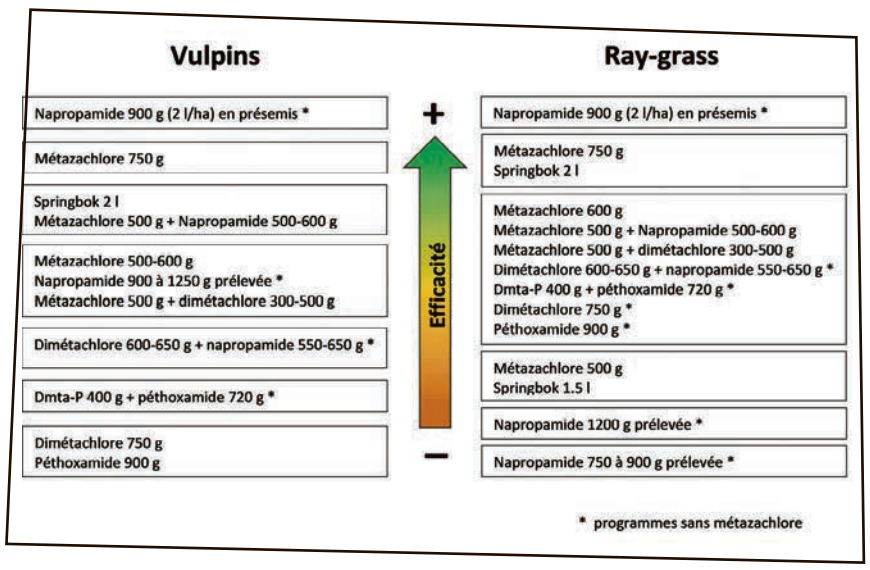
Maintenir des bonnes conditions d'efficacité de la propyzamide

Tous les ans, des insatisfactions sur l'efficacité de la propyzamide sont signalées. La première question posée est celle de la résistance. Mais dans les faits, aucune population de vulpins ou de raygrass résistants à la propyzamide n'a été découverte en grandes cultures

Les défauts d'efficacité s'expliquent le plus souvent par des populations plus nombreuses et plus développées au moment de l'application de la propyzamide en entrée d'hiver. Pour optimiser l'efficacité de la substance active, l'application doit se faire en conditions de sol humide et fraiches (t° du sol inférieure à 10-12°c) sur les mois de novembre voire décembre au maximum ; et sur des adventices peu développées. Il est préférable d'éviter les applications avant des précipitations importantes pour limiter l'impact sur la qualité de l'eau. Enfin, il faut savoir être patient car l'efficacité de la propyzamide se juge 3 mois après l'application. Dans un souci règlementaire et de qualité des eaux, l'application unique est la règle de base.

Les antigraminées foliaires, une solution surtout axée contre les repousses de céréales

Ils sont principalement employés contre repousses de céréales (en application précoce vers 2-4 feuilles du colza), brome ou folle-avoine et la plupart nécessite l'emploi d'un adjuvant. En application précoce et contre repousses, la dose peut être modulée. Les adjuvants à base d'huile végétale sont les seuls conseillés (Mix-in, Actilandes, Actirob, Adenda..). L'utilisation de ces herbicides contre ray-grass et vulpin est souvent un échec en raison de phénomènes de résistances aux inhibiteurs de l'ACCase. La résistance aux herbicides à base de cléthodime (CENTURION, OGIVE VXT, FOLY R, etc..) est un peu moins fréquente, mais le nombre de cas progresse à grand pas. Le recours à ces herbicides, quand ils fonctionnent encore doit être exceptionnelle (rattrapage d'une prélevée défaillante) sinon la résistance va vite s'installer. Dans ce cas et pour réduire ce risque, appliquez ensuite un herbicide à base de propyzamide (type KERB, IELO, etc.,..).



Synthèse des efficacités sur vulpins et ray-grass des applications au semis (essais de Terres Inovia).

A. Baillet et F. Duroueix, Terres Inovia



L. Jung Terres Inovia

Vulpins dans du colza.

// TOUR DE PLAINE BIO

Des graines riches en protéines

Le 27 juin, la Chambre d'agriculture de la Nièvre orchestrait un tour de plaine bio ciblé sur cultures d'été sur les terres d'Alexis Krebs, polyculteur-éleveur bio à Suilly-la-Tour (SCEA de la Vallée du Nohain).



François Bonal

La SCEA de la Vallée du Nohain est composée de 330 ha dont 80 ha de prairie permanente, 30 ha de prairie temporaire, 220 ha de grandes cultures avec 25 ha de soja et 18 ha de chanvre.

Le rendez-vous pour le tour de plaine bio organisé par la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) était donné chez Alexis Krebs polyculteur-éleveur bio à Suilly-la-Tour (SCEA de la Vallée du Nohain) le mardi 27 juin. Avec lui, François Bonal, conseiller productions végétales biologiques à la CA 58, avait axé la rencontre sur le soja et le chanvre, deux cultures d'été riches en huile et en protéine.

Le soja, oléoprotéagineux de référence

Les agriculteurs présents ont pu apprécier la qualité d'implantation et la gestion de l'enherbement de la parcelle de soja. Semé à la mi-mai au semoir monograine, le soja a valorisé l'humidité résiduelle du sol puis les chaleurs du mois de juin. Ce champ a bénéficié de deux passages de bineuse qui ont détruit les adventices.

Déjà bien avancés lors de la visite, les plants de soja laissaient apparaître leurs premières fleurs. Pour rappel, le soja est une légumineuse et se positionne comme un relais au milieu de la rotation, afin de délivrer un reliquat azoté pour les cultures suivantes. Toutefois, comme le soja n'est pas une espèce autochtone, ses semences doivent être préalablement inoculées pour fabriquer des nodosités et offrir une autonomie en azote. Si l'irrigation est disponible sur la ferme, Alexis ne l'utilise que si les plantes en ont réellement besoin, souvent un tour d'eau à la floraison en cas de sécheresse. Avec son système, Alexis espère ainsi récolter 2 t/ha.

Le chanvre, graine d'avenir

Après la parcelle de soja, le groupe a pris la direction d'une de chanvre. Bien connu comme plante à fibre pour le textile, le chanvre est ici cultivé pour ses graines riches en huile mais aussi en protéine (31 g/100 g) - soit plus que la féverole. Les variétés « Graines » sont plus précoces et plus productives que les variétés orientées « Textile ».

Les semences certifiées sont obligatoires pour assurer un taux de Tétrahydrocannabinol ou THC (molécule psychotrope du cannabis) inférieur à 0,2 % ; et donc légale à la production. À l'image du tournesol, le chanvre « Graine » se sème fin avril et se récolte début septembre. Ayant remarqué de meilleurs résultats sur des semis plus clairs et une meilleure compensation l'an dernier, Alexis teste pour 2023 deux modes d'implantation : en plein sans désherbage et au semoir monograine avec binage. Le chanvre très vigoureux et poussant rapidement permet d'étouffer les adventices et grâce à ce trait spécifique il est considéré comme une « culture nettoyante » pour la rotation.

Symbiose

Enfin, un point sur le méteil grain blé/féverole a été fait. Là, les agriculteurs ont pu noter la qualité de ce dernier. Pour mémoire, la culture associée du blé et de la féverole est réciproquement profitable puisqu'elle permet à la féverole d'être moins sujette aux maladies et au blé d'augmenter sa richesse en protéine. Alexis est satisfait de ce mode de production qui lui permet de vendre des graines de qualité.

François Bonal (CA 58)

DIVERSIFICATION

// VENTE DIRECTE

L'étape ultime

Créer son propre magasin est une sorte *« d'aboutissement »* pour celles et ceux qui optent pour la vente directe. Illustration sur la commune de La Rochepot.

Cédric Bazin a toujours été attiré par la vente directe. *« Mon père en faisait déjà depuis 1996, sept ans avant que je le rejoigne sur la ferme. Il avait créé une boutique avec plusieurs collègues de La Rochepot et des environs, Régal Terroir a fonctionné jusqu'en 2006 »*, retrace l'éleveur de 85 vaches charolaises.

Depuis 2012, Cédric Bazin fait partie de l'aventure du Goût d'Ici lancée dans le Pays beaunois. L'association regroupe 19 exploitations et valorise des animaux en grandes surfaces et dans les cantines du territoire. Une décennie plus tard, l'éleveur de La Rochepot écoule encore deux, trois, voire quatre de ses bovins à l'année par cette voie de commercialisation. Dans le même temps, Cédric Bazin continue de proposer de la viande sous forme de colis à des particuliers.

Le local a la cote

Depuis 2015 et 2016, un regain d'intérêt pour le *« local »* est observé au sein de sa clientèle. Les années covid ne font que confirmer cet attrait : *« une demande pour la viande en détail s'est notamment développée. Des mailings envoyés à nos clients nous ont permis de vendre un nombre grandissant de morceaux de viande. Ces opérations ont commencé par une trentaine de kg, avant d'atteindre assez rapidement la centaine »*. Une plus grande diversité de produits alimentaires a ensuite été demandée par les consommateurs. *« À partir de là, nous avons eu l'idée d'organiser des marchés à la ferme avec la présence d'autres agriculteurs »*, poursuit le Côte-d'Orien, *« au début, nous étions une quinzaine, et aujourd'hui, nous approchons la trentaine de producteurs. Ces rendez-vous se tiennent une dizaine de fois dans l'année le dimanche de 10 à 16 heures »*.

Le prochain marché est d'ailleurs imminent : il se tiendra exceptionnellement un samedi en fin de journée : plus précisément le 29 juillet de 17 à 23 heures. Les visiteurs auront la possibilité de se restaurer sur place avec un burger composé de différents produits issus des fermes des exposants. Un concert avec le groupe Rive Gauche agrémentera la soirée.

La vitesse supérieure

L'idée d'aller *« encore plus loin »* dans la vente directe a germé chez l'agriculteur bio, qui s'apprête à ouvrir une épicerie cet été sur sa ferme : *« l'objectif est de proposer des produits beaucoup plus régulièrement. Nous avons réalisé une étude de marché et nous nous sommes lancés avec Lucie, mon épouse, qui est en reconversion professionnelle. Nous aimons le contact avec les gens et cette façon de travailler : la vente directe permet de communiquer sur notre métier et de rétablir certaines vérités sur les pratiques des éleveurs, c'est très important à nos yeux. L'idée est aussi et surtout de ramener de la vie et une activité de service dans notre village, dans lequel il n'y a plus de bar, de restaurant ni de commerce »*.

Cédric Bazin salue le soutien de la Chambre d'agriculture et de la municipalité de La Rochepot dans sa démarche. Son espace de vente de 50 m² sera ouvert le mercredi matin, le vendredi après-midi et le samedi toute la journée.

Tout type de produit sera vendu : de la viande de bœuf bien sûr, mais aussi de volaille, des fromages de vaches, de brebis et de chèvres, des yaourts, des glaces… *« De l'apéro au digestif : les produits d'une vingtaine de producteurs seront à retrouver. Il y aura aussi bien du frais que du surgelé »*, informe l'agriculteur. Celui-ci écoule aujourd'hui une vingtaine de bovins chaque année par le biais de la vente directe, son fichier clients dépassant les 500 personnes dans un rayon de 25 à 30 km autour de son exploitation. L'ouverture de l'épicerie, qui a nécessité un investissement d'environ 80 000 euros, pourrait lui permettre d'augmenter ses ventes à hauteur de 30 %.



Cédric Bazin et son épouse Lucie, dans leur future épicerie.

AG



// MARAÎCHAGE

58 Une terre de liens et d'expérimentation

Inaugurés officiellement en septembre 2022, Les Bourg'eons de Varennes ont démarré cette année leur production. Présentation de cette initiative communale.



Pour construire le projet, la municipalité de Varennes-Vauzelles a eu l'aide du Conseil départemental de la Nièvre, de la ferme du Marault à Magny-Cours, de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et de Guillaume Debeer (La Baratt'ABio à Nevers).

Il y a quelques années, la municipalité de Varennes-Vauzelles avait déjà impulsé un projet de maraîchage en mettant à disposition d'un maraîcher un terrain sur un site situé derrière l'école Paulie Kergomar, mais cela n'avait pas eu le succès escompté. La nouvelle équipe municipale, arrivée en 2020 et menée par Olivier Sicot, a retenté différemment l'expérience. Ainsi, inauguré en septembre 2022, le jardin baptisé Les Bourg'eons de Varennes a offert, cette année, ses premières denrées.

Volonté marquée

Pour rappel, la municipalité en place s'est engagée dans un Plan d'actions citoyen pour la transition écologique (PACTE), regroupant une vingtaine de points dont l'instauration d'un nouvel espace de maraîchage.

Dominique Maurin, adjoint au maire en charge de la « transition écologique, l'urbanisme et les espaces naturels », et Frédérique Boisson, déléguée à la transition écologique stipulent : *« dans un contexte où le réchauffement climatique et la souveraineté alimentaire sont des préoccupations sociétales centrales, un jardin maraîcher est pour nous un support opportun pour éveiller les consciences et changer les habitudes de consommation. De plus, il offre de multiples facettes : social, écologique et expérimental. En effet, même si une part de la production est destinée aux cuisines de l'Ehpad Henri Marsaudon et de la résidence autonomie Le Foyer du Crot Cizeau, nous ne courrons pas après la productivité. Nous voulons avant tout que ce jardin puisse servir de terre d'expérimentation pour des variétés diverses ou des amendements particuliers. Puis, nous souhaitons partager ces connaissances avec les jeunes et les moins jeunes durant des événements spécifiques ; le savoir doit se transmettre pour faire évoluer le quotidien de tous. Pour toutes ces raisons, et n'ayant pas de visée commerciale, ce projet n'est en aucun cas un concurrent des maraîchers alentour ».*

Panorama

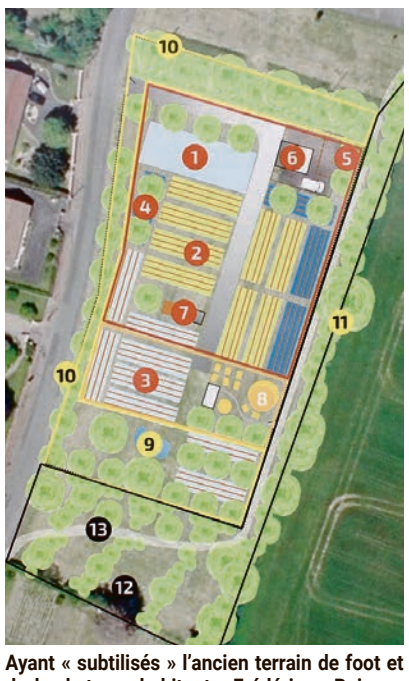
Pour parvenir à exprimer ces prismes particuliers, le site « Les Bourg'eons de Varennes » est décomposé en plusieurs parties : « un jardin productif » de 2 500 m2 (en rouge sur la carte où se trouve notamment une serre, un composteur et des planches d'expérimentation culturales), un « jardin découverte » de 800 m2 (en orange disposant d'un espace pédagogique), un « jardin nourricier » de 1 600 m2 (en jaune se distinguant, entre autres, par une haie comestible) et un « jardin ouvert » de 1 700 m2 (en rouge, dédié à la cueillette libre et aux jeux divers).

Labellisée AB, ces parcelles n'ont pas requis de phase intermédiaire puisqu'elles n'étaient pas exploitées auparavant. Amandine Denoue, 35 ans, chef d'exploitation du site détaille : *« C'est un avantage considérable qui nous a permis de lancer la plantation sans attendre et d'obtenir une certaine valorisation de notre production auprès de nos consommateurs (les résidents des foyers de seniors) »* avant de nuancer : *« Mais, cette labellisation a des limites. Par exemple, nous ne pouvons pas utiliser de semences paysannes en bio. Cela est contraignant car nous pensions organiser des trocs de graines avec les habitants – dans une optique de créer des échanges techniques et sociaux – et nous ne pouvons pas car il faudrait connaître l'origine et les conditions de production (Bio certifié exclusivement) de chaque type de graines produites par les habitants. Malgré tout, nous sommes en train de chercher des solutions pour lever ce carcan, au moins sur une partie de l'exploitation ».*

Projet collectif

Pour le moment, tous les « jardins des Bourg'eons » ne sont pas opérationnels mais Frédérique Boisson et Dominique Maurin l'assurent : *« prochainement nous allons installer du mobilier urbain pour les espaces ludiques et Amandine (seule à travailler sur le site) aura besoin d'aide pour ces missions. Afin d'atteindre ces objectifs, un appui sera apporté par la régie municipale. De plus, cela permettra à Amandine de prendre des congés en étant assurée que le site n'est pas abandonné en son absence ».* Amandine en pointe également une autre forme d'aide : *« de nombreux administrés font une halte pour me demander des informations sur le lieu et souvent m'offrent un peu de leur temps au passage – ce qui est fort agréable ! ».* Frédérique Boisson et Dominique Maurin rebondissent : *« rien que pour ces échanges, nous sommes heureux d'avoir fait le choix de créer cet espace de maraîchage. Nous n'avons qu'une volonté : que ces échanges se multiplient et se dispersent dans la Nièvre ».*

Chloé Monget



Ayant « subtilisés » l'ancien terrain de foot et de basket aux habitants, Frédérique Boisson et Dominique Maurin insistent : *« il nous paraissait indispensable de leur proposer un nouvel espace loisirs tout en restant en phase avec le jardin.»*

Un pari assumé

Pour l'exploitation du site, la municipalité de Varennes-Vauzelles a fait *« un pari »* sur Amandine Denoue, 35 ans originaire de Picardie : *« Nous avions conscience qu'elle remplissait toutes les cases théoriquement mais qu'elle devait perfectionner sa pratique. Ses compétences n'étaient pas à mettre en doute et c'est son envie qui nous a convaincu »* pointent Frédérique Boisson et Dominique Maurin. Amandine Denoue rebondit : *« je travaillais dans une ferme pédagogique départementale de 94 ha, situé dans les Hauts-de-Seine (92). Là-bas, même si j'ai été formée à la permaculture – parmi d'autres sujets – mon poste restait très théorique. Les Bourgeons de Varennes me permettent de retrouver une connexion structurelle avec la nature, le tout dans un échange positif ».* Ainsi, suite à une période de formation d'un an à La Baratt'ABio à Nevers, elle est désormais à la tête de l'exploitation « Les Bourg'eons de Varennes » et souhaite transformer le site en véritable *« labo naturel à ciel ouvert ».*



La production des Bourg'eons de Varennes propose, outre des plantes aromatiques, des blettes, des betteraves, des carottes, des radis, des aubergines, des courges, des fraises, des framboises, etc.

// MORVAN

58 Appel à voter le budget participatif

Les habitants du Morvan ont jusqu'au 4 septembre pour voter pour le projet qui leur tient le plus à cœur.

Au total 15 sont présentés sur le site : https://www.parcdumorvan.org/projets-budget-participatif-du-morvan-2023. Les résultats seront publiés dès la mi-septembre et les prix seront remis officiellement lors de la Fête de l'Automne les 30 septembre et 1er octobre prochains à la Maison du Parc à Saint-Brisson.

D'après communiqué



Parc Naturel Régional du Morvan/ Maison du Parc.

Le soutien financier sera compris entre 500 € et 3 000 € en fonction des projets.

ENVIRONNEMENT

// ANIMATION

Comprendre l'intérêt des arbres

Dans le cadre de la 3e édition de « Les pieds dans l'eau », une animation était organisée le 1er juillet à l'EARL de la Vallée (Parigny-les-Vaux). Le thème : *« Les exploitations face au changement climatique, quelle place pour l'eau et l'environnement ? »*.



Catherine Genty

La Nièvre compte cinq contrats territoriaux : le contrat territorial (CT) Vrille Nohain Mazou (porté par la Communauté de Communes Cœur de Loire), le CT Territorial des Nièvres (Communauté de Communes Les Bertranges), le CT Yonne Beuvron (Syndicat Mixte Yonne Beuvron), le CT Aron-Cressonne et le CT Cure Yonne (tous deux portés par le syndicat du Parc Régional Naturel du Morvan).

Afin de présenter le travail des exploitants agricoles face à l'anticipation au changement climatique mais aussi les autres leviers pour préserver l'environnement, une animation était proposée le 1er juillet à Parigny-les-Vaux à l'EARL de la Vallée. Pour rappel, cette rencontre était organisée dans le cadre de la 3e édition « Les pieds dans l'eau » ; événement d'un mois durant lequel les Contrats Territoriaux de la Nièvre se mobilisent pour sensibiliser le public aux enjeux de l'eau et faire découvrir les rivières.

Des atouts indéniables

Ainsi, la conférence fut animée par Étienne Bourgy, chargé de mission Énergie et Agroforesteries auprès de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre (CA 58) et Vincent Pommery, exploitant de l'EARL de la Vallée. Pour débuter, ils se sont attachés à expliquer *« le rôle écologique de la ripisylve (forêt présente naturellement sur la berge d'un cours d'eau), de son rôle de fixation des berges, de rétention des pollutions diffuses, de son importance pour le fonctionnement du cours d'eau, notamment sur la baisse de température de l'eau »*. L'intérêt de cette végétation pour les exploitants a ensuite été abordé : *« elle fait office de coupe-vent pour une parcelle et offre des apports indéniables en matière de production de bois à terme pour que l'exploitant puisse économiser du fioul ou acheter quelques camions de paille en moins »*. Même si la ripisylve semble avoir tout pour elle, Étienne Bourgy a pointé le coût d'entretien non négligeable qu'elle représente pour les exploitants : *« il faut compter environ 400 euros / km / an »* avant de nuancer : *« passer de haies basses (non fructifère et non productive en bois) à de la ripisylve haute (productrice de bois) 20 années plus tard, permet de faire quelques économies en matière d'entretien (60 % de temps en moins pour l'agriculteur avec 40 % d'économie de carburant) »* et de rappeler : *« La croissance des bois permet de filtrer et d'épurer l'eau, tout en tenant les berges, et stockant du carbone…. La production de bois obtenu à 20 ans permet alors à l'agriculteur de substituer une facture de fuel ou de paille tout en entretenant ses berges. Coté PAC, Il est possible d'intégrer la ripisylve, comme les haies, car elle est peut-être éligible aux droits à paiement de base (DPB)*.

La ripisylve est donc un linéaire qui génère aujourd'hui un gain économique pour l'exploitation agricole tout en répondant à des problématiques de qualité de l'eau, d'environnement ou de biodiversité.

Disparitions annoncées

Puis, les échanges se sont dirigés vers le changement climatique et l'importance des arbres. Pour que cela soit plus parlant, l'exemple de Parigny-les-Vaux a été pris : *« Vincent Pommery, soucieux de réduire les coûts d'entretien des haies de l'exploitation les laisse monter pour produire davantage de bois énergie et de bois litière. Avec le dispositif « Plantons des haies » il a planté cet hiver 4 km de ripisylve composée d'aulnes, saules blanc argenté…, réaménagé un îlot de prairie pour pratiquer le pâturage tournant et protéger une source. Grâce à la présence d'arbres, la température ambiante est aussi réduite de quelques degrés dans la parcelle »*.

Étienne Bourgy insiste : *« Les animaux ne produisent plus de viande au-delà de 25 °C car ils thermorégulent. Comme les 30 °C sont atteints régulièrement sur des périodes de plus en plus longues, de nombreux éleveurs replantent des arbres dans les parcelles par souci du bien-être animal »*. Par contre, avec le changement climatique, les arbres d'hier ne seront pas tous ceux de demain : *« Certaines essences sont amenées à disparaître comme les gros chênes pédonculés de nos prairies/cultures qui peuvent mettre 10 ans à péricliter après une canicule, nos haies de charmes qui sèchent également et pour les forestiers c'est l'épicéa (à cause du scolyte) qui ne résiste plus. S'ajoutent à ces constats les problèmes sanitaires pour d'autres essences comme les frênes avec la chalarose et très probablement certains chênes »* précise Étienne Bourgy.

Intégration d'avenir

Enfin, la question de l'eau dans les parcelles agricoles clôtura les débats. Matthias Bourreau et Étienne Bourgy se sont attachés à expliquer comment l'arbre pouvait ramener une certaine humidité dans le sol via l'augmentation de la matière organique – soit de l'humus favorisant le maintien de l'eau. Ils concluent : *« L'arbre est au carrefour de plusieurs problématiques de l'exploitation agricole et certains exploitants lui redonnent une place dans leur système. Il offre des gains importants de diversification des exploitations ou encore de valorisation « énergie ». Il permet de tenir les productions, d'assurer le bien-être animal tout en s'adaptant au changement climatique. L'arbre n'est pas une contrainte mais une complémentarité pour les exploitations »*.

Matthias Bourreau (animateur), Etienne Bourgy (CA 58) et Chloé Monget.

// TOURISME

Accueillir des campings-cars sur son exploitation

Le réseau national France Passion propose, depuis trente ans, une formule de libre stationnement aux camping-caristes, sur des exploitations viticoles ou agricoles. Il lance un appel pour son guide 2024.

Accueillir des camping-caristes, c'est toute la philosophie du guide des étapes France Passion, publié chaque année et qui rassemble aujourd'hui plus de 2000 agriculteurs et viticulteurs, partout en France.

Pour l'édition 2024 de ce guide, France Passion lance un appel aux exploitants désireux d'accueillir des amateurs de liberté, de rencontres et de produits authentiques. Cet accueil se fait selon les règles d'un dispositif appelé *« Formule Invitation »*. Elle fonctionne selon un principe gagnant-gagnant instaurant une relation durable et responsable avec les producteurs, garantissant l'accès aux coins les plus secrets de nos campagnes et la découverte des productions les plus diverses.

Le réseau *« Formule Invitation »* séduit des visiteurs toujours plus nombreux, attirés et motivés pour découvrir une région, un terroir, des métiers, produits et services, exprimer leur solidarité avec les professionnels de l'agriculture, stationner gratuitement et en sécurité pour 24 heures et échanger et partager en toute convivialité.



France Passion

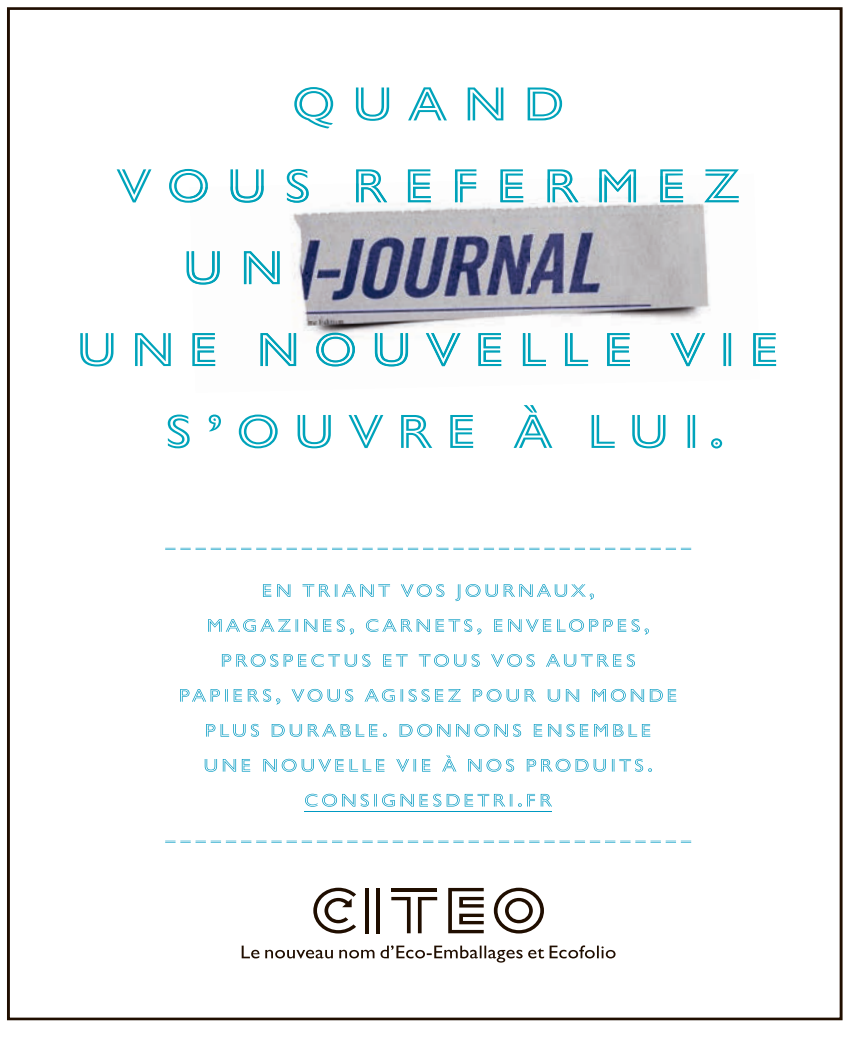
Accueillir des camping-caristes sur son exploitation, c'est une autre manière de faire découvrir les réalités du monde agricole.

Jusqu'en novembre pour candidater

Chaque accueillant est présent pour un an, dans le guide France Passion (publié en 6 langues) et sur l'appli s'adressant aux camping-caristes (ni caravanes, ni motos, ni campeurs). Les conditions à remplir sont les suivantes : Être exploitant agricole, viticulteur, producteur fermier, table d'hôtes, proposer un emplacement plat pouvant accueillir de 1 à 5 camping-cars (ni déclaration, ni taxe de séjour, ni assurance nécessaires). Aucun service particulier n'est à prévoir (camping-car, fourgon, van 100 % autonomes : wc, eau, électricité). Pour être présent dans l'édition 2024 du guide France Passion, vous devez contacter l'organisme, au plus tard le 15 novembre 2023.

D'après communiqué

Contact : info@france-passion.com



SOCIAL

// RÉINSERTION

L'agriculture, comme un sas de retour vers la vie réelle

Proposer à des détenus de terminer leur peine au sein d'une exploitation agricole, c'est le projet porté par l'association Les Fruits de la Terre. Dans ce but, elle cherche à reprendre une ferme en Saône-et-Loire. Rencontre avec Matheus Rinaldi, en charge de la conduite d'un projet qui parie sur l'agriculture comme outil de réinsertion.



© Eddie Kopp Unsplash

La ferme que l'association Les Fruits de la Terre cherche à créer en Saône-et-Loire aura pour fonction de permettre à des détenus en fin de peine de préparer leur retour à la vie sociale.

61 %: c'est la proportion d'hommes condamnés en France à une peine de prison ferme, qui récidivent et sont réincarcérés dans les cinq ans qui suivent leur libération [1]. Un chiffre préoccupant qui interroge sur la capacité du système pénitentiaire - au-delà de l'application nécessaire d'une sanction - à permettre un retour à une vie sociale indispensable. Mais proposer à un détenu une fin de peine qui ouvre des perspectives réclame du temps et des moyens, deux facteurs qui font trop souvent défaut. D'où l'intérêt de pouvoir s'appuyer sur des structures associatives qui s'impliquent sur ce thème. C'est notamment le cas des Fruits de la Terre *(voir encadré)*. L'association est actuellement en recherche d'une ferme à acquérir en Saône-et-Loire pour en faire une structure d'accueil de détenus proches de leur fin de peine. Le but étant de les intégrer dans un véritable « sas » vers un retour à la vie réelle, en ayant acquis des compétences, retrouvé l'estime d'eux-mêmes, de la confiance dans les autres et un sens de la responsabilité. Autant de notions mises à mal par un séjour prolongé derrière les barreaux.

Dynamique vertueuse

La charge de mener ce projet à son terme repose en grande partie sur Matheus Rinaldi. Ce Brésilien, installé en France depuis 2006 a quitté une carrière toute tracée de consultant en informatique, pour se tourner vers ce projet qui allie deux centres d'intérêt importants à ses yeux: l'agriculture, d'une part, et la réinsertion sociale des détenus de l'autre. Deux axes a priori très éloignés mais dont il est persuadé qu'associés, ils peuvent générer une dynamique vertueuse. Le jeune homme, recruté par Les Fruits de la Terre en 2022, trouve aussi dans cette activité un sens à sa vie professionnelle qui, de son propre avis, lui faisait jusqu'alors défaut. *« Le projet de ferme en Saône-et-Loire,* explique-t-il, *s'inscrit dans un mouvement d'essaimage à partir d'une structure « pionnière » dans ce domaine: la ferme de Moyembrie »*.

Créée dans les années quatre-vingt-dix près de Soissons, dans l'Aisne, elle fut le premier établissement rural de réinsertion pour détenus. Depuis, d'autres sont nées en France, en partenariat, notamment, avec Emmaüs. Le principe est toujours le même: accueillir des détenus qui approchent de la fin de leur peine pour leur permettre de préparer leur retour à une vie sociale « normale » en participant à des activités agricoles. *« Les personnes accueillies,* poursuit Matheus Rinaldi, *ont fait une erreur à un moment de leur vie, elles ont purgé quasiment toute leur peine. Pour intégrer la ferme, elles doivent être volontaires. Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) peut sélectionner des profils parmi les gens qu'il suit. L'intégration à la ferme est un processus relativement long, qui doit également être validé par le Juge d'application des peines (JAP) »*. Car, dans la ferme, ces personnes, même si elles ne sont plus en prison, n'en sont pas libres pour autant: elles demeurent sous main de justice et sont présentes dans le cadre d'une mesure d'aménagement de leur peine. Leur liberté de mouvement se limite au périmètre de la ferme et les éventuelles sorties extérieures se font accompagnées.

Si le projet de ferme parvient à voir le jour en Saône-et-Loire, il fonctionnera par le biais de deux conventions: une concernant les chantiers d'insertion, conclue avec la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (Ddets) et une autre, sur les placements extérieurs, avec l'administration pénitentiaire.

Trois activités

« La ferme accueillerait 15 détenus au maximum, auxquels s'ajouteraient 6 encadrants. Nous sommes en contact avec le centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand, au sud de Chalon-sur-Saône. Trois activités sont envisagées: du maraîchage, de la boulangerie et du petit élevage. Les produits seraient vendus sur les marchés à proximité de la ferme, ou sur les parkings de centres Emmaüs, ou encore par le biais d'Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap). La vente en direct est une dimension importante pour les détenus. Elle permet de renouer du lien social ». Reste la principale difficulté à surmonter: trouver cette fameuse ferme. Matheus Rinaldi prospecte depuis plus d'un an dans le département. Une première opportunité a dû être abandonnée car le projet avait suscité une levée de boucliers de riverains du lieu pressenti. On ne peut le nier: l'acceptabilité sociétale de ce type de structure n'est jamais acquise. Cela réclame de la pédagogie et de la patience.

« Ce que nous recherchons, souligne le responsable du projet, *c'est une ferme isolée, sans voisinage proche, avec une surface minimum de 10 hectares »*. Pour acquérir la ferme, l'association pourra s'appuyer sur France Active Bourgogne, un mouvement d'entrepreneurs engagés apte à appuyer le projet face aux banques susceptibles d'apporter du financement. Les personnes accueillies seront formées à différents métiers agricoles. *« Mon espoir,* conclut Matheus Rinaldi, *c'est que ces personnes quittent la structure en ayant pu monter un vrai projet personnel, pour ne pas rechuter. Le but pour elles c'est aussi de retrouver de l'autonomie, s'inscrire dans une vie en communauté où l'on fait la cuisine, le ménage, où l'on travaille, mais où on a aussi du temps et un espace pour soi »*. Un projet qui aide à se reconstruire, si on a la volonté de se reconstruire.

La durée de séjour dans la ferme sera d'au minimum six mois. Reste donc à trouver la ferme où pourrait s'épanouir ce qui relève aussi d'une belle utopie.

Berty Robert

[1] *Source: Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*
Pour contacter l'association: lesfruitsdelaterre71@gmail.com

Recouvrer une dignité

Présidée par Patrice Sarrazin, L'association Les Fruits de la Terre a été créée dans le but de développer ce projet de ferme d'accueil pour accompagner des personnes en fin de peine, en placement extérieur, jusqu'à leur sortie définitive. Elle fonctionne avec un conseil d'administration qui comprend 12 membres possédant les compétences clés pour le développement de son activité:
- **la maîtrise des sujets liés à la justice et à l'administration pénitentiaire**
- **la gestion et l'organisation des entreprises et notamment des structures d'insertion**
- **le montage et la gestion des projets agricoles. L'un des axes majeurs du projet est de permettre aux personnes accueillies de recouvrer une dignité par le travail.**

// EMPLOI SAISONNIER

21 Des minibus pour faciliter les déplacements des vendangeurs

L'Anefa Côte-d'Or se mobilise pour l'emploi saisonnier: des minibus vont être mis à disposition des vendangeurs pour que leur mobilité ne soit pas un frein.

Les vendanges approchent et devraient débuter autour du 10 septembre en Côte-d'Or. La mobilité des saisonniers devrait être une nouvelle fois un frein à l'emploi: pour limiter cette problématique, l'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture), va mettre en place Mobiviti, une expérimentation à destination des vendangeurs avec la location et la mise à disposition de minibus. Une *« collecte »* sera ainsi assurée sur des territoires excentrés (Auxonne, Arnay-le-Duc et Chenôve) pour acheminer les saisonniers vers les domaines viticoles en recherche de main-d'œuvre situés autour de Nuits-Saint-Georges et au sud de Beaune. Cette expérimentation est unique sur le département. L'Anefa, en partenariat avec le Conseil départemental et Pôle Emploi, a à cœur d'accompagner au mieux les employeurs et les saisonniers afin que la saison agricole 2023 se passe le plus normalement possible. Une fidélisation des travailleurs est également recherchée, avec l'idée de pérenniser un certain nombre d'emplois. Un bilan de Mobiviti sera réalisé fin septembre dans l'objectif de repositionner cette opération à plus grande échelle en 2024, notamment sur les travaux d'hiver et au printemps.

AG, d'après communiqué



TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Deux formations qualifiantes

• À partir de septembre

À partir de septembre, le CFPPA du Morvan proposera deux nouvelles formations : un BPREA (du 21 septembre 2023 au 12 juillet 2024) pour mener à bien une installation en milieu agricole et un BPJEPS mention animation sociale qui permet de concevoir et conduire des projets visant le développement du volet social ou du maintien de l'autonomie (du 28 septembre 2023 au 31 juillet 2024).

CFPPA du Morvan à cfppa.chateau-chinon@educagri.fr)ou au 03 86 79 49 30.

Connaissez-vous notre page Twitter ?

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Bien-être animal

• À partir de juillet

Suite à la réglementation relative au bien-être animal, Bio Bourgogne et Interbio organisent des nouvelles sessions de la formation « Devenir Référent Bien-être Animal » qui peuvent être intégrée au parcours de formation obligatoire des éleveurs de volailles et porcs. Le format proposé est : 3h30 sur un outil en ligne accessible depuis ce mois de juillet, et 3h30 en ferme dans le courant du mois d'octobre (5 dates dans toute la région Bourgogne-Franche-Comté). Cette formation ne fait pas partie des formations en lien avec l'engagement à la MAEC « Climat & Bien-être animal - Elevage de monogastriques ». La liste des formations liées à cette MAEC sera disponible sur le site de la Draaf.

Renseignements : Emilie Audabram – 07 49 88 94 13

NIÈVRE

// Journée technique travail du sol profond

• Mercredi 26 juillet

Le GIEE Magellan, en partenariat avec Terres Inovia et la FDCUMA Bourgogne Franche-Comté, vous invite à une journée technique sur le travail profond du sol avant colza dans le sud de la Nièvre, à Lucenay-les-Aix, au lieu-dit La Métairie, à 14 heures. La réussite de l'implantation du colza passe par un sol poreux permettant un bon enracinement et le maintien de l'humidité pour assurer la germination des graines. Dans ce contexte, la gestion du travail du sol est primordiale. Si un travail profond est nécessaire pour restaurer la porosité, différents outils sont possibles (hors labour) : Quel type de dents ? droite ? courbée ? Mieux vaut utiliser un décompacteur ou un fissurateur ? Quel intérêt des dents fissuratrices montées sur un décompacteur ? Vous pourrez échanger sur toutes ces questions et assister à des démonstrations dynamiques et découvrir des profils de sols suite aux passages des outils pour comparer leur effet. Différentes marques seront présentes : Actisol, Horsch, Lely, Agram, Agrisem, Grenier et Evers. La FDGEDA du Cher sera également présente pour aborder les différentes solutions de guidages.

// Foire aux culards

• 27 juillet

La Sicafome accueillera la traditionnelle Foire aux culards le 27 juillet à Moulins-Engilbert. Les animaux seront réceptionnés à partir de 4 h 30 avec début des opérations du jury à 5 h30 pour un début de concours à 8 h 30 suivi de la vente (animée par la Sicafome). Environ 87 élevages seront présents avec approximativement 330 femelles et 44 bœufs de déclarés. Orchestré par le Comité des foires de Moulins-Engilbert, l'événement se clôturera sur un repas convivial sous chapiteau ouvert à tous, sans réservation (25 euros) avec au menu de l'entrecôte de Charolais notamment.

Renseignements : 06 84 04 06 89.

Foire concours d'ovins reproducteurs

• 1er août

A partir de 7 h 30 les animaux seront accueillis pour participer à la Foire concours d'ovins reproducteurs à Moulins-Engilbert le 1er août au Champ de Foire. Organisé par le Comité des foires de la ville, le concours démarrera à 9 h pour mettre à l'honneur les races : Mouton Charollais, Texel et Suffolk. Toutes les autres races sont également les bienvenues, mais ne pourront participer à ce concours. Des animations sont prévues pour agrémenter le tout : panneaux explicatifs sur les races (faits par la Chambre d'Agriculture de la Nièvre) ou encore dégustation de viande de mouton. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 26 juillet.

Renseignements : 06 79 71 79 72.

// 46ème foire nationale des reproducteurs ovins de Decize

• le 15 août

Chaque année, environ 250 béliers de 10 races différentes concourent pour le classement sur ascendance qui valorise ainsi le travail des 30 sélectionneurs présents à la Foire nationale des reproducteurs ovins de Decize. Cette dernière aura lieu le 15 août de 8h 30 à 13 h à la pointe des Halles (au bout de l'allée Marcel Merle) à Decize. L'achat de ces reproducteurs s'effectuera auprès d'élevages inscrits à un Organisme de Sélection ou en contrôle de performances officiel garantissant les conditions sanitaires au niveau Brucellose, visna maëdi et tremblante. Les races représentées seront Mouton Charollais, Texel, Suffolk, Hampshire, Charmoise, Berrichon du Cher, Ile de France, Southdown, Texel Belge, Rouge de l'Ouest (liste à confirmer auprès des organisateurs). Des primes et lots seront attribués par tirage au sort, pour l'achat d'un bélier sur la foire.

Pour tous renseignements, et confirmation de la présence de certaines races, n'hésitez pas à contacter Christophe Rainon au 06 72 39 76 43



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

18/07/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 213 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,29	3,49	3,39	-0,25
		350-400	3,31	3,46	3,43	-0,12
		400-450	3,36	3,49	3,44	-0,17
F	U	300-350	3,29	3,41	3,38	-0,02
		350-400	3,19	3,19	3,19	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 267 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,28	3,37	3,33	
		350-400	3,15	3,22	3,17	-0,31
		400-450	3,25	3,46	3,28	-0,22
		450-500	3,03	3,1	3,08	-0,36
F	U	350-400	3,2	3,34	3,26	-0,01
		400-450	2,91	3,09	2,96	-0,2
	R	400-450	2,69	2,96	2,81	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 193 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	2,88	3,14	3,02	0,07
		- 5 ans	2,83	2,97	2,88	-0,07
		5 à 10 ans	2,76	3,08	2,86	0,02
		+ de 10 ans	2,59	2,8	2,71	0
	R	24 à 36 mois	2,41	2,88	2,62	-0,07
		- 5 ans	2,65	2,83	2,76	0,07
		5 à 10 ans	2,49	2,79	2,68	0,03
		+ de 10 ans	2,26	2,59	2,49	-0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 673 - Taux de vente : 92 %

Marché avec des apports corrects pour la saison et après une semaine de fermeture. 92 % de vendus.

Broutards / taurillons : Présentation de qualité hétérogène avec peu de bons lots. Malgré la présence des différents acheteurs, le commerce est plus capricieux avec des cours en baisse. Cela se justifie par une demande ralentie à destination de la France et de l'export. En effet les fortes chaleurs ne favorisent pas la consommation de viande et donc freinent les sorties de JB. Il en est de même pour la mise en place des animaux à l'engraissement.

Laitonnes / génisses de 18 mois : Les cours sont reconduits dans la bonne marchandise avec une vente rapide. Forte demande.

Vaches / génisses de 30 mois : Présentation correcte, les cours sont reconduits avec une vente rapide également. Néanmoins les animaux peu ou pas fleuris ont plus de mal à trouver preneur en raison des coûts de nourriture et un herbage parfois pauvre en cette saison suivant les régions de destinations.

Taureaux : Une demande qui baisse, les cours s'effritent, tendances à confirmer.

Prochain marché mardi 25 juillet. (Début des transactions à 7h00).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

17/07/2023

Bovins : 88
Peu d'apports cette semaine. Commerce toujours difficile en mâles. Cours sensiblement reconduits en femelles. Cours orientés à la baisse en vaches et particulièrement en non qualifiées IBR.
Bovins gras : 9
Vaches de viande : 5,25 à 5,40 € kg de viande.
Nouveau fléchissement des tarifs.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

12/07/2023

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 44 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	-	-	-	-
	R	+ de 10 ans	-	-	-	-

PAS DE COTATIONS - VOLUMES INSUFFISANTS

OBSERVATIONS

Effectif global : 50 - Taux de vente : 100 %. Aucune cotation ce jour , les volumes apportés ne permettent pas d'élaboré une tendance cette semaine.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

26/06/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 721 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,02	4,69	4,34	-0,07
		de 38 à 44 kg	4,03	4,62	4,36	0,06
		de 44 à 50 kg	4,14	4,53	4,34	-0,07
		+ de 50 kg	3,56	3,56	3,56	
	R	de 32 à 38 kg	3,22	4,24	3,72	-0,39
		de 38 à 44 kg	3,67	4,03	3,90	0,00

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 136 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M			1,03	1,76	1,31	-0,93
F	U	- de 60 kg	1,36	1,71	1,64	
		+ de 60 kg	1,31	1,70	1,47	-0,11
	R	+ de 60 kg	1,07	1,30	1,25	0,07
	O	- de 60 kg	0,87	1,05	0,96	
		+ de 60 kg	0,88	0,89	0,89	

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 15 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		27	49	38	

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) *Effectif : 170 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,59	4,87	4,69	0,18
		+ de 44 kg	4,70	4,83	4,77	0,47
	R	de 32 à 38 kg	4,46	4,51	4,49	0,47
		de 38 à 44 kg	4,49	4,49	4,49	0,22

OBSERVATIONS

Effectif global : 878 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : L'Aïd El Kebir a bien stimulé le commerce pendant plusieurs semaines avec des tarifs attractifs. À quelques heures de la fête musulmane, certains acheteurs ont encore besoin de faire quelques compléments, mais globalement le commerce va se stabiliser plus régulièrement.

Brebis : Commerce régulier avec une demande toujours orientée vers des lourdes grasses pour l'Italie. **Béliers :** Vente toujours sous influence de l'Aïd.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/07/2023

Effectif : 70
Agneaux 140 - 185 (3,40 - 4,00)
Cours facilement reconduits avec très peu d'invendus. **Prochain marché lundi 24 juillet.**

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

05/07/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 379 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,53	4,26	4,02	-0,09
		de 38 à 44 kg	3,89	4,21	3,99	-0,30
	R	de 32 à 38 kg			3,68	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 305 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,17	1,37	1,29	
		+ de 60 kg	1,33	1,95	1,66	-0,08
	R	- de 60 kg	0,69	1,21	0,95	

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 23 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		71	104	94	+22,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 715 - Taux de vente : 91 %

Agneaux : On note une baisse cette semaine mais les agneaux de bonne qualité se valorisent tout de même à des prix corrects. Le tri des animaux reste primordial pour les valoriser correctement.

Brebis : Demande importante dans les brebis lourdes.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

17 Juillet 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché estival et stable sur les femelles. Demande un peu plus restreinte sur les jeunes bovins.

Bovins maigres : Le marché est peu actif avec les congés estivaux. Avec peu de sorties, les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Par un courrier envoyé au ministère de l'Agriculture le jeudi 13 juillet, la FNB a rappelé qu'avant toute nouvelle évolution réglementaire européenne en matière de bien-être animal, il était indispensable que l'actuelle réglementation soit imposée comme telle à toutes les viandes bovines importées sur le territoire. Ce point était la condition sine qua none, avant toute pression faite aux éleveurs français, pour éventuellement interdire certaines pratiques ou imposer de nouvelles normes !

ENVIRONNEMENT

Le programme Méthane 2030 a été officiellement labellisé dans le cadre de l'Appel à Projet « Résilience et Capacité agro-alimentaires » du plan France Relance 2030. Il s'agit d'une démarche de recherche collective sur le méthane entérique pour structurer des solutions de réduction à destination de tous les éleveurs bovins, avec objectif de -30% en 10 ans.
Le programme recevra 5,2 millions € d'aides sur un coût total de 11 M€, en complément de cofinancements professionnels portés dans le cadre d'APIS-GENE.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Sur le mois de mai 2023, la tendance est à la diminution de l'indice IPAMPA viande bovine : il s'élève à 134.3 points (VS 135.9 en avril 2023, soit une diminution de 1.6 point). Cette diminution est due principalement à la baisse, sur un mois, des postes « Engrais et amendements » (-5.2 points) et « Energie et lubrifiants » (-10.2 points).
Cependant, cette diminution est à modérer au vu du contexte inflationniste sur l'ensemble du début de l'année 2023. Sur les 5 premiers mois de l'année, la moyenne des prix de revient de janvier à mai 2023, reste donc à des niveaux très élevés, selon un estimatif FNB : 6,15€/kg pour la vache allaitante, 5,95€/kg pour le JB et 4,07 €/kg vif pour le Broutard.
La FNB rappelle donc le caractère essentiel de baser la vente de ses animaux, sur un contrat dont le prix formulé a pour socle le coût de production interprofessionnel.

FAIT DE LA SEMAINE

Les Parlementaires européens se sont positionnés, ce mardi, sur la Directive sur les Emissions Industrielles (IED) : le Parlement européen est donc en faveur du statu quo sur la partie agricole, c'est-à-dire du maintien des seuils existants pour les élevages de porcs et de volailles, et de l'exclusion des bovins du champ d'application.
Les 3 institutions européennes ayant désormais arbitrer leurs positions, les débats en trilogues vont débuter cette semaine et se poursuivre en septembre…

FOCUS

L'Assemblée Générale « Eleveur et engagé » s'est tenue le 12 juillet dernier, en présence des JA et de la FNB. L'occasion de renouveler le Conseil d'Administration avec Patrick Bénézit, Président et Arnaud Gaillot, Secrétaire général. Cette AG a été aussi l'occasion d'échanges sur la vie de l'association « Eleveur et engagé » avec le souhait, pourquoi pas, d'élargir les missions qui lui est attenante (promotion des métiers, renouvellement des générations). Une réflexion sera enclenchée fin de l'été en ce sens.

CHIFFRE A RETENIR

60 M€

C'est le montant de la seconde enveloppe allouée aux producteurs bio, face à la crise subie par ce secteur depuis plusieurs mois. Cette aide nationale, suivra les critères d'éligibilité suivant : exploitation 100% bio; Perte d'EBE au minimum de 20% ET dégradation de la trésorerie de plus de 20 % en 2022 VS moyenne des exercices comptables clôturés incluant les récoltes de 2018 et 2019.

EN REGION

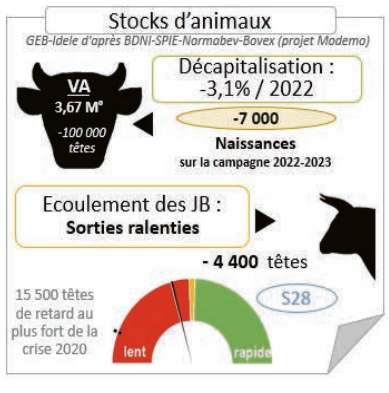
Pour information, via l'application mobile INTERBEV, il est possible d'accéder directement au dispositif « Alerte Canicule ». En effet, l'arrêté du 22 juillet entraine l'interdiction de transporter des animaux vivants de 13h à 18h dans les départements concernés par une alerte canicule.
Pendant une alerte canicule, les éleveurs, les centres de rassemblement et les marchés aux bestiaux s'organisent pour que les animaux soient mis à disposition avec leur passeport au moment opportun.

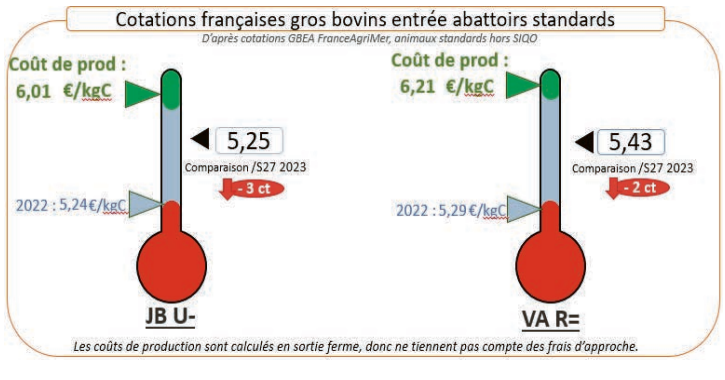
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

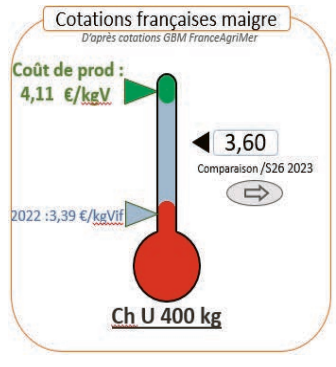
Indicateurs de marché viande bovine

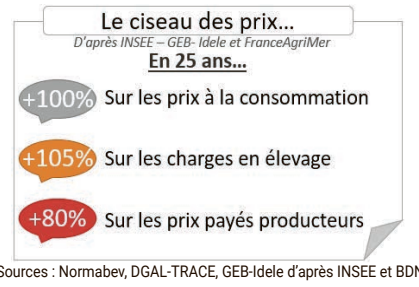
2023 - Semaine 28 (4 jours ouvrés)

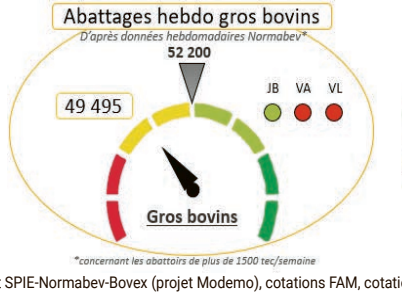
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*			Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie		Espagne		Ecoulement JB viande : sorties ralenties	VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**52200 (4 jours)**	**14985 (% /sem.2022)**		**8370 (% /sem. 2021)**		**Abattage hebdo = 11250 têtes**	**6.21**	**6.01**	**4.11**	**Evol 2023/2022**	
S24	57 076	18 047	-3%	8 241	+14%	2 300 0 sem.	5.48	5.37	3.63	5.95	+6%
S25	55 956	16 407	-5%	7 636	+7%	2 500 0 sem.	5.47	5.34	3.60	5.90	+5%
S26	56 162	15 885	-13%	7 571	+5%	3 400 0 sem.	5.47	5.31	3.60	5.86	+5%
S27	53 984	16 452	-4%	7 485	+7%	4 000 0 sem.	5.45	5.28	3.60	5.83	+4%
S28 (4 jours ouvrés)*	49 495	12 896	+34%	8 227	+49%	4 900 0.4 sem.	5.43	5.25	3.45	5.83	+4%

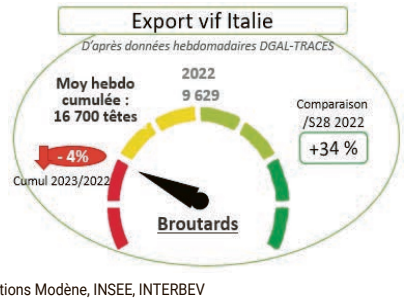


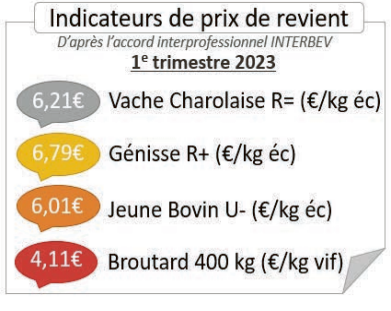












* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 29
du 17 au 23 juillet 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les éleveurs sont occupés par les moissons et travaux de fenaison. Les apports sont donc réduits ce qui facilite un peu la vente face à une demande qui reste timide, aussi bien vers l'export que l'engraissement en France. Les lots supérieurs trouvent facilement preneurs tandis que les sujets moyens sont compliqués à placer. Les cours sont de nouveau difficiles à maintenir, ils se replient encore sur plusieurs marchés. Inversement en femelles, le commerce reste fluide à des tarifs fermes, l'offre de qualité manque même un peu.

Gros bovins maigres : L'offre fait défaut, notamment en marchandise bien conformée à engraisser rapidement. Les prix restent fermes dans cette catégorie. La marchandise moins démarrée est plus discutée, en raison des coûts à l'engraissement.

Boucherie : La demande est très calme et les cotations s'en ressentent, malgré des effectifs modestes. Les vaches allaitantes bien conformées résistent encore tandis qu'il faut céder de nouveau quelques centimes en marchandise moyenne et viandes mixtes et laitières d'entrée de gamme.

Veaux : Le tri est plus sévère cette semaine face à des apports très légèrement supérieurs.
Le moindre déséquilibre offre/demande se manifeste par un repli des cours, tant la situation reste tendue. L'export vers l'Espagne est également fortement entravé par les fortes chaleurs.
On enregistre une baisse généralisée des cours tant en races à viandes, qu'en croisés et laitiers.
En veaux gras, les apports sont limités ce qui dynamise un peu les ventes au profit des sujets lourds et conformés.

Ovins : En agneaux, les tarifs sont globalement reconduits.
La demande est orientée vers les animaux bien finis avec plus de rendement, plus rares à cette période de l'année, notamment pour les pièces tranchées. En brebis, le commerce reste dynamique notamment dans les bons sujets.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur tout état toute marque.
✆ 07 49 88 65 13

Travail du sol

71 - Vends lot de 3 éléments, 1 porte-outils 3 points TBE, 1 charrue à plat trisoc, 1 cultivateur, 750 euros.
✆ 06 42 57 76 80

Récolte

07 - Décortiqueuse Canepa par brûlage, alimentation des châtaignes en continu par convoyeur. Très bon état. 1300 € HT.
✆ 06 71 15 41 26

18 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland, type 80/70 ou 80/60, peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

42 - Vends 15 tonnes triticale Bio, 42170 St-Just-St- Rambert.
✆ 06 88 99 40 55

73 - Vends faucheuse Lely T280 année 2008, bon état, 7 assiettes. Prix 2000 euros.
✆ 06 17 84 17 66

Irrigation

26 - Vends enrouleur irrimec ST 5 à turbine , tuyaux 360 m , diamètre 82 , canon SR100 , année 2005 ,carte à changer , TBE , tourelle et béquille mécanique.10 500 euros.
✆ 06.70.17.19.58

Cave

39 - Vends pressoir Vaslin remorque à vendange diverses cuves et bacs étiqueteuse laveuse canon.
✆ 06 75 24 49 62

Divers

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

01 - Vends 2 silos galvanisés 7,5 T ; abreuvoirs Plasson ; 2 générateurs air chaud 3 pompes doseuses.
✆ 06 75 02 86 26

01 - Vends chargeur Mailleux T410S avec adaptation JD série 6000 glissières + 2 roues 550-60-22,5 - 8 trous état neuf + tracteur JD 6120.
✆ 06 85 17 96 95

03 - Vends 420/13 Krone 2013 bon état 4500 euros.
✆ 06 84 28 51 00
gruet.phil@orange.fr

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2901)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends cultivateur Sicam 13 dents carré de 30, ATT auto TBE ; décompacteur Sicam 3 dents TBE ; fendeuse bois à visse, table anti retournement état neuf ; arceau pour Fiat série 66.
✆ 06 10 74 62 25

43 - Vends cuve de stockage plastique 400 l neuve.
✆ 06 78 53 10 12

70 - Vends Presse BR McHale F5500, an.2018, 4500BR ø135cm, chambre fixe, 15 couteaux, ameneur rotatif, graissage et lubrification auto, boîtier de commande Wizard, Parfait état, enrubanneuse Lely Attis pt130, an.2018, 1800 BR, boitier de commande auto, vire-bottes, comme neuve, épandeur d'engrais Sulky DPX expert an.2006, plus utilisé depuis 2010, capacité : 2400 kg, parfait état.
✆ 06 83 53 77 06

71 - Vends pulvé. turbine marque Tifone, modifiable pour verger, vigne, culture, cuve 800 l portée, prix 3.000 euros.
✆ 06 21 82 46 16

Elevage

01 - Vends louve Marchand tbé et mamette avec pièces diverses mangeoires galva + plastique.
✆ 06 81 87 23 36

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + Tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1m80 possibilité de livraison stock important.
✆ 06 03 12 27 73

74 - Vends foin en petite botte mise en paquet de 14 ou en botte ronde. Livraison possible.
✆ 06 66 57 06 20

Fourrage

39 - Vente paille, blé, orge, foin de prairie naturelle, et foin de luzerne.
✆ 06 73 92 81 55

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

69 - Vends foin balles rondes de Montagne plus trieur à grain
✆ 06 58 38 45 77

69 - Vends paille blé et orge bottes rectangulaires livrée par camion remorque.
✆ 04 74 00 30 70

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

Location

Agricole

71 - Loue beau domaine 100ha groupés, libre, eau partout, bâtiments d'exception, étable 112 bovins, stabul, hangars.
✆ 03 85 56 32 96

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Emploi

Offre

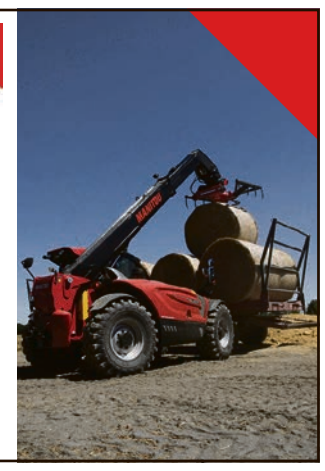
18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/ Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel …). Poste en CDD (du 24/04/2023 au 31/10/2023) qui peut déboucher sur un CDI – 35h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,77 euros brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

69 - Recherche vendangeurs motivés fin août nourris logés ou grande journée. Salaire préfectoral.
✆ 06 88 56 69 49

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT
JCB

Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)

Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

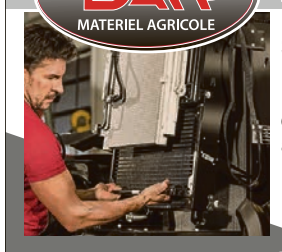
Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



SUR SA BASE DE TOUCY (89)

• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

PRESTATIONS DE SERVICES

Travail soigné
Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement
20 ans d'exp.

Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livrai-son toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (2703)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

39 - Vends belles vaches suitées et pleines races 34, 38, 23 et 39. Indem IBR, garanties sanitaires, + 1 taureau blond d'aquitaine 2ans. Poss livraison.
✆ 06 26 20 05 40

69 - Elevage inscrit HBL VDS mâles reproducteurs Limousins, différentes origines, avec ou non gène sans corne et IA
✆ 06 71 61 73 16

Suivez-nous sur notre page Facebook

Ovin

71 - 61e Concours National du Mouton Charollais, 3 et 4 août. Jeudi après-midi : concours (pas de sortie d'animaux). Vendredi matin : fin du concours et vente d'agnelles. Vendredi après-midi : vente de béliers de station. Nombreuses ventes en case, près de 800 animaux exposés. Organisé par l'OS Mouton Charollais. Hall des expositions, 71120 Charolles. Rens. : osmoutoncharollais@gmail.com ou www.mouton-charollais.com.
✆ 03 85 24 00 18

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

21 - Vends poules pondeuses plein air de 18 mois du 24/07 au 02/08, prix : de 1 à 25 : 4 euros, de 26 à 50 : 3 euros, de 51 à 100 : 2.50 euros, de 101 à 200 : 2 euros, plus de 201 ; 1.50 euros sur commande. EARL du Pontot - Gevrey Chambertin (2902)
✆ 06 80 41 58 75

Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT ®
Chaux calciques et chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

LOCATION BENNE
TP Maupu SRP 24
À la journée, à la semaine, au mois.
24 t - Pneus 600 renforcés
Freins et bennage hydrauliques
Contacter Franck Vilain
58 La Charité/Loire - Tél. : 06 08 26 17 31



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chien

25 - Vends 3 chiots Beauceron troup. ovins bovins LOF n°250268732200452 nés le 19 avril 2 mâles 1 femelle.
✆ 06 42 32 43 65

58 - Vends chiots Berger des Abruzzes mâles nés le 12 juin 2023, mère n° 250269811854318 (2801)
✆ 07 62 90 56 42

Equin

63 - Achète chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme.
✆ 06 81 21 25 20

Suivez-nos publications sur Instagram

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez
d'un **ACCÈS ILLIMITÉ**
au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ **Je m'abonne pour 1 AN - 120 €**

☐ **Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €**

☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix**
■ pour 1 an 53 €
■ pour 2 ans 106 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

DOMAINE CHANDON DE BRIAILLES
Groupement foncier agricole
Société civile au capital de 95 128,18 euros
Siège social : Rue Sœur Goby
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
RCS DIJON 778 256 123

REMPLACEMENT DE LA GERANCE
La collectivité des membres associés du Groupement Foncier Agricole dénommé «DOMAINE CHANDON DE BRIAILLES» réunis en assemblée générale extraordinaire le 30 mai 2023, a décidé de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du 30 mai 2023 ;
- M. François-Michel, Marie, Aymard-Charles de NICOLAY, viticulteur, demeurant à 4 rue Henri Cyrot 21420 SAVIGNY LES BEAUNE.
En remplacement de Madame Nadine de NICOLAY, ancienne gérante, décédée.
POUR AVIS, la gérance

AL23008617

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FUN WAY – SARL - 5 000 € - 2 Rte de Dijon 21270 VONGES 878 362 433 RCS DIJON - le 31/05/2023, l'associée unique a décidé : transfert du siège social du 2 Rte de Dijon, 21270 VONGES au 5 rte Nationale 5 21110 LONGEAULT PLUVAULT à compter du 01/05/2023, et de modif. en conséquence l'art. 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL23008820

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION+ MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

KOD-RENO
Société par actions simplifiée
au capital de 600 euros
Siège social : 4, Pré Serin
21360 VIC DES PRES
890 077 399 RCS DIJON

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 11/07/2023, Il a été décidé à compter de ce même jour :
- d'étendre l'objet social aux activités de : « Restauration sur place et/ou à emporter, débit de boissons »,
- de changer la dénomination sociale qui devient : « Degauzière »,
- et de modifier l'art. 2 et 3 des statuts en conséquence.
Mention au RCS de DIJON.

AL23009015

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ISP France, SAS au capital de 85 500 euros ayant son siège social : 126 rue de la Pièce Léger, 21160 MARSANNAY LA COTE, immat.803 788 249 RCS DIJON ; Aux termes d'une délibération de l'AGOA en date du 21.06.2023 il résulte que le mandat de la société AUDITIS, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
POUR AVIS

AL23008944

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BREUL VALENTIN
EARL au capital de 67 035 €
Siège social
1 GRANDE RUE
21580 GRANCEY LE CHATEAU NEUVELLE
380228734 RCS DIJON

Selon une décision du 01/07/23, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de production et de commercialisation d'énergies renouvelables notamment issues d'installations photovoltaïques et agrivoltaïques et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL23009010

CHANGEMENT DE GÉRANT

AU MILIEU DES VIGNES
Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social
74 Route de Pommard
21200 BEAUNE
RCS DIJON 832 876 593

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Davy DONATONI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Mohammed MAATALLAH, demeurant 36 Avenue Saint Jean à CORBIGNY (58800), pour une durée illimitée à compter de ce jour.
Pour avis, la gérance

AL23009017

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

NLA
SAS au capital de 5 000 €
Siège social
33 Avenue du 8 septembre 1944
21200 BEAUNE
920 610 003 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/06/2023, il résulte que la société NINO, SAS au capital de 1 000 €, dont le siège social est 6 boulevard Jules Ferry, 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 951 680 685 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Adrien LOUBET, démissionnaire.
L'article 39 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Adrien LOUBET a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la société NINO.
POUR AVIS
Le Président

AL23009019

TRANSFORMATION

TAXI DIJONNAIS BERTHIER
SARL en cours de transformation
en société civile
au capital de 23 800 €
Siège social
21 Rue des Hervelets
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
793 989 666 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 30 juin 2023, la collectivité des associés a :
Modifié son objet social pour devenir : la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et autres droits sociaux, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés, affaires, entreprises, existantes ou à créer ; l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens meubles et immeubles ; toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social et modifié en conséquence l'article 2 des statuts.
Modifié sa dénomination sociale pour devenir : MANIRODE et modifié en conséquence l'article 3 des statuts.
Puis décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, la transformation de la Société en société civile à compter du même jour sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Le siège de la société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 23 800 €, divisé en 23 800 parts sociales de 1 € chacune.
Clause relative aux cessions de parts : agrément par les associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales (dispense d'agrément pour les cessions entre associés ou les cessions au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant).
Sous son ancienne forme, la société était gérée par M. Romain BERTHIER, gérant.
Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par M. Romain BERTHIER, 21 Rue des Hervelets 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.
Pour avis - la Gérance

AL23009050

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SA ROGER MARTIN
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 4.000.000 euros
Siège social : 4, avenue Jean Bertin – Parc technologique
21000 DIJON
016 450 157 RCS DIJON
AVIS DE PUBLICITE
Aux termes du procès-verbal en date du 20 juin 2023, l'assemblée générale prenant acte que le mandat de la société KPMG SA en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire étant arrivé à expiration, a décidé de ne pas le renouveler et a décidé de nommer en remplacement :
- la Société S.R. AUDIT, société par actions simplifiée, représentée par Monsieur Emmanuel LARRAZET domiciliée 82 Rue de la Petite Eau, CS 80030, 73290 LA MOTTE SERVOLEX immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro SIREN 409 987 252, en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire.
La durée des fonctions du co-commissaire aux comptes nouvellement nommé, qui est de six exercices, expirera à l'issue du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 en l'état de la périodicité des exercices.
Le co-commissaire aux comptes a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

AL23009056

MODIFICATION DU CAPITAL

SELARL PHARMACIE CLEMENCEAU
au capital de 10 000 euros
Siège social
12 Bd Clémenceau
Passage Clémenceau 21000 DIJON
883 736 753 RCS DIJON.

Aux termes d'une décision des associés en date du 30/06/2023, le capital a été augmenté de 240 000 euros et porté à 250 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.
La Gérance

AL23009065

MODIFICATIONS DES STATUTS

VETERINARIUM
Société à responsabilité limitée
de participations financières
de vétérinaires
au capital de 500 Euros
Siège social
1 rue des Marconnets
21200 BEAUNE
838 119 246 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 13 juillet 2023, l'associé unique, à compter de ce jour, a : - décidé de modifier l'objet social aux activités d'acquisition sous quelque forme que ce soit et la gestion de toutes valeurs mobilières, à l'exclusion de celles qui relèvent des articles du Code monétaire et financier ; de prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, agricoles ou vitivinicoles ; et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit : - constaté que la Société devient une Société à Responsabilité Limité Unipersonnelle.
Pour avis
La Gérance

AL23009072

MODIFICATIONS DES STATUTS

GAEC RONOT
siège social
21290 LUCEY
378 693 915 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 3 juillet 2023, la collectivité extraordinaire des associés a
nommé Monsieur Quentin RONOT, demeurant 3 rue des Carrons – 21290 LUCEY, co-gérant de la société pour une durée illimitée et ce à compter rétroactivement du 1er juillet 2023,
décidé de proroger la durée de la société de 59 années à compter du 23 juillet 2030,- décidé de préciser l'adresse du siège social qui est situé : 5 rue des Carrons – 21290 LUCEY.
Pour avis, La gérance.

AL23009073

COMMISSAIRE AUX COMPTES

VINUM
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
4 rue Jean Belin
21200 BEAUNE
425 027 943 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 30 JUIN 2023, il résulte que le mandat de la société KPMG, Commissaire aux Comptes, est arrivé à expiration et qu'il a été décidé de ne pas procéder à son renouvellement, ni de désigner un nouveau Commissaire aux Comptes.
POUR AVIS
La Gérance

AL23009079

MODIFICATIONS DES STATUTS

GAEC BELMONT
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 98 910 euros
Siège social
21270 MARANDEUIL
408 277 283 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
-de réduire le capital social d'une somme de 24 570 euros pour le porter de 98 910 euros à 74 340 euros par rachat et annulation de 1 638 parts.
En conséquence, les articles 5, 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 98 910 euros
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à 74 340 euros
-de nommer en qualité de cogérant pour une durée indéterminée à compter du 27 juin 2023 M. Guillaume COTTIER demeurant 6 Route de Dijon à VIEVIGNE (21310), en remplacement de M. François BELMONT, cogérant démissionnaire.
Pour avis, La Gérance.

AL23009097

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI LA CREE
SCI au capital de 1 500 euros
Siège social
Château de la Crée
21590 SANTENAY
450 011 499 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 18/05/2023, l'associée unique a pris acte de la démission de Mme Grace, Bradford EVENSTAD, de Mme Grace, Katherine EVENSTAD, de M. Gunnar EVENSTAD, de M. Mark EVENSTAD, et de M. Tor EVENSTAD à compter du 18/05/2023 et a nommé en qualité de co-gérante Mme Stéphanie, Erdman O'BRYANT, demeurant 10756 SW London Lane, Wilsonville, OREGON, 97070 (ETATS-UNIS D'AMERIQUE), pour une durée illimitée. Aux termes d'une délibération en date du 22/05/2023, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Evan KARP a compter du 22/05/2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis. La Gérance

AL23009102

NON DISSOLUTION

SAS DES FRÊNES
SAS au capital de 2 000 €
Siège social
rue Bigot - Hameau de Pleuvey
21200 MEURSANGES
900 653 361 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 mars 2023, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL23009105

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI GRACE'S CELLAR
SCI au capital de 1 000 euros
Siège social
Château de la Crée
21590 SANTENAY
841 201 932 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal du 18/05/2023, l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Mme Grace, Bradford EVENSTAD, de Mme Grace, Katherine EVENSTAD, de M. Gunnar EVENSTAD, de M. Mark EVENSTAD, et de M. Tor EVENSTAD à compter du 18/05/2023 et a nommé en qualité de co-gérante Mme Stéphanie, Erdman O'BRYANT, demeurant 10756 SW London Lane, Wilsonville, OREGON, 97070 (ETATS-UNIS D'AMERIQUE), pour une durée illimitée. Aux termes d'une délibération en date du 22/05/2023, l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de M. Evan KARP à compter du 22/05/2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis. La Gérance

AL23009106

NOMINATION DE CO-GÉRANT

MKB Adventures
SCI au capital de 1 000 euros
Siège social
Château de la Crée 21590 SANTENAY
841 483 597 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal du 18/05/2023, l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Mme Grace, Bradford EVENSTAD, de Mme Grace, Katherine EVENSTAD, de M. Gunnar EVENSTAD, de M. Mark EVENSTAD, et de M. Tor EVENSTAD à compter du 18/05/2023 et a nommé en qualité de co-gérante Mme Stéphanie, Erdman O'BRYANT, demeurant 10756 SW London Lane, Wilsonville, OREGON, 97070 (ETATS-UNIS D'AMERIQUE), pour une durée illimitée. Aux termes d'une délibération en date du 22/05/2023, l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de M. Evan KARP à compter du 22/05/2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis. La Gérance

AL23009109

CABINET FIDACT
ARNAUD MASUE
Droit des Sociétés - Droit Fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETABLISSEMENTS CHRISTIAN BORDES
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 622 euros
Siège social
6-8 avenue Roger Duchet
21200 BEAUNE
403 356 116 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 29 juin2023 il résulte que les mandats de la société THIERRY BEAUVAIS AUDIT ET CONSEILS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AFM EXPERTISE, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire auxComptes.
Pour avis,

AL23009114

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE MODIFICATIF D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 545 22 M0001 D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
SUR LA COMMUNE de SAINTECOLOMBE-sur-SEINE (21)
Par arrêté préfectoral n° 676 du 05/06/2023, est organisée **du 03/07/2023, à 09 h 00, au 04/08/2023, à 17 h 00 inclus, soit 33 jours consécutifs,** une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 13,08 MWc sur le territoire de la commune de Sainte-Colombe-sur-Seine,déposée par la société ENERGIE SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 26 mai 2023 ;
est consultable :
• sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 9 h 00 à 12 h 00
• sur un registre dématérialisé à l'adresse :
https://www.registre-dematerialise.fr/4705
• sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires –bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à16h00
• sur le site internet des services de l'état,
pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets nonmobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie deSainte-Colombe-sur-Seine (21).
• Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **04/08/2023, avant 17 h00** par voie postale en mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine, siège de l'enquête, ou parcourrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-4705@registre-dematerialise.fr
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé (https://www.registre-dematerialise.fr/4705) pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors desconsultations sur place.
M. Georges LECLERCQ, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives envigueur au moment de l'enquête, **en mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine (21),** aux jours et heures précisés ci-dessous :
• Lundi 3 juillet 2023 de 14 h 00 à 17 h 00
• Jeudi 20 juillet 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
• Samedi 29 juillet 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
• Vendredi 4 août 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
M. Antonio TINELLI, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. LUCAS Bertrand
(Société WPD)
14bis, rue du Chapeau Rouge
21000 DIJON
Tél. : 06 75 48 68 66b.
lucas@wpd.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'état :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;
Florence LAUBIER

AL23009089

// DIVERS

Office notarial
Etude David
Sis à Aix en Provence
9 bis Place John Rewald

SUCCESSION

Par testament olographe en date du 25 mars 2015, Madame Paulette Marguerite TRIOLET, en son vivant retraitée, demeurant à BEAUNE (Côte-d'or) 3 allées Maryse Bastié. Née à. BEAUJEU (69430),le 22 décembre 1927, Décédée à BEAUNE (21200) (FRANCE), le 17 avril 2023 a institué un ou des légataire(s) universel(s).
Ce testament a été déposé au rang des Présentes minutes,. suivant acte de procès-verbal de dépôt de testament en date. du 25 mai 2023, et suivant acte de contrôle de saisine du. légataire universel en date du 6 juillet 2023 reçu par Maître Elodie LETOUCHE, dont la copie authentique a été adressée au Greffe du TJ de Dijon. L'opposition devra être formée auprès Me NEYRET Aude notaire à BEAUNE chargé de la succession.

AL23008992

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

CHANGEMENT PARIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 10 juillet 2023, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :
ENTRE:
Monsieur René Gabriel LABOREY, retraité, et Madame Germaine DEMAIZIERE, retraitée, demeurant ensemble à DIJON (21000) 46 rue des Trois Forgerons.
Monsieur est né à EMAGNY (25170) le 25 octobre 1939,
Madame est née à LE CREUSOT (71200) le 18 février 1942.
Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 23 décembre 1961 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23009086

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 17/07/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
LADOIX-SERRIGNY : Terre à vigne AOC Bourgogne - Urbanisme : Zone A du PLU
17 a 00 ca
- Les pieces: AM-144
BURE-LES-TEMPLIERS: Landes, bois
Urbanisme : RNU
52 a 15 ca
- Les ormaux: D-761[23] - Sous les cotes de la foret: F-453
CHARMES : Loué par bail rural sur une partie de la surface
Terres, vignes - Urbanisme : RNU
Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles louées
11 ha 32 a 80 ca
- Le creux de la tache: ZC-102 - Le ranchot: ZE-14(J)-14(K) - Les bouchots: ZC-42 - Les ormeaux: ZC-4
CORSAINT : Loué par bail rural sur une partie de la surface
Terres, prés et landes
Urbanisme : RNU
27 ha 70 a 00 ca
- Au cloiseau: D-346[324]-348[325] - Champ mauriot: E-134-135-138-545[144]-548[143]-564[133] - Champs de couvent: E-101-102 - Champs de la montee: C-196 - Champs des chaumes: C-45-46-47-48-535[44]
- Champs pieres gagnees: C-166 - En champot: ZC-19-20-79[8] - Fontaine lougelat: C-142-143 - L hermitage: E-319-329 - La mongole: E-120-121-122-123-124-125-126-127-128 - La plante: C-154-156-157-158-160-534[155]-536[153]-537[153]
- Lansquenette: C-182 - Le haut de la plante: C-148 - Le voisin: C-223-225-229-231 - Les grands pres: ZD-51[136] - Milland curey: E-355 - Montigny: E-186-187 - Pres grands: ZN-16-17 - Sur pres grands: ZN-9(J)-9(K)-10(J)-10(K)
POMMARD : Loué par bail rural sur toute la surface
Objectif : Maintien du fermier en place
Vigne, AOC POMMARD 1ER CRU, POMMARD
Urbanisme : RNU
1 ha 31 a 17 ca
- Les cras: AZ-6 - Les petits epenots: AK-25-26
RUFFEY-LES-BEAUNE - VIGNOLES :
Loué par bail rural sur une partie de la surface
Objectif : Maintien des fermiers en place sur les parcelles en nature de terres
RUFFEY-LES-BEAUNE
Parts indivises (3/4) d'un ensemble de parcelles en nature de terres et bois-taillis Urbanisme : Zone Na du PLU, à l''exception de la parcelle ZD 48 qui est en Zone Anc du PLU
Objectif : Maintien des fermiers en place sur les parcelles en nature de terre.
5 ha 41 a 07 ca
- Le closeau: ZH-42 - Le guepey: E-260 - Les gros pres: E-308-309 - Petit champ fleury: ZD-48[22]
VIGNOLES: Parts indivises (3/4) d'un ensemble de parcelles en nature de terres - Urbanisme : Zone N du PLU -
78 a 20 ca
- Le suchat: ZC-77
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/08/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23009093

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 17 juillet 2023, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :
ENTRE:
Monsieur Patrick Serge HARDY, retraité, et Madame Esther SHALIT, retraitée, demeurant ensemble à AUXONNE (21130) 2 rue des Saules.
Monsieur est né à SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE (21200) le 17 juillet 1947,
Madame est née à HAIFA (ISRAEL) le 12 décembre 1951.
Mariés à la mairie de MARSANNAY-LA-COTE

ANNONCES LÉGALES

(21160) le 28 janvier 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23009111

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : EMMA.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 7500 euros.
Siège social : 5 Rue DOCTEUR STEIN, 21000 DIJON.833880735 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 juin 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 juin 2023. Monsieur Pierre ARMANINI-RAVOYARD, demeurant 1 rue Louis Genet 71350 St Loup Geanges a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL23009012

DISSOLUTION

SCI BIMO

SCI en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social
41 avenue Recteur Marcel Bouchard
21640 GILLY LES CITEAUX
444 606 495 RCS DIJON

L'AGE du 30 juin 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Agnès BILLAUT, demeurant 41 avenue Recteur Marcel Bouchard, 21640 GILLY LES CITEAUX et Madame Caroline CIAMOS, demeurant 13 rue d'Epernay, 21640 GILLY LES CITEAUX, exerceront les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés 41 avenue Recteur Marcel Bouchard, 21640 GILLY LES CITEAUX.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL23009053

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'OREE DES VIGNES

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 81 000 euros
Siège social
6 Route d'Epernay
21640 GILLY LES CITEAUX
Siège de la liquidation :
41 avenue Recteur Marcel Bouchard
21640 GILLY LES CITEAUX
445 051 303 RCS DIJON

L'AGO réunie le 30 juin 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Agnès BILLAUT de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL23009054

Exco Socodec

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CINEMONDE

Société civile
au capital de 60 979,61 euros
Siège social
Mimeure – 21230 ARNAY-LE-DUC
Siège de liquidation
Mimeure – 21230 ARNAY-LE-DUC
387 836 133 RCS DIJON

L'AGE réunie le 07/07/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Brigitte MINET, demeurant 2 rue de la Vieille Cure – 21230 MIMEURE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à « Mimeure – 21230 ARNAY LE DUC ». C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON en annexe au RCS.
Pour avis - Le Liquidateur

AL23009066

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CESSOT COUVERTURE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10000 euros
Siège social
2C rue de la Liberté 21110 IZIER
RCS DIJON 794 046 979

Le 30/06/2023, dissolution anticipée et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, Madame SIROT Carine (2C rue de la Liberté 21110 IZIER) liquidateur. Siège de la liquidation au siège social.

AL23009100

Suivez-nos publications sur Instagram

// CONSTITUTION

SAS DE LA VELLE
10, Grande Rue Basse
21430 SAVILLY
En cours d'immatriculation RCS DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVILLYdu 28/06/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS DE LA VELLE
Siège : 10, Grande Rue Basse, 21430 SAVILLY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 9 000 euros
Objet : Production et vente d'électricité issue de panneaux photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Claude FERROUX, demeurant 10, Grande Rue Basse,21430 SAVILLY
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS. Le Président

AL23009005

Etude de Maître Séverine DEMIERRE-BERNARD
Notaire associé à POUILLEYLES VIGNES
21 rue de Lausanne

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Séverine DEMIERRE-BERNARD, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée «Matthieu GODART, Séverine DEMIERRE-BERNARD, Emmanuel VERNIER, et Rachel DUPUIS-BERNARD,Notaires associés», dont le siège social est à GRAY (Haute-Saône), 15 Bis Avenue Carnot, titulaires d'offices notariaux à la résidence de GRAY (Haute-Saône), d'ARCSUR-TILLE (Côte d'Or) et de POUILLEY-LES-VIGNES, 21 rue de Lausanne, le 10juillet 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiquessuivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés,l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction,l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire,l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
La dénomination sociale est : SCI MOUNE.
Le siège social est fixé à : DIJON (21000), 13 rond-point Edmond Michelet.
La société est constituée pour une durée de 99 années.
Le capital social est fixé à la somme de : TROIS CENT SOIXANTE MILLE EUROS (360 000,00 EUR).
Les apports sont en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Madame DEBEAUX Béatrice demeurant 13 rond-point Edmont Michelet.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Dijon (21)
Pour avis, le notaire.

AL23009006

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé signé à TALANT en date du 30 juin 2023, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : société par actions simplifiée à associé unique
DENOMINATION : FURSA
CAPITAL : 2.313.808 Euros
SIEGE SOCIAL : 26 Rue des Bénédictins à TALANT (21240)
OBJET : La société a pour objet l'acquisition, la détention et la gestion de toutes participations dans des sociétés exerçant dans tout secteur d'activité économique notamment commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, la construction ou l'achat de tous biens immobiliers, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société, la revente des ensembles immobiliers acquis ou édifiés par elle.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT :Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.
Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 25 des statuts, soit à la majorité de 50 % des voix plus une des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés.
PRESIDENTE :Madame Anne CHABIRAND, demeurant 26 rue des Bénédictins à TALANT (21240)
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis

AL23009011

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 6/7/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : Division Média.
Siège : 13 Impasse de Reggio, 21000 DIJON .
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre. du commerce et des sociétés.
Capital : 5 000 euros.
Objet : La réalisation de toutes prestations de conseil et accompagnement auprès des entreprises, Conseils et. accompagnement médias, La réalisation de contenus photos et vidéos.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé. dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de. tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : La société CHRIS BIKES DIJON, SARLU au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 3 Rue de Tivoli, 21000 DIJON, immatriculée au RCS sous le numéro 802 238 170. RCS DIJON, représentée par M. Christopher WOOLDRIDGE, gérant.
Directeur général : M. Jason SCHIESTE, dt 32 Avenue du 14. Juillet - 21300 CHENOVE .
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL23009044

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/07/2023, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : NOUVELLE DU GUÉ
Sigle : N.D.G.
Forme : société par actions simplifiée
Capital social : 10 000 € répartis en 10 000 actions de 1 € de valeur nominale unitaire,
Siège social : 13, rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Objet social :
- l'acquisition et le cas échéant la construction de tous immeubles, bâtis ou non, à usage professionnel, commercial et/ou d'habitation ;
- la propriété, l'administration et la mise en location de ces immeubles ;
- l'acquisition et la revente de ces immeubles ;
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements et fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci- dessus ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.
Agrément : les actions ne peuvent être cédées entre associé ou aux tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité de 75 % des voix des associés disposant du droit de vote présents ou représentés.
Président : la société L.A.C., 12 rue du Ruisseau – Hameau de Panthier - 21230 CREANCEY (SIREN DIJON n°838 349 512), représentée par Monsieur Adrien MENETRIER son Président,
Immatriculation : RCS DIJON
Pour avis,

AL23009060

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 12 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SOMAB
Siège : 3 rue de la Motte, 21200 MONTAGNY LES BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 10 000 euros.
Objet : la fabrication et la vente de charrues ; tous travaux de forge et de taillanderie ; la fabrication et la vente de tous équipements, machines et engins viticoles et généralement tout ce qui concerne la viticulture ; la réalisation de toutes prestations d'assemblage et de peintre d'équipements, machines et engins.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : SAS STE FINANCIERE SOFIBO, société par actions simplifiée au capital de 1 758 750 euros, ayant son siège social à MONTAGNY LES BEAUNE (21200) – 1 rue de la Motte, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 814 494 464 255 RCS DIJON, représentée par sa Présidente, Mme Jacqueline BOISSELET.
Directeur Général : M. Jean-Frédéric BOISSELET, demeurant à MONTAGNY LES BEAUNE (21200) – 3 rue des Mouches.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL23009062

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) du 12 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : OSTA BUILDING
Siège : 3 rue du Point du jour – 21800 - CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 100 000 euros
Objet :
l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou par parties et l'échange de tous terrains et immeubles, droits sociaux de sociétés immobilières.
toutes divisions et appropriations desdits terrains et immeubles ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains.
la construction, après démolition de bâtiments existants s'il y a lieu et l'aménagement sur ces terrains d'immeubles individuels ou collectifs.
l'entreprise de tous équipements, travaux de voirie, canalisations d'eau, d'égouts, de gaz et d'installations d'éclairage.
l'aménagement, la rénovation, la restauration de tous immeubles, maisons de rapport, hôtels ou maisons meublées, leur location ou leur vente.
l'obtention de toutes subventions, emprunts, crédits ou prêts avec ou sans garantie hypothécaire, l'obtention de toutes garanties financières dans le cadre de la législation actuellement en vigueur et ce pour faciliter la réalisation de l'objet social.
En général, toutes opérations de marchand de biens, de lotisseur et de promotion immobilière.
La gestion et l'entretien de ces biens, meubles ou immeubles et la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration et installation nouvelle.
Toutes prestations de service se rapportant à la vente, l'achat, la location, l'échange de tous droits immobiliers ou droits sociaux de sociétés immobilières, l'évaluation, l'expertise de ces biens, à quelque fin que ce soit, l'étude et la réalisation de toutes opérations.
La constitution de tous syndicats, participations ou sociétés sous toute forme, la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apport, participation, souscription ou achat d'actions, d'obligations ou de tous titres quelconques ou encore sous la forme de commandite dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet principal ou secondaire se rattachant directement ou indirectement à celui de la présente société ou de nature à favoriser le développement de ses affaires.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : société GUITON & CIE, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est fixé 3 rue du Point du jour – 21800 - CHEVIGNY SAINT SAUVEUR et qui est immatriculée sous le n° 750 159 071 RCS DIJON, représentée par Monsieur Cyrille GUITON en sa qualité de gérant de la SARL HOLDING CYRILLE GUITON, Société Présidente de la SAS GUITON & CIE.
Directeur Général : société HLGM, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est fixé 35 rue Garibaldi – 71100 – CHALON SUR SAONE et qui est immatriculée sous le n° 915 303 176 RCS CHALON SUR SAONE, représentée par Monsieur Cyrille GODEY.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis Le Président

AL23009069

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ATN SAS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 54 189 euros
19 rue des Docks 58000 NEVERS
484 630 827 RCS NEVERS

Il ressort des décisions de l'associée unique du 08/06/2023 l'extension de l'objet social et sa reformulation, lequel devient : Toutes prestations de service dans le domaine des courants fort et faible, domotique, automatisme, pose de tous réseaux câblés et de bornes de recharge ; Achat, vente et négoce de matériel pour la sécurité des biens et des personnes ; Vente, installation, entretien et réparation de matériels se rapportant à la sécurité électronique et à tous systèmes de vidéo ; Conseil en sécurité, audit concept, réalisation de produit électronique.
Pour Avis, Le Président

AL23008955

MODIFICATIONS DES STATUTS

AP NEVERS

SAS au capital de 2.500 euros
Siège social
37-39 rue Jean Gautherin
58000 Nevers
530 108 307 RCS Nevers.

Aux termes des décisions en date du 29 juin 2023, l'associé unique a pris acte de l'arrivée à expiration des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, respectivement les sociétés AGM AUDIT LEGAL, SAINT HONORE BK&A, SAINT HONORE SEREG et SARL LAURENCE BERNARD, et a décidé de ne pas procéder à leur renouvellement, ni à leur remplacement.
Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2023, il a été décidé de nommer en qualité de Président de la société à compter de ce jour et pour une durée illimitée la société DOMIDEP, SAS, sise 18 rue du Creuzat 38080 L'Isle d'Abeau, 448 792 317 RCS Vienne, en remplacement de la société AP2, démissionnaire.

AL23008991

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SOCIETE LAGOUTTE & Fils

SARL au capital de 150 000 euros
Zone de Villemenant
58130 GUERIGNY
320 130 735 R.C.S. NEVERS

Délibération du 30.06.2023 : l'Assemblée Générale a décidé, en vertu des dispositions de l'article L.223-35 du Code de Commerce, de ne pas procéder au renouvellement des mandats de la Société CPB Audit, Commissaire aux Comptes Titulaire, et de M. Philippe BOUVEAU, Commissaire aux Comptes suppléant. Ainsi leur mandat a pris fin le 31 Décembre 2022.
Pour avis, le Gérant

AL23009008

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le 02/06/2023 l'associée unique de la société CHARLOIS PREMIUM LOGISTIQUE - CPL, SAS au capital de 10 000 €, ZI rue Clément Ader 58500 CLAMECY, RCS NEVERS 437 845 100, a décidé de ne pas renouveler le mandat arrivant à expiration de TEAM WONGKOEFFT AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, la société ne remplissant plus les conditions rendant obligatoire la désignation d'un commissaire aux comptes.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23009016

NON DISSOLUTION

ARRIERE CUISINE DU MORVAN
Société par Action Simplifiée au capital de 10 000 €
Siège social : 65 Route de Moulins 58300 DECIZE
899 649 503 RCS NEVERS
Suivant procès-verbal du 30 avril 2023, l'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis,

AL23009101

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SPID.

SCI au capital de 1000€
Siège social
8 avenue Gambetta
58400 La Charité sur Loire.
RCS Nevers 478 788 714

Le 25 mai 2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 12 chemin de Tourtoulou. 15250 Naucelles.
Modification au RCS de Nevers.

AL23009057

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CHANGEMENT DE GÉRANT

RD GUSTO

SARL au capital social de 5 000 Euros
Siège social
54 b Route d'Auxerre
58500 CLAMECY
RCS 818281875

Le 20 Juin 2023, l'assemblée générale a pris acte de la démission de la cogérante Roberta ROSSI à compter de ce jour et décide de ne pas la remplacer.
Pour avis.

AL23009070

MODIFICATIONS DES STATUTS

BVW FACTORY

SAS au capital de 10000 ¤
Siège social
L'Inkub
7 bis, Rue du 13ème de ligne
58000 Nevers

892 156 910 RCS de Nevers

Aux termes de l'AGE du 8/5/2023, il a été décidé :
D'élargir l'objet social qui devient : En France et à. l'étranger, La conception, le développement, la fabrication. et la distribution de logiciels, matériels et équipements. pour gamers notamment dans le domaine du sim racing, de. l'e-sport et des jeux vidéo. Toutes prestations techniques. Toutes opérations industrielles ou commerciales se. rapportant à La création, l'acquisition, la location, la. prise en location gérance de tous fonds de commerce, la. prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous. établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se. rapportant à l'activité spécifiée ; La participation directe. ou indirecte de la société dans toutes opérations. financières, immobilières ou mobilières ou entreprise. commerciale ou industrielle pouvant se rattacher à l'objet. social ou à tout objet similaire ou connexe ; Toutes. opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet. objet.
D'ajouter VENYM en tant que nom commercial et enseigne,De. transférer le siège social à Technopole 58470 Magny-Cours, à. compter du 01/07/2023.
Les articles 2, 3, 4 des statuts ont été modifiés en. conséquence au RCS NEVERS

AL23009076

TRANSFORMATION

SARL MIROITERIE DU CENTRE

Société à responsabilité limitée
en cours de transformation
en société par actions simplifiée
au capital de 38 112 euros
Siège social
Le Clos de la Pique
58660 COULANGES-LES-NEVERS
RCS NEVERS 319 559 829

Aux termes d'une délibération en date du 11.07.2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 38 112 euros.
La dénomination de la Société devient «SAS MIROITERIE DU CENTRE»
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur Fabien MOURLON, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT : Fabien MOURLON, demeurant 7 rue de Chazeau - Martangy - 58700 NOLAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL : Cindy MOURLON, demeurant 7 rue de Chazeau - Martangy - 58700 NOLAY.
Pour avis Le Président

AL23009084

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 22/06/2023, l'associé unique de la SARLU FABRICE MORIZET, ayant son siège Rue des Champs Dieux, La Brosse aux Bruns – 58200 ALIGNY COSNE, RCS NEVERS 799046131, a augmenté son capital social de 100 000 €.
Ancien capital : 50 000 € ;
Nouveau capital : 150 000 €.
Pour avis : Fabrice MORIZET

AL23009087

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

NON DISSOLUTION ANTICIPÉE

JABA PRODUCTION

SARL au capital de 31.900 euros
Siège social
12, avenue Marceau
58000 NEVERS
412 611 550 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2023 statuant en application des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société.
Pour avis, la gérance.

AL23009094

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MAYA SERVICES

SASU au capital de 3000 euros
Siège social
rue de st martin 58200 Pougny
951 414 218 RCS de Nevers

L'AGE du 12/07/2023 a décidé à compter du 01/08/2023 d'étendre l'objet social à : l'exploitation de biens immobiliers pour des locations saisonnières ou de longue durée.
Mention au RCS de Nevers.

AL23009113

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SSP en date du 30/06/2023, enregistré au service des impôts des entreprises de NEVERS POLE ENREGISTREMENT le 06/07/2023, dossier 2023 00013910 référence 5804P01 2023 A. 00478.
VENDEUR : Monsieur Charles GILLMAN demeurant 19 rue de la. Seigne 58220 Couloutre.
ACQUEREUR : La société AU CAFE SUSPENDU, SARL au capital de. 5 000 euros, située 1 quai Clémenceau 58400 La Charité sur. Loire, immatriculée au RCS sous le numéro 953 264 405,
DESIGNATION DU FONDS : Un fonds de commerce de salon de. thé.
PRIX : 40 000 euros.
JOUISSANCE : 01/07/ 2023.
OPPOSITION : au cabinet d'Avocats COGEP AVOCATS - 3 rue du. Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES, dans les 10 jours de la. dernière des insertions prévues par la loi.
Pour avis.

AL23009077

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de BILLY-CHEVANNES: ZONE RNU
72 a 39 ca
- Buisson loubard: ZB-54 - Chaumereuil: ZB-2
- Laugy: ZB-25
Et, par extension,
Cmne de BONA: ZONE RNU
77 a 15 ca
- Bois colas: C-323(*)-325 - Bois du chateau: C-351(*)
Cmne de SUILLY-LA-TOUR: ZONE RNU
Biens occupés sans bail rural
53 a 74 ca
- Les chaumes aux anes: XC-37
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/08/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures

AL23009104

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 10 juillet 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE A B M 58**.11 Rue du Champ de Foire 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 390 487 528.Activité : Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de M. Barthélemy Vincent pour une durée de 10 ans.

AL23009040

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 10 juillet 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE SARL BOULANGERIE COLLARD**.Place du Poteau 58500 Billy-sur-Oisy.RCS Greffe de Nevers 793 049 230.Activité : Boulangerie et boulangerie-pâtisserie.Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de M. Collard Édouard, M. COLLARD François et M. COLLARD Joseph pour une durée de 15 ans.

AL23009041

TRIBUNAL DE COMMERCE

AUTRES GREFFES

Par jugement en date du 09/06/2023, le Tribunal de commerce de PARIS en arrête le plan de cession de la société :
SAS LUDENDO COMMERCE France
Nom commercial : LA GRANDE RECRE
Adresse du siège social : 126 rue de la Boétie 75008 Paris 08
Activité : Vente de tous produit et service du domaine des loisirs de la culture de la communication de l'enfant (notamment jouets et jeux) de l'équipement de la personne et de la maison de la décoration
RCS NEVERS/PARIS : 414 138 842
Au profit de la Société coopérative à forme anonyme à capital variable epse JOUECLUB entente des professionnels spécialistes de l'enfant, Sous le n° P202301250.

AL23009091

Par jugement en date du 04/07/2023, le Tribunal de commerce de Bourges a prononcé arrêté du plan de redressement judiciaire à l'égard de :
SARL JSP PAYSAGE
3 rue Denis Papin
58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS BOURGES / NEVERS : 849 621 313
Activité : Création, entretien, élagage, abattage d'espaces verts, de jardins
Pour une durée de 10 ans
A désigné en qualité de Commissaire à l'exécution du plan la SCP Olivier ZANNI, 34, Rue d'Auron - 18000 BOURGES. Et désigné Maître Olivier Zanni pour conduire la mission.
Le Greffier

AL23009092

Par jugement de date du 28/06/2023, le Tribunal de Commerce de BOBIGNY a prononcé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de :
Dénomination : SM BELLEVILLE Forme juridique : Société à responsabilité limitée Capital : Euros Adresse du siège : 49/51 Rue Emile Zola - 93100 Montreuil
A désigné en qualité d'Administrateur la SELARL Fhb en la personne de Maître Hélène Bourbouloux 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine et la SELARL AJassociés prise en la personne de Me Nicolas DESHAYES 46 Promenade Jean Rostand 93000 BOBIGNY avec pour mission d'assistance
Et en qualité de Mandataire judiciaire la SELARLU Bally M.J. 69 Rue d'Anjou 93000 Bobigny et la SELAFA MJA prise en la personne de Me Axel CHUINE 14/16 Rue de Lorraine, 93000 BOBIGNY.
Et a ouvert une période d'observation expirant le 28 décembre 2023 . Les déclarations de créances sont à déposer au Mandataire Judiciaire dans les deux mois de la publication au Bodacc du jugement d'ouverture.
Le Greffier

AL23009103

SUCCESSION

Mr René LAUROY, retraité, veuf de Mme Agnès KIERZKOWSKI, demeurant à LUZY (58) 5-7 avenue Hoche, né à AVREE (58) le 08/02/1927, décédé à AUTUN (71) le 01/05/2023, est décédé en l'état d'un testament olographe en date du 8/01/2021, et il a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 30/06/2023 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 03/07/2023.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23009095

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

DRONE PERFORMANCES & CONSULTING

SAS au capital de 10 000 €
Siège social
13 av Conti
58320 Pougues-les-Eaux
811 692 177 RCS Nevers

L'AGE du 01/06/2023 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/01/2023, nommé en qualité de liquidateur Mme Rohaut Stephanie, 13 av Conti 58320 Pougues-les-Eaux et fixé le siège de liquidation au siège social.
Dépôt au RCS de Nevers .

AL23008901

DISSOLUTION

MORVAN ELEC EURL

EURL en liquidation
au capital de 1 500€
Siège social
4 rue des Hortensias
Lieudit Poirot-Dessus
58230 OUROUX-EN-MORVAN
479 902 546 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 03/07/2023 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 03/07/2023. Monsieur Claude CHENEAU, demeurant 4 rue des Hortensias Lieudit Poirot-Dessus - 58230 OUROUX-EN-MORVAN, a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du siège, adresse où doit être envoyée la correspondance

AL23009064

DISSOLUTION

SCI PONT CIZEAU
Société Civile en liquidation
au capital de 2 000 €
Siège Social : 121, Route de Cours
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
450 166 152 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 27/06/2023 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2023 et sa mise en liquidation amiable.
M. Michel TARTARE dt à ROSNY SOUS BOIS (93) - 321, Boulevard de la Boissière a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à ROSNY SOUS BOIS (93) - 321, Boulevard de la Boissière. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23009068

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les associés de la SCI DU TILLEUL au capital de 1 000 € ayant son siège 15 Quai de la Loire, 58450 NEUVY SUR LOIRE, RCS NEVERS n°821 035 599, réunis en AGE le 01/07/2023, ont décidé sa dissolution anticipée à compter du 01/07/2023 et sa liquidation sous le régime conventionnel en nommant M. Jean GUILLEMIN liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet et fixant le siège de la liquidation 15 Quai de la Loire, 58450 NEUVY SUR LOIRE. Le dépôt des pièces et actes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis : Jean GUILLEMIN

AL23009088

DISSOLUTION

EARL YVES PABIOT

Société civile en liquidation
Au capital de 201 000 euros
Le Petit Soumard
1 Cours du Puits Fleury
58150 SAINT ANDELAIN
RCS NEVERS - N° 821 836 533

Aux termes d'une délibération du 1er juillet 2023, l'associé unique de l'EARL YVES PABIOT a décidé la dissolution de la société à compter du 1er juillet 2023.
M. Yves PABIOT, demeurant Le Petit Soumard - 1 Cours du. Puits Fleury - 58150 SAINT ANDELAIN, est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la. liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL YVES. PABIOT en liquidation, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera. effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis. Le liquidateur.

AL23009096

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DORNES du 26/06/23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique.
Dénomination sociale : 1Diag2Pro.
Siège social : 56 Route de Moulins, 58390 DORNES.
Objet social : La réalisation de diagnostics immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros en numéraire.
Gérance : Madame Muriel HOULOT, demeurant 56 Route de Moulins 58390 DORNES, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.
La Gérance

AL23008963

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/07/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :FONCIERE ACE.
Objet social : Administration et investissement de biens. immobiliers.
Siège social :56 Route du Bourg 58300 Sougy-sur-Loire.
Capital : 1000 euros.
Durée : 99 ans.
Président : M. COLA VINCENT, demeurant 38 Rue Mauconseil 75001 Paris.
Immatriculation au RCS de Nevers.

AL23008969

CORDO ET CETERA
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social
6 Rue ST Martin 58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 01 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : CORDO ET CETERA
Siège social : 6 Rue Saint-Martin, 58000 NEVERS
Objet social : Cordonnerie multiservices, serrurerie, vente d'accessoires pour chaussures, reproduction de clés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 3 000 euros
Gérance : Gérald GOURAUD, demeurant 2 rue des 4 vents, 58000 NEVERS, assure la gérance.Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS, ainsi qu'au Répertoire des Métiers de la Nièvre.
Pour avis
La Gérance
Gérald GOURAUD

AL23009007

LE PETIT CHAMP DU MORVAN
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social
6, chemin des Rompas, 58370
LAROCHEMILLAY
En cours d'immatriculation RCS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LAROCHEMILLAY du 12/06/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LE PETIT CHAMP DU MORVAN
Siège : 6, chemin des Rompas, 58370 LAROCHEMILLAY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 6 000 euros
Objet : Activité de production et vente d'électricité issue de la production photovoltaïque ; la location, prise à bail de tout immeuble y compris sa toiture,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladécision collective. Sous réserve des dispositions légales,chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ourepresente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Francis MARTIN, demeurant 6, chemin des Rompas,58370 LAROCHEMILLAY
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
POUR AVIS.
Le Président

AL23009009

Maître Jean-Baptiste DUPY

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Maître Jean-Baptiste DUPY, Notaire à AUTUN, en date du 11 juillet 2023, il a été constitué une société civile immobilière auxcaractéristiques suivantes :
Raison sociale : GONZAGUE
Objet social en France et à l'étranger : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété,la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente(exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire,l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question
Siège social : NEVERS (58000), 23 rue Claude Perrin
Capital : 1.500,00 euros
Apports en numéraire : 1.500,00 euros
Gérance : Madame Sophie BERNIER née BELLON demeurant NEVERS(58000), 23 rue Claude Perrin
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.
Le Notaire.

AL23009047

Me Matthieu TOUZET
6 rue Pelvoysin - 18000 BOURGES
02 48 68 51 78
contact@crealex-avocats.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, de la Société LM2L Associés, Société par actions simplifiée au capital de 372.700 €, dont le siège est à VARENNES VAUZELLES (58640), 8 rue Jules Renard, ayant pour objet,
- l'acquisition, la gestion et la vente de toutes valeurs mobilières, la prise de participations et d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, notamment dans le domaine de l'hygiène funéraire comprenant la thanatopraxie, les services d'embaumement, de soins de conservation, transport funéraire ;- l'exercice de tout mandat de direction dans une entreprise thanatopraxie, de service d'embaumement, de soins de conservation, transport funéraire ou autre ;- la mise en œuvre de la politique générale du groupe ainsi constitué et l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;- l'assistance financière, administrative et comptable et, plus généralement, le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens techniques existants et à venir et notamment par ceux suivants :- mise à disposition de tout personnel administratif, comptable, technique et commercial,- mise à disposition de tout matériel,- gestion et location de tous immeubles,- formation et information de tout personnel,- négociation de tous contrats.- L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la vente, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toutes natures, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque ;- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-avant défini ou à tous objets similaires ou connexes.
Elle sera immatriculée au R.C.S. de NEVERS.
Le Président est Monsieur Luc NAUROY, demeurant à LEVET (18340), 12 route de Châteauneuf.
Tout associé a droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom.
Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société. L'agrément est donné par l'assemblée générale ordinaire des associés.

AL23009055

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 01/07/2023 constitution de la SAS :TIMLOULYNN
Capital social : 800 euros.Siège social : 629 rue des Gravières 58320 POUGUES LES EAUX
Objet :
La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion,notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers,tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés, et exceptionnellement,
Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles, commerciales ou artisanales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
Président : M. Vincent LEMMER demeurant 629 rue des Gravières 58320POUGUES LES EAUX
Directeur Général : Mme Sonia FLEURIET demeurant 629 rue des Gravières 58320 POUGUES LES EAUX.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription encompte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droitde vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL23009067

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP signé électroniquement du 17.07.2023 constitution de laSASU :HL FINANCES
Capital social : 20 000 euros.
Siège social : 5, rue du Champ de Magny, 58470 MAGNY-COURS.
Objet : - Toutes prises de participations dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet, la propriété et la gestion desdites participations.
Président : M. Ludovic HENRY demeurant 5, route de Mars, 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription encompte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23009107

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SARL HUET HANDI EQUIPEMENTS ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 51, rue Lafayette - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE ; Objet social : Aménagement, agencement de véhicules destinés aux personnes à mobilité réduite - Achat, vente, location, réparation, entretien de tous types de véhicules, neufs ou d'occasion - Achat, vente de pièces détachées, accessoires et équipements concernant tous types de véhicules automobiles - Fabrication, installation d'équipements pour tous types de véhicules - Achat, vente, installation, maintenance de monte-escaliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 30 000 € ; Cogérance : M. Quentin SAUDEMON et Mme Anne-Sophie RUBENS dt ensemble à SANCERRE (18) - 382, Chemin des Grous; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL23009115

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

ZB HOLDING

SASU au capital de 1 €.
Siège social : 42 Rue du Pont
89000 AUXERRE.
910 507 623 R.C.S. AUXERRE

Le 01/05/2023, l'associée unique a décidé à compter du 01/05/2023, de transformer la SAS en SARL, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Son siège, son objet, sa durée, sa dénomination sociale, ainsi que son capital social demeurent inchangés.
Du fait de la transformation, Mme Zineb BENJELLOUN ZAHR (ép. BAYALI) a cessé ses fonctions de présidente.
Mme. Zineb BENJELLOUN ZAHR (ép. BAYALI), née le 23 avril 1979 à RABAT (MAROC),de nationalité française, demeurant au 82 Rue du Point du Jour à BOULOGNE BILLANCOURT (92100), est nommée gérante. Pour avis.

AL23008607

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JUDORICLA

SAS au capital de 1000 euros
Siège social
37 RUE D AMSTERDAM
75008 Paris 8e Arrondissement
880 501 606 RCS de Paris

L'AGE du 22/12/2022 a décidé de transférer le siège social 6 RUE DE LA GAILLARDE ESPACE CRISTAL 89100 Saint-Clément, à compter du 01/01/2023.
-Président : M. DELATTRE RICHARD, demeurant 11 RUE ALBERT CAMUS 89100 Saint-Martin-du-Tertre.
Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS de Sens

AL23008995

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ACSENS EXPERTISE

SARL au capital de 10000 euros
Siège social
1 BOULEVARD DES NOYERS POMPONS
89100 Sens
434 088 969 RCS de Sens

L'AGE du 22/12/2022 a décidé de transférer le siège social 6 RUE DE LA GAILLARDE ESPACE CRISTAL 89100 Saint-Clément, à compter du 01/01/2023.
Mention au RCS de Sens.

AL23008996

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AUDIT ET CONSEIL SENS

SARL au capital de 5000 euros
Siège social
1 BOULEVARD DES NOYERS POMPONS
89100 Sens
751 552 217 RCS de Sens

L'AGE du 22/12/2022 a décidé de transférer le siège social 6 RUE DE LA GAILLARDE ESPACE CRISTAL 89100 Saint-Clément, à compter du 01/01/2023.
Mention au RCS de Sens.

AL23008997

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

Immobilière JALOUZOT

Société civile au capital de 469 680 euros
Siège social
16 Rue des Muriers
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
751701491 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 6 JUIN 2023, il a été constaté le décès de Monsieur Martial JALOUZOT, co-gérant et la démission de Madame Antoinette PREVOST épouse JALOUZOT, co-gérante et la nomination de Monsieur Philippe JALOUZOT demeurant 115 Route des Conches – 89470 MONETEAU, de Madame Viviane JALOUZOT demeurant 6 Route de Saint Julien – 89500 VILLENEUVE SUR YONNE et de Madame Martine JALOUZOT demeurant 14 Rue Edouard Bouthier – 89500 VILLENEUVE SUR YONNE aux fonctions de co-gérant.
Aux termes de cette même délibération, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de transférer le siège social du 16 Rue des Muriers, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE au 115 Route des Conches – 89470 MONETEAU, à compter du 6 JUIN 2023, et de modifier en conséquence l'article « siège » des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 751701491 RCS SENS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL23009013

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le 02/06/2023 l'associée unique de la société TRANSPORTS PARET SAS au capital de 500 000 €, 7B rue de la Couturière 89110 SAINT MAURICE THIZOUAILLE, RCS SENS 326 750 718, a décidé de ne pas renouveler les mandats de la société AUCAP, Commissaire aux comptes titulaire, et de CABINET MORIZE AUDIT, Commissaire aux comptes suppléant, et de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la société TEAM WONG-KOEFFT AUDIT, 6 rue Sophie Germain 67720 HOERDT, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028. La nomination d'un suppléant n'étant pas nécessaire.
Mention sera faite au RCS de SENS.

AL23009014

SCI LA TUILERIE D'HERY

SCI au capital de 762,25€
LA TUILERIE, 89550 HERY
413 254 095 RCS Auxerre
L'AGE a décidé, le 07/07/2023, de transférer le siège social de la société, le 07/07/2023 au 1 Le Racinet, 85610 LA BERNADIERE
La société sera radiée du RCS de Auxerre et réimmatriculée au RCS de La Roche sur Yon

AL23009037

LULU

SCI au capital de 1000€
LA TUILERIE, 89550 HERY
819 408 477 RCS Auxerre
L'AGE a décidé, le 07/07/2023, de transférer le siège social de la société, le 07/07/2023 au 1 Le Racinet, 85610 LA BERNADIERE
La société sera radiée du RCS de Auxerre et réimmatriculée au RCS de La Roche sur Yon

AL23009038

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 31.5.2023, l'associé unique de la SARL GARAGE PARET PL, capital de 300.000 euros, siège social : St MAURICE. THIZOUAILLE, (89110) 3 ter, rue du Vieux Poux, 829 651 454 RCS SENS, a décidé d'augmenter le capital social de 300.000 euros par incorporation de réserves.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES :
CAPITAL : 300.000 euros ;
NOUVELLES. MENTIONS :
CAPITAL : 600.000 euros.

AL23009046

S.J.B. Société d'Avocats

EXTENSION OBJET SOCIAL

BRASSERIE LA VAUGERMAINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social
30 Grande Rue - Vaugermain
89800 ST CYR LES COLONS
851734541 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 28 janvier 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social, à compter du 28 janvier 2023, aux activités d'organisation de séminaires, conférences, de tout événement, exposition, marché, festival. Organisation d'ateliers en lien avec l'activité principale de la Société et de supprimer le terme « accessoirement » précédant la mention de l'activité de gites. En conséquence l'article 2 des statuts sera modifié.

AL23009048

MODIFICATIONS DES STATUTS

SARL HOFT

SARL au capital de 8000 euros
Siège social
13 rue de Sougères 89550 Héry
508 642 972 RCS d' Auxerre

L'AGE du 15/04/2023 a décidé de :
Transférer le siège social 55 Rue d'Auxerre 89470 Monéteau, à compter du 15/04/2023.
Augmenter le capital social de 2.000euros, par apport en numéraire de Monsieur Maxime Baptista, nouvel associé, pour le porter à un montant de 10.000 euros au lieu de 8.000 euros.
Mention au RCS d' Auxerre.

AL23009078

LEGATIS DIJON GENIUS

MODIFICATIONS DES STATUTS

ASSOCIES BOURGOGNE COURTAGE

SARL au capital de 5 344 €
295 rue de la Motte
Hameau de Grigny
21200 BEAUNE
418 822 649 RCS DIJON

Par acte du 12/07/2023 reçu par Me Nicolas TAICLET, notaire à Nuits-Saint-Georges, les associés ont décidé de transférer le siège social au 2, rue du Pont 89700 TONNERRE à compter du 12/07/2023, et on pris acte de ce qu'en raison de la démission de M. Romain CIBIN de ses fonctions de gérant à compter de cette date, la gérance serait désormais exercée seulement par M. Nicolas POTET demeurant Chemin des Granges, 58140 SAINT MARTIN DU PUY.
Mention sera faite aux RCS de Dijon et d'Auxerre.

AL23009085

// GÉRANCE

SELARL ARCANGELI-ZERR, NOTAIRE
Notaire à MONTBELIARD (25)
8 Avenue Wilson

CESSION DE PARTS SOCIALES

Suivant acte reçu par Me ARCANGELI-ZERR, notaire à MONTBELIARD (25) le 03/07/2023, enregistré au SPFE de MONTBELIARD le 11/07/2023 dossier 2023 00007568 contenant cession de parts sociales de la SCI LES COQUELICOTS au capital de 300,00 € ayant son siège social à COULANGES SUR YONNE (89480), 37 rue du Moulin, identifiée sous le numéro SIREN 878 277 441 RCS AUXERRE, Mlle Florène VERDONCK a cédé la moitié en pleine propriété de 2 parts sociales numéros 95 et 96 et M. Thierry DEBAS a cédé le quart en pleine propriété de 2 parts sociales numé-

ANNONCES LÉGALES

ros 95 et 96 à Mme Béatrice VERDONCK née DEFERT, demeurant à COULANGES SUR YONNE (89480) 37 rue du Moulin, détenant alors la totalité en pleine propriété des deux parts sociales numéros 95 et 96.
Pour Avis, Maître Nadia ARCANGELI-ZERR.

AL23009081

// VENTE AUX ENCHÈRES

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements : 03.86.72.09.85

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maison d'habitation sur la commune de JOUX LA VILLE (89)
L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE
Le Vendredi 15 septembre 2023 à 14 heures
DESCRIPTION :
Une Maison d'habitation située au hameau « Le Grand Val de la Nef » commune de JOUX LA VILLE (89), comprenant :
Séjour avec coin cuisine et accès à une cave voutée, salon, arrière-cuisine avec salle d'eau au rez-de-chaussée, trois chambres et salle d'eau à l'étage, verger séparé– terrain
le tout cadastré Section E
- n° 106 « Le Grande Val de la Nef » commune de JOUX LA VILLE en nature de sol pour 29ca,
- n° 107 en nature de sol, pour 5a 76ca
- n° 94 en nature de jardin pour 2a 8ca
CONDITIONS DE LA VENTE :
Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice, et sur le site du Conseil National des Barreaux : Avoventes.fr
Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.
Le bien peut être visité le
jeudi 7 septembre 2023
de 15 Heures 30 à 16 Heures 30.
La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de :
50.000,00 Euros
CONSIGNATION POUR ENCHERIR :
5.000,00 Euros
(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)
Frais en sus.
Fait à Auxerre, le 28 juin 2023
Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL23008879

// DIVERS

Notaires

SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)26, rue Dilo
et 22, rue du Puits des Dames

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julien MILLARD, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, CRPCEN 89017, le 19 juin2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Jean-Marie Alfred Henri MIGNON, retraité, et Madame Yvette Juliette Emilienne PREBOIS, retraité, demeurant ensemble à NEUVY-SAUTOUR (89570), 1 rue du Champ Pussin.
Monsieur est né à COURSAN-EN-OTHE (10130), le 16 janvier1941,
Madame est née à SAINT-MARDS-EN-OTHE (10160), le 25 mars1943.
Mariés à la mairie de VOSNON (10130), le 5 novembre 1966 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

AL23009074

Notaires

SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo
et 22, rue du Puits des Dames

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 10/07/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ARELCO** 56 Bis avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre. RCS Auxerre 418205498. CIP 4488.

AL23009022

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 10/07/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sas SAS YJ2D** 149 rue de Paris et angle 1 rue Victor Martin 89000 Auxerre. RCS Auxerre 828241265. CIP 4615.

AL23009023

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 10/07/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl C.A.P.A.T.** 61 Rue du Moulin du Président 89000 Auxerre. RCS Auxerre 511127219. CIP 4616.

AL23009024

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 10/07/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique B.B.K.M.** 6 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre. RCS Auxerre 494887599. CIP 4617.

AL23009025

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 10/07/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique ATELIER AMB** 13 route des Bois de Bèze 89480 Lucy Sur Yonne. RCS Auxerre 838572253. CIP 4523.

AL23009026

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 10/07/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique Fine Solution** 13 allée de l'Esplanade 89000 Auxerre. RCS Auxerre 884774829. CIP 4604.

AL23009027

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 10/07/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl N.R.J. HABITAT** rue du Bas de Jonches Z I Plaine des Isles 89000 Auxerre. RCS Auxerre 414387381. CIP 4533.

AL23009028

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 10/07/2023 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de **Monsieur Erick Jean Jacques FOULLEY** lieu-dit Lame Sous Cote Neuve Route de Fleys 89800 CHICHEE. RCS Auxerre 349520627. CIP 3086.

AL23009029

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 10/07/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS ATI AGENCEMENT ET TRAVAUX INDIVIDUALISES** 40 route Nationale 89580 Gy L Eveque (plâtrerie, maçonnerie). RCS Auxerre 907691158. CIP 4654. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL23009030

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique VINCENT MIOT** Moulin Foulon 89170 SAINT MARTIN DES CHAMPS (Mécanique industrielle de précision). RCS Auxerre 821426525. CIP 4665. Date de cessation des paiements : 01/03/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL23009031

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 10/07/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS DOUBLE SENS** 35 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (Commerce de détail de produits alimentaires et liquides). RCS Auxerre 839869211. CIP 4660. Date de cessation des paiements : 15/10/2022. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23009032

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 10/07/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl ECCC** ZA des Macherins 12 Rue de Londres 89470 Monéteau (location d'espace de vente). RCS Auxerre 890487523. CIP 4661. Date de cessation des paiements : 01/09/2022. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23009033

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 10/07/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Stéphan Pierre PEZANT** Pres du Petit Moulin 89520 Moutiers-en-Puisaye (entretien parc et jardins). RCS Auxerre 525246328. CIP 4662. Date de cessation des paiements : 01/02/2023. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23009034

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 10/07/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique Yonne autos** 59 avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre (commerce de détail de véhicules automobiles). RCS Auxerre 831762422. CIP 4663. Date de cessation des paiements : 10/01/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23009035

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 10/07/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl STE PRISMAN** 41 rue de Paris 89000 Auxerre (prêt à porter). RCS Auxerre 493144257. CIP 4664. Date de cessation des paiements : 10/07/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23009036

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julien MILLARD, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, CRPCEN 89017, le 22 juin2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Julien Pierre CHASTRAGNAT, retraité, et Madame Gisèle Raymonde SAULAY, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à MALAY-LE-GRAND (89100) 88 rue Victor Hugo .
Monsieur né à DIXMONT (89500) le 21 février 1946.
Madame née à VENIZY (89210) le 16 juillet 1949.
Mariés à la mairie de VENIZY (89210) le 7 juin 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat demariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

AL23009075

Notaires

SELAS «Lendais & Associés»

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Elodie LABE, Notaire de la SELAS « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social au 8 Quai du Commerce, CRPCEN 89095, le 17 juillet 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant entre :
Monsieur Georges Jean de FORSAN de GABRIAC, retraité, et Madame Marguerite Nina Monique ANDRUET, retraitée, demeurant ensemble à SENS (89100) 95 rue René Binet.
Monsieur est né à JOINVILLE (52300) le 1er février 1937,
Madame est née à DAMAS (SYRIE) le 25 avril 1936.
Mariés à la mairie de BIZERTE (TUNISIE) le 1er septembre 1960 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23009098

Notaire

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 17 avril 2016.
Madame Martine Odette VAUDOIT, en son vivant retraitée, épouse de Madame Claudine Monique VALET, demeurant à AUXERRE (89), 31 rue du Lycée Jacques Amyot.
Née à PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010), le 17 janvier 1951.
Mariée à la mairie de AUXERRE (89),le 22 novembre 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à. AUXERRE (89), 30 décembre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien TESTARD, Notaire à PARIS (75015), 39/43 Quai André Citroen, le 1er mars 2023.
Un acte de contrôle de la saisine du légataire universel a été reçu par Maître Claire MOREAU, notaire à AUXERRE (89), 5 rue Marcelin Berthelot, le 13 juillet 2023 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Claire MOREAU, notaire à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, référence CRPCEN : 89001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition de l'acte de contrôle de la saisinne du légataire universel et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL23009112

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

KLM IMMO
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social
26 avenue de la Résistance
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 888 154 226

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01/07/2023 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/07/2023 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. Mickaël EL BOUHALI demeurant 26 avenue de la Résistance 89000 AUXERRE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à AUXERRE (89000) 26 avenue de la Résistance, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Mention sera faite au RCS : AUXERRE. Pour avis.

AL23009058

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI CHEZ JARRY.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 183500 euros.
Siège social : 11 Route D'AUXERRE, 89800 CHABLIS.
484566336 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 30 avril 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2023. Madame Lyne MARCHIVE, demeurant 21 Rue de Saint Pol 62520 Le Touquet Paris Plage a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.La liquidatrice

AL23009090

// CONSTITUTION

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20Boulevard du 11 Novembre, le 25 mai 2023, a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :
Le groupement a pour objet :La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.
La dénomination sociale est : Groupement Foncier Agricole du « BOIS RAMARD »
Le siège social est fixé à : CHARNY OREE DE PUISAYE (89120) 3 bois Ramard
Le groupement est constitué pour une durée de 99 années.
Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE TROISCENT QUATRE VINGT NEUF EUROS (231.389,00 €)
Le premier gérant du groupement est Monsieur Fabien MARROY.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis,
Le notaire

AL23009020

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 5 juillet 2023 a été constituée une société civile aux caractéristiques suivantes :
Objet principal : la propriété, la gestion et administration d'un patrimoine immobilier et mobilier, y compris par voie d'emprunt.
Dénomination : SCI LES BRISSOTS
Siège social : 3 Les Brissots – 89320 Vaudeurs.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Capital social : 600,00 EUR divisé en 600 parts, d'un euro (1,00 EUR) chacune.
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Co-gérants : Monsieur René Robert CANCE, né à Migennes (89), le 22 janvier 1967 et Madame Murielle Isabelle MAHON-DEDOURS, née à Sens (89100), le 30 avril 1968, demeurant 3 Les Brissots – 89320 Vaudeurs.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL23009021

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 10/07/2023, il a été constitué une SASU :
Dénomination : M2A BAT
Siège Social : 63 RUE CHARLES DE GAULLE 89100 ST CLEMENT
Capital : 1000 €
Activités principales : Plomberie, chauffage, ventilation, clim.
Durée : 99 ans
Président : M. COLCER AUREL 63 RUE CHARLES DE GAULLE 89100 ST CLEMENT.
Immatriculation au RCS de SENS.

AL23009042

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 juillet 2023, à SAINT VALÉRIEN :
Dénomination : SCI R DIMMOBILIER.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : Zone Industrielle Les Frenelleries, 89150 SAINT VALÉRIEN.
Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation ; la prise de participation dans toutes sociétés civiles immobilières ; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société..
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné à la majorité représentant les trois quarts au moins du capital social, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant..
Gérant : Monsieur Redouane ARBAOUI, demeurant 54 Route de Coleuvrat, 89150 SAINT VALÉRIEN.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.Le gérant

AL23009049

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI AS IMMO au capital de 1.000 euros, dont le siège social est 10, rue des Moreaux. 89000 AUXERRE, ayant notamment pour objet, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété M. A. SLEZAK demeurant. 10, rue des Moreaux 89000 AUXERRE a été nommé gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective. extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts.
Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL23009059

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/07/2023, il a été constitué une SARL dénommée: **OLI**
Objet social : Fabrication d'huiles alimentaires, Transformation de produits alimentaires, Fabrication de farines, Pressage à façon pour des tiers, Vente d'huile artisanale, de produits artisanaux et produits dérivés.
Siège social : Ferme de Soulangy - Route de Tanlay 89700 TONNERRE
Capital : 1600 euros (avec un capital de mille six cent euros)
Gérance : Mme BERNARD Orlane demeurant Ferme de Soulangy - Route de Tanlay 89700 TONNERRE, nommée pour une durée indéterminée
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'Auxerre

AL23009061

KPMG Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOUCY le 11 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS ;
Dénomination : SEBASTIEN CHEVALIER ;
Siège : 1 Bis Rue Emile Genet - 89130 TOUCY ;
Durée : 99 ans ;
Capital : 1 000 euros ;
Objet :
- L'expertise automobile,- L'expertise de tous véhicules, engins, matériels,- Le conseil, la formation, l'assistance dans les domaines ci-dessus,- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la reprise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Président : Monsieur Sébastien CHEVALIER, demeurant 8 Bis Chemin des Petites Cours, 89113 CHARBUY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL23009071

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ÉQUIPEMENT

// VITICULTURE

L'autonomie au cœur des vignes

Le mercredi 12 juillet, une journée Innov'action, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, s'est tenue à Viviers, dans les vignes du domaine Louis Moreau. L'objectif ? Présenter le Bakus, ce robot enjambeur autonome bleu, conçu pour le travail du sol.



Le Bakus peut travailler durant 10 heures sans s'arrêter.

Le mercredi 12 juillet, à Viviers, dans les vignes du domaine Louis Moreau, les viticulteurs icaunais ont pu découvrir le Bakus, ce robot enjambeur autonome conçu et développé par l'entreprise Vitibot basée à Reims (51), dans le cadre d'une journée Innov'action organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Mais à quoi sert-il ? « *On sait que les viticulteurs ont un certain nombre de contraintes : une contrainte de main-d'œuvre, des contraintes environnementales, ou encore des contraintes physiques avec des tâches qui peuvent être difficiles pour le corps humain. Le Bakus est un complément de travail. Il ne remplacera jamais le tracteur et les compétences de l'homme* », assure Sylvain Boulard, commercial chez Vitibot.

C'est essentiellement pour cette première contrainte que le domaine Louis Moreau (situé à Beine) s'est intéressé à cette machine. « *C'est cette problématique du travail du sol qui nous a motivés, en sachant que l'on est en HV3 et en bio pour une autre de nos structures. C'était un moyen pour nous de contourner le souci de main-d'œuvre* », indique Rémy Briffe, chef de culture au domaine Louis Moreau. « *C'est la troisième année qu'on a ce robot (dont deux années de location). On l'utilise environ 1 000 heures chaque année, sur une vingtaine d'hectares qui lui sont alloués. Le robot a la capacité de travailler environ 1,5 hectare par jour, en passant dans chaque rang* ».

Une machine 100 % électrique

Il faut savoir que le Bakus en est aujourd'hui à sa troisième version, commercialisée depuis trois ans. « *C'est une machine 100 % électrique, qui a un très bon bilan carbone. C'est important pour les exploitations, par rapport aux normes environnementales imposées actuellement* », reprend Sylvain Boulard. « *Toute la production se fait à Reims, avec 83 % de matériaux français* ».

Le Bakus existe en deux versions : un modèle S (1,10 m de large et 1,80 m de hauteur) et un L (1,30 m de large et 2,20 m de hauteur) afin de répondre au mieux aux demandes du marché.

Aussi, ces machines sont en perpétuelle évolution en termes de programmation grâce aux 35 ingénieurs de l'entreprise Vitibot qui travaillent quotidiennement pour chercher à proposer les meilleurs services possibles.

Il fonctionne par l'intermédiaire d'un smartphone, fourni, qui n'est dédié qu'à son fonctionnement, avec une portée en wifi direct, soit 50 m environ. Il est capable de travailler minimum 10 heures non-stop.

« *Lorsqu'un viticulteur décide de franchir le pas, le premier travail à faire avec le Bakus dans une vigne, c'est de délimiter la parcelle, lui donner son environnement* », explique Sylvain Boulard. Les données sont ensuite envoyées à Vitibot qui s'occupe de cartographier la parcelle. « *Cela permet de transmettre les informations à une nouvelle machine en cas de remplacement lors d'une panne par exemple. Il faut savoir que les cartographies sont évolutives et peuvent être adaptées en fonction des aménagements des vignerons* ».

Un coût de 200 000 euros

Le Bakus est composé de deux balises sur le dessus permettant de suivre les rangs de vigne, une balise de téléphonie à l'avant pour avoir du réseau et pouvoir travailler de manière autonome, et une antenne pour l'arrêt d'urgence à l'arrière.

Sous le capot, on retrouve les batteries (au nombre de quatre) qui se trouvent sur chaque jambe de force, « *afin d'apporter un maximum de stabilité à la machine et de redescendre son centre de gravité* », précise le commercial de chez Vitibot.

« *Au-dessus des batteries se trouve un boîtier de puissance qui va délivrer la puissance à la direction, aux roues et aux outils qui vont être adaptés sur la machine. Ainsi qu'un boîtier cœur qui va gérer toutes les commandes que l'on donne à la machine. Et un ordinateur qui met tout cela en fonctionnement* », poursuit-il.

Au niveau de la direction, on retrouve quatre roues directrices sur un angle de 120°. « *Il y a trois modes de direction : le standard (la machine sort du rang, fait un virage et reprend le rang suivant), le mode tortue (qui permet de sortir du rang et de tourner sur son axe) et le mode en crabe (qui permet soit d'épointer soit de compenser la perte de dévers pour maintenir le rang)* ».

À l'intérieur de la machine se trouvent des perches porte-outils, démontables pour adapter de nouveaux outils à venir. « *Dessus, on peut adapter tous les outils mécaniques qui existent actuellement sur le marché, peu importe la marque* », assure Sylvain Boulard.

Enfin, devant, se situent des caméras inertielles qui ne détectent qu'un être humain, sur un spectre de 120°, jusqu'à 20 m.

Pour acquérir ce robot enjambeur autonome, il faut compter environ 200 000 euros, quel que soit le modèle.

Christopher Levé



Le Bakus est conçu pour le travail du sol, de manière autonome.



Grâce à ses quatre roues directrices, la machine est capable de tourner sur son axe à la sortie d'un rang, afin d'entrer dans le suivant.

LOISIRS

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Vendredi 21 juillet

// Concert à Montbard

Formation jazz aux influences, funk, ska et cumbia, la Main Courante avance à toute allure, créant sa propre musique, riche de toutes ses influences, animée par une envie de fête, de danse et de rencontres. Concert à 20h30, place de la Pépinière royale.

www.montbard.fr

• Jusqu'au 27 août

// Exposition à Beaune

L'exposition « Destins croisés, 300 ans de génie beaunois » est à découvrir au musée des Beaux-Arts, jusqu'à la fin août. Elle est consacrée aux Beaunois d'origine ou d'adoption (les frères Chevrolet, Bruno Latour, Gaspard Monge...) qui ont contribué au développement et au rayonnement de la capitale des vins de Bourgogne. Au-delà de noms célèbres, l'exposition permet de découvrir ou redécouvrir l'héritage de personnalités beaunoises qui ont marqué leur temps par leur engagement, leur talent ou leurs innovations.

Musée des Beaux-Arts de Beaune, 6, boulevard Perpreuil. 03 80 24 98 70.

• Vendredi 28 juillet

// Concert à Montbard

Le groupe Ady & The Hot Pickers jouera en concert le 28 juillet à partir de 20h30, place de la Pépinière royale. Bercée par Janis Joplin et les Stray Cats, Ady est une blueswoman dans la voix et une rockeuse dans les doigts. Ce trio propose
un répertoire original où se croisent chanson swing, rhythm & blues et rock'n'roll dévastateur.

montbard.fr

• Vendredi 21 et samedi 22

// Festival au château de Bussy-Rabutin



Le festival Image sonore propose deux soirées gratuites au château accompagnées d'une après-midi de découvertes scientifiques. Le 21 juillet de 19h30 à 23 heures, profitez de la douceur du début de soirée dans les parcs et jardins avant d'assister au mapping géant qui viendra sublimer la façade du château à la tombée de la nuit. Le 22 juillet à 16 heures et 17 heures, des ateliers de la Caravane des Sciences seront proposés dans les grands communs du château, puis, à partir de 19h30, quatre concerts auront lieu avec Quatuor Tana, Paradoxe, Logxlogxlogx et The Electrokit.

Tarif : gratuit. Informations sur www.imagesonor.net

• Jeudi 27 juillet

// Scène d'été à Beaune

Dans le cadre de Scène d'été, de nombreux rendez-vous artistiques et festifs sont proposées à Beaune. Le 27 juillet, à 19 heures, place Carnot, la chanson française sera à l'honneur avec le concert de Jean-Marie Perrot, auteur-compositeur-interprète local.

www.beaune.fr0

• Dimanche 23 juillet

// Brunch des halles à Dijon

Chaque dimanche de 10h30 à 14h30, un brunch est proposé aux halles de Dijon, dans un cadre faisant la part belle aux produits du terroir et aux richesses gastronomiques locales. Des animations gratuites, performances musicales, marchés de créateurs ou encore ateliers pour adultes et enfants, viennent agrémenter ces moments gourmands de temps festifs. Le prochain aura lieu le 23 juillet avec Sofia El Kamel, du restaurant So Lunch, à Dijon.

Réservations : www.bhd.otdijon.com

Nièvre

• Du 6 juillet au 25 août

// Tournée d'alimentation générale culturelle

La Maison de la culture de Nevers propose tout l'été « la tournée d'alimentation générale culturelle ». Tous les jeudis et vendredis, un camion sillonnera 50 communes nivernaises pour présenter diverses représentations artistiques ; le tout gratuitement.

Renseignements : www.maisonculture.fr, www.nievre.fr

• Du 21 au 23 juillet

// La Bêêêle et Laine

Organisée par l'espace socio-culturel Cœur du Nivernais, la troisième édition du festival « La Bêêêle et Laine » aura lieu à Saint-Saulge, du 21 au 23 juillet prochain. Le grand public est invité à découvrir le savoir-faire autour de la laine de mouton. Entrée libre.

Renseignements : 03 86 58 21 10

• À partir de juillet

// Les pieds dans l'eau

Les Nivernais sont invités à découvrir les secrets des rivières du département à l'occasion de la 3e édition de l'événement « Les pieds dans l'eau ». De nombreuses animations sont organisées : initiation à la photographie nature le 17 juillet à Montigny-aux-Amognes, balade en canoë pour découvrir la ville de Cosne le 18 juillet, promenade pour mieux connaître le castor le 28 juillet à la Ferme du Val d'Osseux, ou encore chantier nature pour recréer un habitat aux grenouilles, le 15 septembre à Courcelles, et le 7 octobre, à Cuncy-lès-Varzy. Découvrez le programme complet sur Facebook : @lespiedsdansleau58. Réservation obligatoire selon les animations.

Renseignements : 03 86 37 23 23 ou Facebook @lespiedsdansleau58

• À partir du 12 août

// Comices

Cette année, l'agriculture sera fêtée via les comices de Château-Chinon, les 12 et 13 août, de Saint-Pierre-le-Moutier, les 19 et 20 août, de Nevers Magny Cours, les 9 et 10 septembre.

• Jusqu'au 25 août

// Tournée d'alimentation générale culturelle

La Maison de la culture de Nevers propose tout l'été « la tournée d'alimentation générale culturelle ». Tous les jeudis et vendredis, un camion sillonnera 50 communes Nivernaises pour présenter diverses représentations artistiques ; le tout gratuitement.

Renseignements : www.maisonculture.fr, www.nievre.fr et Facebook @alimentation.generale.culturelle

Saône & Loire

• Jusqu'en septembre

// Vachement BD ! à Charolles

La bande dessinée s'invite dans les rues de Charolles en Saône-et-Loire et s'expose en plein air sur le thème de l'Amour Vache. Le collectif Vachement BD, organisé par des passionnés de BD, propose cette année le thème de l'Amour Vache. A travers des sites phares tels la promenade des Provins ou le parc de la mairie, Cupidon pose ses valises à Charolles où il guide les visiteurs de rues en rues à travers plus de 70 reproductions en grand format extraites de différents
albums.

Renseignements sur Facebook Vachement BD à Charolles

Yonne

• 22 juil., 19 août et 16 sept.

// Les marchés de la ferme aux abeilles

De 15 h à 19 h, chez Christine Busson (la ferme aux abeilles) à Fouchères (1, le Puits de Fer). L'occasion de rencontrer les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, avec la présence du gaec des Vins Vieux (Chablis et Épineuil), Jérôme Rabuat (produits de canard), la famille Charlois (cidres, jus de pomme et ratafia), le gaec Desmoutier-Breton (fromages de chèvre), le domaine Thibaut (vins de l'auxerrois), l'earl la Maiterie (poulets, œufs, asperges), les Jardins de la Croisière (légumes bio), Christine Fernandez (soumaintrain), les délices du Metz (yaourts au lait entier), Jean-Pierre Meyer (céramiste – potier), l'huilerie des Fouets (huiles), l'earl Dubois (viande d'agneau, de porc et de bœuf), les escargots d'Armeau (escargots), Cent pour cendre (lessive et produits ménagers artisanaux), Philippe Lepage (paysan boulanger), L'amour est dans le lait (glaces et sorbets), Jean-Romain Troussard (produits cosmétiques), Monclem (bières locales) et Affuteur de couteaux.

22 et 23 juillet

Festival de la pluie



L'Association Puisaye votre énergie organise le premier festival de la pluie qui se tiendra le samedi 22 et le dimanche 23 juillet à Saint-Amand-en-Puisaye (inauguration à 10 h 00).
Alors que changent les régimes de pluie avec le climat, en Puisaye « Vert pays des eaux vives » comme ailleurs, les organisateurs ont voulu, au cœur de l'été, consacrer deux jours à la pluie dans tous ses états.
Les deux tables rondes intitulées « Pluies et changement climatique : comment réagir ? » seront les temps forts de ces journées. Les intervenants éclaireront les conséquences des sécheresses sur les sols, la forêt, les cours d'eau. Puis ils nous aideront à penser les conditions de préservation des ressources en eau pour nos habitats, nos jardins et nos champs.
Deux jours non seulement instructifs mais festifs, denses en événements, en expériences, deux jours pour déambuler et prendre le temps de s'arrêter, contempler, écouter, réfléchir… mille manières de participer, à travers des activités pour toutes et tous, proposées à travers tout le village.
Au programme : expositions ; projections de documentaires ; table ronde participative (15 h 00 - 17 h 30, dans le château) ; concerts ; ateliers ; marché de créateurs…

21, 22 et 23 juillet

22e Gargouillosium

Pour la 22e année, l'association Le Patrimoine Oublié à Noyers-sur-Serein organise son événement phare, le Gargouillosium, symposium de trois jours durant lesquels sculpteurs professionnels, amateurs et débutants se retrouvent sur le site du Vieux Château.
Cette manifestation au nom étrange est une rencontre d'une trentaine de sculpteurs et sculptrices de pierre, venant de tout horizon, pour partager une passion commune. C'est dans une ambiance conviviale et bienveillante que prennent formes gargouilles, chimères et sculptures contemporaines au milieu du public en visite sur le site. Afin de promouvoir au mieux ce savoir-faire, des ateliers d'initiations sont prévus pour donner l'opportunité aux enfants et adultes de découvrir le monde de la sculpture et de la pierre. Venez donc flâner le week-end du 21, 22 et 23 Juillet sur le site du Vieux Château, où vous vous laisserez surprendre tant par le site que par le talent des sculpteurs inscrits à l'événement… Et qui sait, pourquoi pas ne pas repartir avec une des œuvres produites ?

• 12 et 13 août

// Fête de l'agriculture

La fête de l'agriculture icaunaise aura lieu cette année dans l'Avallonnais, à Sainte-Colombe, le samedi 12 (dès 14 heures) et le dimanche 13 août (de 10 heures à 19 heures. Au programme : marché de producteurs locaux, moissons d'antan, exposition de matériels agricoles, moissbatt cross, baptême de l'air en hélicoptère, mini-ferme, petit train, balade à poney, baptême de traine cul ou encore tracteurs pulling. Ainsi qu'un concert le samedi soir avec Reborn Experience. L'entrée à la fête de l'agriculture est de 5 € par personne (gratuit pour les – 10 ans).

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

PORTRAIT

// FLORA ET TIMOTHÉ, TRAVAILLEURS SAISONNIERS

58 Au fil des saisons à bord de leur camion-maison

Si les CDI attirent certains travailleurs, pour d'autres ce contrat est un carcan. Pour s'en débarrasser et assurer des emplois saisonniers partout en France, Flora et Timothé se lancent dans un projet spécifique : Heimlich.



Flora Rocher, Timothé Angelot et Heimlich en arrière-plan.



Heimlich et Rosie, la voiture de Flora qui précise : *« nous pensons acheter un scooter afin de pouvoir nous déplacer facilement une fois Heimlich stationné ».*

Flora et Timothé

Flora Rocher, 27 ans, et Timothé Angelot, 26 ans, sont d'accord : *« nous voulons pouvoir travailler quand et où on le souhaite »*. Ils ne souhaitent pas *« passer leur vie à travailler mais bien travailler pour vivre un peu mieux. Nous n'avons pas besoin de grand-chose pour être heureux »*. Ainsi, et avec une envie de voyage ancrée en toile de fond de leur parcours, ils ont décidé de se diriger vers les travaux saisonniers – toutes productions agricoles confondues et plus encore. Afin d'être les plus mobiles possibles, sans dépenses importantes dédiées au logement, ils ont décidé de créer un camion/maison nommé par leurs soins Heimlich (en hommage à un personnage du dessin animé « 1001 pattes »). Prisé des saisonniers ce mode de vie nomade a d'ailleurs fait l'objet d'une étude (1).

Au départ

Afin de comprendre les raisons de ce choix, il faut revenir en 2020. À l'époque Flora suit des études à Nîmes et habite à proximité de son école. *« J'utilisais ma voiture principalement le week-end et la stationnais pour la semaine au même endroit – sans aller la voir. Manifestement mal garée, elle a reçu des amendes durant 7 jours. Comme tous les étudiants je ne roulais pas sur l'or et j'ai dû contracter un prêt pour payer une partie du montant – le reste ayant été annulé grâce à une remise gracieuse »*. Avec malgré tout, un sentiment d'injustice, elle avait en tête de disparaître complètement du système. *« On se rend vite compte que se couper totalement du monde est impossible. Du coup, on trouve des moyens pour être le plus libre possible »*.

Déjà en couple depuis 6 ans avec Timothé, elle discute avec lui de ces péripéties. Et connaissant d'autres personnes vivant en van ou camion, ils se laissent convaincre par ce mode de vie. S'en sont suivies 4 années de réflexion. *« Nous devions réunir les fonds, et chercher la perle rare que nous avons trouvée dans les alentours de La Rochelle en août 2022 »*. Ainsi, ils font l'acquisition d'un ancien camion de la médecine du travail pour environ 20 000 euros. Ironie du sort, Flora a refait un prêt pour cet achat : *« cela m'ennuie de repartir dans ce principe, mais je ne voulais pas attendre pour réaliser notre rêve »*. Impatients, ils n'en restent pas moins lucides : *« avant de nous lancer nous voulions avoir quelques connaissances »* stipule Timothé.

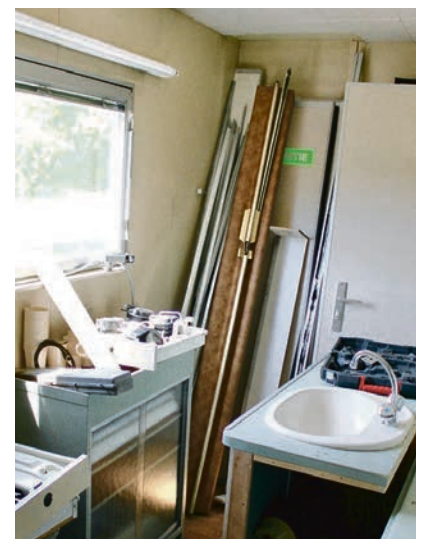


L'intérieur du camion lors de l'achat

Flora et Timothé

Miser sur la différence

En effet, n'ayant jamais été saisonniers, ils ont suivi une formation tractoriste au Legta de Cosne et souhaiteraient participer à celle dédiée à la taille de la vigne en fin d'année. *« Il faut que le camion soit terminé d'ici-là pour pouvoir nous installer à proximité du centre de formation »*. Pour eux, ces formations sont indispensables pour parfaire leurs compétences et *« être les plus polyvalents possible pour trouver du travail n'importe où »*. Avec déjà un pied dans l'agriculture, Flora va être, durant un mois, conductrice de poids lourds à Arzembouy pour les moissons. De son côté Timothé, qui lui est mécanicien automobile, souhaite se rediriger sur la mécanique camions et tracteurs et aussi passer son permis C (poids lourds) afin de pouvoir conduire Heimlich. *« Nous ne nous interdisons rien car nous sommes curieux de tout »*.



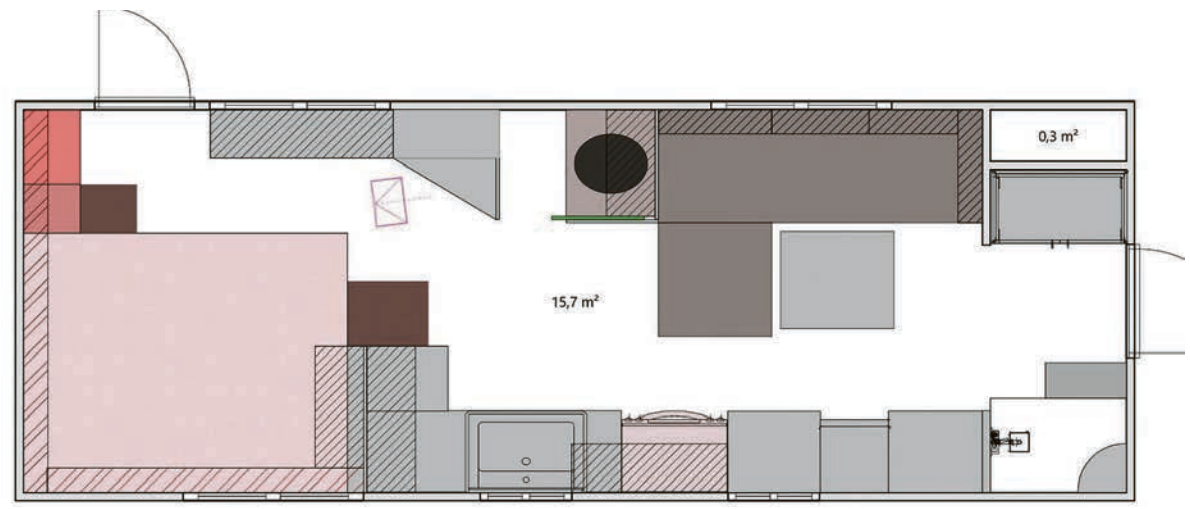
L'intérieur du camion fin mai 2023.

Pour la suite, Flora ne sait pas si elle abandonnera un jour la vie nomade. Pour Timothé c'est un peu différent : *« je ne me vois pas dans un camion à 55 ans… je pense qu'à un moment on souhaite se poser quelque part. Mais je ne connais pas l'avenir donc on verra bien ! »*. En attendant, ils espèrent beaucoup de ce nouveau projet avec Heimlich : *« peut-être que le partage de notre expérience donnera des idées à d'autres et fera s'effacer certaines barrières. Si nous pouvons aider, nous répondrons présents ! »*.

Mais, avant de se lancer sur les routes, il reste encore du travail pour transformer Heimlich en maison. Affaire à suivre prochainement…

Chloé Monget

(1) https://journals.openedition.org/ethiquepublique/7496



Une des possibilités d'aménagement imaginée par Flora et Timothé. Crédit photo : Flora et Timothé.

Flora et Timothé